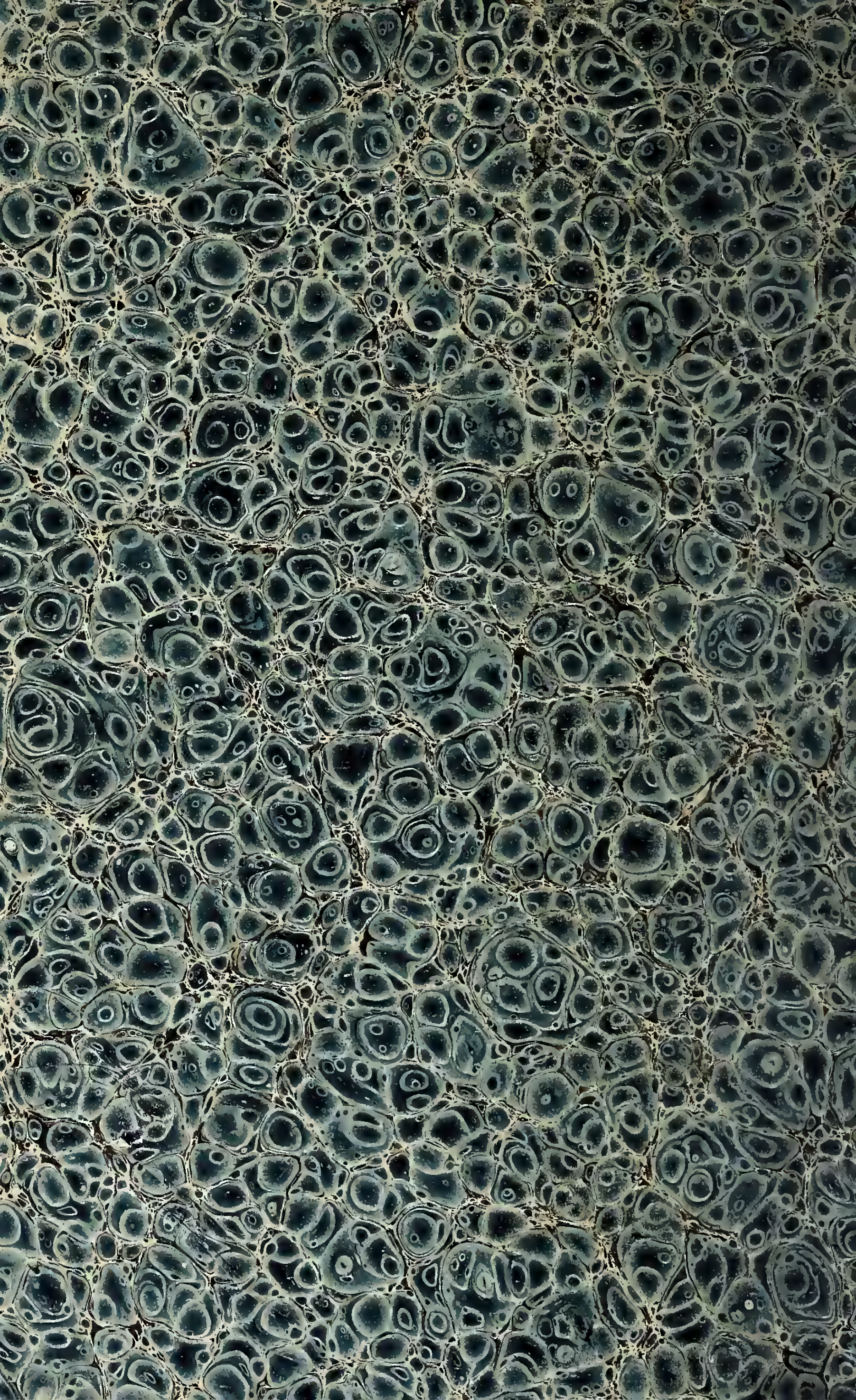
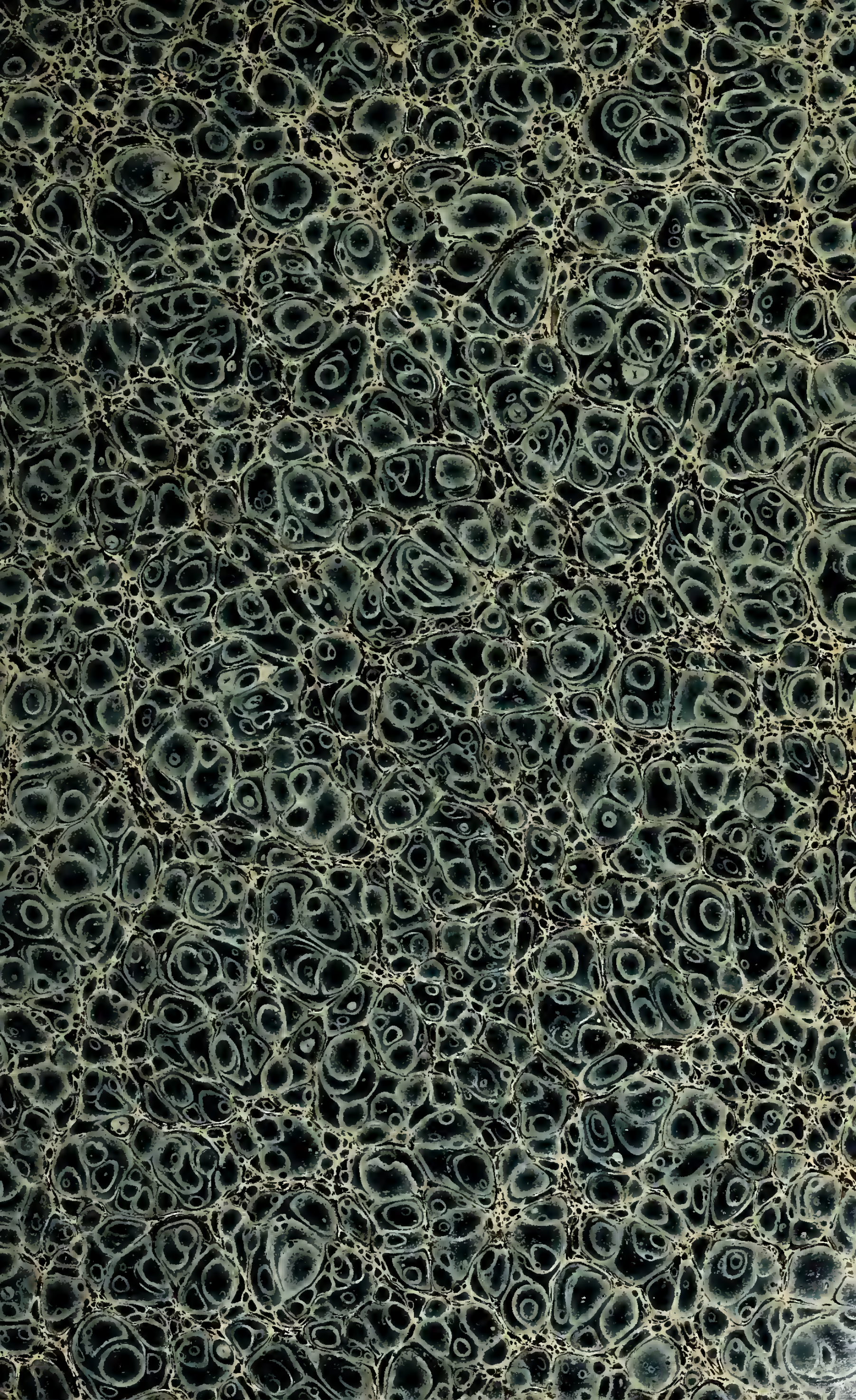




La tomaison de reliure a
été intervertie (1 = 2 et 2 = 1)

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

QUATRIÈME PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ETABLISSEMENTS DANS L'INDE, MADAGASCAR, ST-PIERRE ET MIQUELON, LE SÉNÉGAL.

Par Madame la Comtesse DROHOJOWSKA.



PÉRISSE FRÈRES, IMPRIMEURS LIBRAIRES

De notre S. P. le Pape et de son Éminence le Card. Archevêque de Lyon.

LYON	PARIS
Ancienne Maison	Nouvelle Maison
GRANDE RUE MERCIERE, 33,	RUE SAINT-SULPICE, 38,
ET RUE CENTRALE, 68.	ANGLE DE LA PLACE.

1853.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de Pondichéry.

1503 — 1677.

A quelle époque remontent nos établissements de l'Inde. — Reconstitution par Colbert de la Compagnie des Indes. — Topographie. — Importance territoriale. — Climat. — Population. — Première entreprise de la Compagnie. — Caron. — Etablissement de Surate. — La baie de Trinquemalay. — Saint-Thomé. — Evacuation de ce point de la côte. — Péril imminent des Français. — François Martin. — Fondation de Pondichéry. — Son extension rapide. — Jalousie des Hollandais. — Attaque et prise de notre Colonie. — Le traité de Riswick nous la rend. — Influence de l'occupation hollandaise. — Seconde administration de François Martin.

C'est au règne si glorieux et surtout si prospère

pour la France, tant sous le point de vue de son agrandissement territorial, de sa prépondérance politique, de l'industrie et du commerce, que sous celui de sa puissance intellectuelle, littéraire et scientifique; c'est, dis-je, à ce règne de Louis XIV, à jamais célèbre dans les annales du monde, que remonte l'établissement des Français dans les Indes.

Déjà, il est vrai, depuis 1503, bien des tentatives avaient été faites; en 1624, on était même parvenu à y fonder un petit établissement, puis en 1642, le cardinal de Richelieu avait créé la Compagnie des Indes orientales. Mais ces efforts étaient restés sans résultats. Il semblait qu'il n'y eût plus rien à faire qu'à se tenir pour battu et à renoncer à toute espérance sur ce point, losqu'un jour, en 1664, en sortant du cabinet de Louis XIV, Colbert, après une longue conférence, après avoir mûrement examiné, de concert avec le grand roi, les chances pour ou contre, reconstitua, sur des bases nouvelles et plus avantageuses, la Compagnie des Indes.

Le génie du célèbre ministre, qu'un siècle et demi d'efforts infructueux n'avait point découragé, ce génie, cette fois comme tant d'autres, ne fut point en défaut; et là se trouva réellement le succès où son œil expérimenté avait toujours voulu le voir,

malgré le démenti que semblait lui donner par avance l'expérience du passé.

Mais, avant d'aller plus loin, prenons connaissance des lieux. A peine votre carte d'Asie est-elle déployée, que votre regard, mes jeunes lecteurs, se porte immédiatement sur ce pays si fameux et si connu qu'on nomme les Indes. Pays que Dieu a créé si riche, qu'il a comblé de tant de dons magnifiques, qu'il a toujours été le point de mire et un des principaux foyers du commerce de l'Europe. Je n'ai donc pas besoin de vous indiquer sa position géographique, de vous détailler ses productions et ses beautés; il me suffit de vous dire que nos établissements, tous situés dans la presqu'île en-deçà du Gange, sont, non pas au XVIIe siècle, époque à laquelle commence cette histoire, mais bien au moment actuel : 1° sur la côte de Coromandel : *Pondichéry* et son territoire, composé des district de Pondichéry, de Villenour et de Bahour ; *Karikal* et la Maganoms qui en dépendent.

2° Sur la côte d'Orixa : *Yanou*, son territoire et les *Aldées* (villages) qui en dépendent ; la loge de *Masipulatam* (on appellait *loges*, sous le régime de la Compagnie des Indes, des factoreries ou établissements isolés, comprenant une maison avec un

terrain adjacent, où la France avait le droit de faire flotter son pavillon et de former des comptoirs).

3° Sur la côte de Malabar : *Mahé* et son territoire; la loge de *Calicut*.

4° Au Bengale : *Chandernagor* et son territoire ; les loges de *Cassimbazar*, *Jougdiek*, *Dacca*, *Balassone* et *Patna*.

5° Dans le Goudjerate : La factorerie de *Surate*.

La France possède de plus le droit d'établir des factoreries à *Mascat* et à *Moka*.

Et si vous me demandez, mes jeunes amis, l'importance de ces établissements comme possession territoriale, je pourrai vous répondre que leur superficie totale est de 48,962 hectares.

Quant au climat, il varie excessivement selon la position des lieux ; par ce motif il me serait très difficile de rien préciser ici. Je vous ferai donc part de ce que j'ai recueilli à cet égard chaque fois que mon sujet m'y amènera. En attendant, je vous ferai simplement observer que si les tremblements de terre et les ouragans y sont fort rares, en revanche ces derniers y ont une violence inconnue à l'Europe. Les premiers ne se sont fait sentir, depuis notre établissement dans le pays, que fort légers et sans causer de dommage.

Trois classes distinetes d'individus habitent nos possessions ; ee sont :

1° Les Européens et leurs descendants ;

2° Une population mixte provenant du mélange des Européens et des Indigènes : On les appelle gens à ehapeaux ou *Topas* ;

3° Les Indiens ou aborigènes libres.

Maintenant que nous connaissons les eôtes et les lieux où flotte notre drapeau national, voyons eomment nos pères ont su s'y établir, ct eomment, après eux, nous savons nous y maintenir dans une position prospère.

Je vous raeontais, en eommençant ec chapitre, eomment Colbert reconstitua la eompagnie des Indes, précédemment ereée par Richelieu. Ce moment est celui que nous adopterons comme étant le point de départ réel des établissements qui nous oeeupent. Le Gouvernement garantit à eette Compagnie le monopole exclusif du eommeree dans les Indes, pendant un laps de temps qui fut fixé à einquante ans.

Stimulée par la perspeetive des avantages à retirer d'une telle eoneession, la Compagnie déploya la plus grande activité. A peine formée, elle disposait d'un capital de quinze millions. Dès son principe, elle dirigea ses efforts de eolonisation sur Madagas-

car ; mais après deux expéditions inutiles, elle se décida à revenir à son premier plan, et reprit le commerce direct avec l'Inde.

Les opérations de la Compagnie prenaient chaque jour une extension nouvelle. Néanmoins, un obstacle empêchait son entier développement ; il lui manquait ce qui seul devait et pouvait être sa force, la possession d'une partie du sol, quelque minime qu'elle fût, qui lui assurât refuge en cas de danger, centre et point de départ dans ses affaires commerciales. Mais, pour arriver là, il fallait à la tête de la Compagnie un homme qui comprît ce besoin et qui se sentît assez de résolution et de persévérance pour tenter et poursuivre l'entreprise. Or, mes jeunes amis, vous devez avoir remarqué bien souvent dans l'histoire cette voie providentielle qui sait faire paraître, juste au moment opportun, les hommes nécessaires aux évènements. Cette fois donc, comme toujours, lorsque le besoin fut réel et le projet exécutable, l'homme parut. C'était un ancien négociant français, nommé Caron ; un homme actif et entreprenant, dont le zèle, chose rare, était toujours dirigé et maintenu par une vieille et sage expérience. Si, d'un côté, les ressources de la Compagnie dont il était le chef, lui étaient connues, d'autre part

aussi, il avait étudié à fond le pays, ses mœurs, ses habitants. Il était permis d'espérer qu'il n'agirait qu'à coup sûr, et cependant les difficultés de l'entreprise étaient telles que, malgré la réunion de toutes ces circonstances favorables, il échoua dès l'abord.

Après avoir d'abord choisi Surate, pour y former un comptoir (1668), Caron reconnut qu'il s'était trompé. Cette ville toute florissante et bien située qu'elle fût, ne répondait nullement à ce qu'en attendait la Compagnie. En effet, était-ce donc tout pour elle que la position topographique ; ne lui fallait-il pas surtout, et avant tout, un port indépendant, et une ville essentiellement Indienne et déjà en pleine voie de prospérité, pouvait-elle jamais le devenir? Caron jeta alors les yeux sur la baie de Trinquemalay, dans l'île de Ceylan, au centre même des lieux où l'on cultive avec le plus de succès les épices. Cette position appartenait aux Hollandais. Comme on était en ce moment en guerre avec eux, les Français ne s'en inquiétant pas, l'attaquèrent et l'enlevèrent de vive force (1672).

Cependant à peine Caron commençait-il à y asseoir sa domination que les Hollandais la reprirent. Forcé de se retirer, il passa à la côte de Coromandel et s'empara de Saint-Thomé, ville portugaise, qui

appartenait depuis douze ans à la Hollande. Il n'y demeura que deux ans ; le traité de 1674 le força d'évacuer ce point qui fut rendu aux Hollandais.

Ce dernier évènement semblait devoir porter un coup mortel à la Compagnie des Indes, tant sous le rapport pécuniaire que sous le rapport de l'influence et du crédit. Sa position était vraiment désespérée, mais l'impulsion était donnée. Bien que Caron n'eût pas réussi, il n'en devait pas moins être l'agent principal de notre prospérité future : à lui l'honneur d'avoir ouvert la voie !

Après les pertes successives de Trinquemalay et de Saint-Thomé, il restait à peine soixante Français. Trop peu nombreux et trop pauvres, pour rien tenter, la position de ces faibles débris de nos deux colonies était affreuse, lorsqu'ils reçurent un message de l'un des agents de la Compagnie, qui leur offrait secours et asile.

— Comment, vous demandez-vous, mes jeunes amis, un Français pouvait-il, si loin de son pays, et dans un tel moment, venir ainsi en aide à ses compatriotes.

C'est que ce Français, nommé François Martin, venait d'avoir la bienheureuse idée d'employer quelques fonds de la Compagnie qu'il avait entre les

mains, à l'acquisition d'une jolie bourgade et du territoire environnant, qu'il acheta à un des petits souverains du pays (1688). Cette bourgade n'était rien moins que Pondichéry.

Les soixante Français peuplèrent la colonie naissante. Martin la fortifia, lui donna une sage et habile impulsion, et, grâce à ses efforts personnels et à son administration éclairée, grâce aussi au concours que lui prêtèrent les habitants français, bientôt la population s'accrut, et le nouvel établissement fit naître les plus belles espérances.

François Martin continuait la pensée et les projets de Caron. Plus heureux que ce dernier, tout simplement peut-être parce qu'il venait après lui, il avait presque complètement réussi dans son entreprise lorsque les Hollandais, jaloux de l'état prospère de la petite Colonie, vinrent l'attaquer. Martin se montra aussi bon capitaine, aussi courageux soldat qu'il avait été habile fondateur; mais tous ses efforts se brisèrent contre la supériorité numérique de l'ennemi; il fut contraint de capituler et dut évacuer la ville, qui fut remise aux mains des Hollandais le 5 septembre 1693.

Le traité de Riswick (1697) nous rendit enfin Pondichéry, et certes nous n'eûmes pas à déplorer

les résultats de cette occupation étrangère. Lors de leur capitulation, les Français avaient remis à l'ennemi une ville non encore entièrement fortifiée ; on la leur rendait avec une enceinte de solides murailles et flanquées de bonnes forteresses. Les rues avaient été continuées ; un grand nombre de maisons construites ; en un mot, ces quatre années y avaient apporté une amélioration sensible et appréciable de prime abord.

Pour la seconde fois, Martin fut placé au timon des affaires. C'était juste, en même temps que favoable aux intérêts de la Compagnie. Il reprit avec zèle, et continua avec vigueur l'œuvre qu'il avait déjà commencée, et il parvint sans peine à faire de Pondichéry le centre d'un riche commerce. Cette ville prit bientôt rang, sinon au-dessus, du moins au niveau des plus importants comptoirs Européens dans les Indes.

CHAPITRE II.

Gouvernement de Lally.

Politique de Martin. — Marche ascendante. — Pondichéry prend le premier rang parmi les colonies européennes. — Fondation successive de Chandernagor. — Mahé, Karikal et Masulipatam. — Gouvernement de Dumas et de Dupleix. — Nos Colonies arrivent sous Dupleix à leur plus haut degré de prospérité. — Prise de Madras. — Attaque de Pondichéry. — Défense héroïque. — Impression produite par le courage français sur les populations indiennes. — Position de nos établissements en 1758. — Administration du comte de Lally. — Ses malheurs. — Son courage. —Prise de Pondichéry par les Anglais. — Accusations contre le comte. — Son jugement. — Son exécution. — Sa mémoire est réhabilitée.

En terminant le précédent chapitre, nous vous disions, jeunes amis, qu'après la reprise de Pondichéry, Martin avait été remis en possession du gouvernement de cette ville; mais ce que nous ne vous disions pas, et ce qu'il est cependant de toute justice d'ajouter, ce furent les moyens qu'il employa pour arriver à l'extension qu'il se proposait d'atteindre. Il sut gagner l'amitié du prince voisin dont le bon vouloir était indispensable au développement d'une Colonie naissante, et d'autre part, afin de faire disparaître parmi les colons, ces funestes défauts qui les rendent si souvent odieux aux peuples au milieu desquels ils s'établissent, il leur persuada, qu'étant les derniers européens arrivés dans l'Inde, s'y trouvant, pour ainsi dire, isolés et hors du secours de la Métropole, ils devaient tout attendre d'eux-mêmes, de leur conduite, et ne pouvaient réussir qu'en s'entourant de l'estime générale et en donnant une haute idée de leur caractère, de leur justice et de leur bonne foi.

Ces sages avis, mis à profit, portèrent des fruits abondants. Malheureusement l'état de décadence dans lequel se trouvait la Compagnie ne lui permit pas d'en tirer le parti qu'elle aurait pu espérer en toute autre circonstance; mais outre que, maté-

riellement parlant, elle touchait à une crise imminente, la position de l'Europe ne lui permettait pas une libre action.

Cependant les Français, encouragés par la prospérité de Pondichéry, accoururent en foule dans les Indes pour y former de nouveaux comptoirs. Ils agrandirent celui de Chandernagor, qui avait été cédé à la Compagnie, dès 1688, par Aureng-Zeb et obtinrent les cessions successives de Mahé en 1727, de Karikal acheté en 1739 au roi de Tanjaour, de Yanon et de Masulipatam en 1752. Ces comptoirs ne tardèrent pas à acquérir une magnifique importance et certes ce développement fut en grande partie dû aux efforts laborieux et patients de MM. Dumas et Dupleix, gouverneurs généraux de nos établissements dans l'Inde. Aussi habile diplomate que sage administrateur, M. Dumas obtint du grand Mogol d'importantes concessions, notamment le droit pour Pondichéry, de frapper monnaie, ce qui augmenta de 4 à 500 mille livres le revenu annuel de la Compagnie. Pendant que M. Dumas travaillait ainsi puissamment à la prospérité de Pondichéry, M. Dupleix était nommé gouverneur de Chandernagor. Il tirait en quelque sorte cette ville du néant; et douze années lui

suffisaient pour l'élever au plus haut degré de puissance et de fortune où elle soit parvenue. En 1742, il remplaçait à Pondichéry M. Dumas et continuait si dignement son œuvre que la brillante cité, suivant toujours une marche ascendante, arrivait à un point de splendeur que jamais, ni avant ni après lui, elle n'a pu atteindre. Ce même accroissement se faisait remarquer sur les autres points de nos possessions, toutes soumises à Dupleix.

Cependant les Anglais avaient une défaite à venger; M. de Labourdonnaie, à la tête d'une petite escadre composée d'un seul vaisseau et de cinq petits navires marchands, leur avait enlevé Madras, (1746); et je vous laisse à penser, mes jeunes amis, combien grande fut la colère de cette puissance coloniale Britannique, auprès de laquelle nos possessions de l'Inde ne semblaient qu'un jeu. Avides d'une revanche, ils vinrent mettre le siége devant Pondichéry; la ville tout adonnée au commerce n'avait qu'une bien faible garnison : 13 vaisseaux de guerre, 19 bâtiments de transports montés par 4,700 hommes et renforcés de 4,000 Indiens, telle était la force des assaillants.

Certes l'issue ne pouvait paraître douteuse. Ce-

pendant Dupleix ne se laisse ni décourager, ni intimider, sa parole éloquente et forte ranime tous les cœurs :

— Mieux vaut, s'écrie-t-il, la mort en conservant l'honneur, qu'une vie entachée de lâcheté.

Son héroïque exaltation se communique à tous, et Pondichéry bientôt compte autant de défenseurs qu'elle a d'habitants. Vainement les Anglais déploient-ils toutes les ressources meurtrières de l'art de la guerre; après 42 jours de tranchée ouverte, ils sont forcés de lever le siége; et avec la conservation de leur ville, reste aux Français une magnifique réputation de bravoure, qui porte jusqu'à l'enthousiasme l'admiration des Indiens.

La guerre continuait, le commerce des Indes était nul et cet état de stagnation menaçait l'avenir de la Compagnie, lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle, en mettant fin aux hostilités, rendit à nos opérations tout leur essor et permit à l'administration de Dupleix de porter enfin tous ses fruits.

Vers 1758, au moment de l'apogée du gouvernement de Dupleix, nos établissements de l'Inde donnaient à la France un revenu de 18 millions. La Compagnie, outre les comptoirs du Mahé, d'Yanon et de Chandernagor, avec leurs annexes, possédait,

sur les côtes de Coromandel et d'Orixa : 1° Pondichéry, dont le territoire occupant un littoral de 10 lieues sur une profondeur à peu près égale, comptait environ 500,000 habitants; 2° Karikal dont le domaine était à peu près le même; 3° Masulipatam, avec le Comdever, l'île de Divy et les provinces de Montfanagor, d'Ellour, de Râjamandri et de Clucakal, en tout une étendue de pays de 130 lieues de longueur, sur 15, 20 et 25 lieues de largeur.

4° Enfin l'île de Séringham, que sa charmante position entre les deux bras du Cavery et son étonnante fertilité rendent doublement précieuse.

De sages règlements, qu'une armée nombreuse et bien disciplinée faisait exactement observer, rendaient nos possessions heureuses et florissantes, et le seul empêchement à leur extension était dans leur trop grand éloignement les unes des autres, éloignement qui les empêchaient, en cas d'attaque ou de danger, de se prêter un mutuel secours.

Cet inconvénient se fit surtout sentir lorsqu'en 1758, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, les Anglais jaloux d'éteindre dans l'Inde toute puissance rivale de la leur, attaquèrent nos possessions. La résistance fut héroïque, et à son

souvenir se rattache un nom glorieux et impérissable : celui de Lally, de ce noble et valeureux soldat, de ce savant général, homme intègre et désintéressé, dont le nom flétri par d'odieuses et de fausses accusations a su se relever grand et pur, grâce au dévoûment et aux persévérants efforts de son fils.

— Toute ma politique est dans ces cinq mots, s'écriait Lally peu de jours après son débarquement : *Plus d'Anglais dans les Indes.*

Il est permis de penser qu'il serait arrivé à ce but, bien qu'ayant une immense infériorité numérique et pécuniaire, si la haine et la jalousie n'étaient venues se mettre à la traverse de tous ses plans, de tous ses projets. On craignait sa loyauté, sa franchise, son extrême sévérité; et n'ayant pu réussir à l'acheter, on jura sa perte. Ses ennemis n'hésitèrent pas à sacrifier l'avenir de nos possessions plutôt que de le laisser triompher, et pour accabler un rival dangereux dont ils redoutaient la clairvoyance et le jugement, ils ne craignirent pas de servir, par les entraves apportées à nos armes, les projets ultérieurs de l'Angleterre. C'est un triste feuillet de notre histoire, que celui où se déroulent les épisodes de ce drame terrible. Pour

l'honneur de ceux qui s'y trouvèrent mêlés, il serait à souhaiter que, le jour de la réhabilitation de Lally, il eût pu être arraché de nos annales. Mais le crime, pas plus que la vertu, ne peut s'effacer du souvenir de la postérité.

Je n'entrerais pas, mes jeunes amis, dans le détail de cette période amère et terrible de la vie du comte de Lally, qui, commençant par une triomphale ovation, appelle l'illustre guerrier au commandement des Indes, malgré M. d'Argenson qui voulait garder en Europe un homme aussi précieux, malgré Lally lui-même qu'un secret pressentiment semblait avertir qu'un caractère aussi bouillant que le sien serait peu propre aux exigences et aux rêves d'une Compagnie commerciale, et qui, après les épisodes les plus glorieux, en même temps que les plus malheureux se termine sur un échafaud. Cette vie d'ailleurs mérite une étude plus approfondie que celle que nous pourrions lui accorder ici. Qu'il vous suffise donc de savoir qu'après des prodiges de talents et de bravoure, après avoir vu ses projets les plus héroïques échouer toujours au moment où des efforts surhumains leur avaient assuré une réussite certaine, après avoir été trahi et trompé par

tous ceux qui l'entouraient, le comte de Lally malade et couvert de blessures, fut forcé par le conseil colonial d'ouvrir aux Anglais les portes de Pondichéry.

Certes, ce dut être un pénible triomphe que celui du général Coate, ramenant en Angleterre Lally, prisonnier de guerre. Avec une noble franchise, Coate rendait pleine et entière justice à son adversaire.

— Jamais, disait-il, je n'ai vu un homme réunissant autant de talents à autant d'honneur et de bravoure; jamais non plus je n'eusse pensé que l'avarice et la haine pussent amasser contre un seul homme autant de haine, de jalousie et de trahison.

A peine débarqué en Angleterre, Lally apprend que de nouveaux malheurs le menacent. De honteuses accusations ont été portées contre lui, et ces accusations, la France semble les accueillir!

Obtenir du Gouvernement anglais la permission de voler en France, pour y défendre son honneur attaqué et arriver à Paris, est pour l'impétueux général un projet aussi vite exécuté que formé; mais hélas! sa voix, dominée par un cri de haine, n'est point entendue, les portes de la Bastille s'ouvrent pour celui qu'une réception glorieuse aurait dû ac-

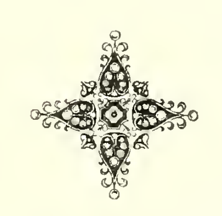
cueillir. La voix d'une Compagnie riche et puissante a tout effacé, et cinquante-cinq ans de glorieux travaux, et ces nombreuses cicatrices reçues au service du roi, tout une vie enfin d'honneur et de dévoûment.

Quatre années de prévention ont pesé comme autant de siècles sur cette noble tête, lorsque tout-à-coup l'Europe s'indigne, la France s'émeut, une sentence de mort a été prononcée ; la volonté royale, toute disposée à faire grâce, a été forcée : Lally est mort !... mort sur l'échafaud !

Puis encore dix années s'écoulent pendant lesquelles l'opinion publique, pesant en sa balance chacun des faits de la vie de l'illustre condamné, lui rend pleine et entière justice, pleure sur son sort et flétrit non-seulement la sentence inique qui l'a déclaré coupable, non-seulement les traîtres qui ont amené sa perte ; mais encore les juges qui l'ont consommée. Sa mémoire est réhabilitée de fait ; mais elle ne l'est pas de droit. Or, cette justice populaire ne peut suffire à la tendresse respectueuse d'un fils ; il lui faut plus, il lui faut une réhabilitation juridique. M. de Lally Tolendal s'entoure de tous ceux qui ont connu son père, qui ont apprécié ses vertus publiques et privées ; on fait des

mémoires, on en appelle à la France et au roi, et on arrive enfin à faire réviser l'arrêt du parlement, qui est juridiquement infirmé le 25 avril 1778 par le conseil royal.

Nous avons, en racontant ces faits, devancé les évènements dans l'Inde; mais je n'ai garde d'oublier que nous avons laissé Pondichéry tombé récemment au pouvoir des Anglais, et je me sens toute disposée à faire quelques pas rétrogrades pour revenir juste à ce moment.



CHAPITRE III.

Suite de l'histoire de nos établissements dans l'Inde.

1763 — 1848.

Le traité de Paris nous rend nos Etablissements dans l'Inde. — Prise de possession de ces établissements en 1765. — Retrait du monopole accordé à la Compagnie des Indes Orientales. — Influence de cet acte sur la prospérité de la Colonie. — Rupture de la paix par les Anglais. — Prise de Chandernagor. — Masulipatam, Karikal et Pondichéry. — Aïder. — Ali-Kan et Tippô-Saëd. — Succès et désastre des Anglais. — Reprise momentanée de Pondichéry. — Le Bailli de Suffren dans la mer des Indes. — Massacre d'Omaussore. — Paix de 1783. — Evènements contemporains en France. — Leur contre-coup dans les Indes. — Reprise de la guerre en 1793. — Victoire des Anglais. — Prise de Séringapatan et mort de Tippô-Saëb. — Paix d'Amiens. — Quatrième prise de Pondiché.

ry par les Anglais. — Paix de 1814 et de 1815. — Conditions désavantageuses de ces traités.—Notre position territoriale, politique, commerciale dans les Indes depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Si nous débarquons sur les côtes de l'Inde de 1761 à 1765, nous trouverons à peine quelques vestiges qui nous parleront de la France. Commerçants, soldats, marins, tout y est Anglais, et de ces belles Colonies qui faisaient naguère l'orgueil de la Métropole et qui étaient pour elle une source intarissable de richesses et de produits, aucune, quelque restreinte qu'elle soit, n'a échappé à la conquête Britannique. Le drapeau blanc ne se montre nulle part, et cependant depuis deux ans le traité de Paris, signé le 10 février 1763, a rendu à la France ses possessions dans l'Inde. Un de ses articles, le 10e, si je ne me trompe, est ainsi conçu : « Les possessions Anglaises et Françaises sur les côtes de Coromandel, de Malabar, du Bengale et dans toutes les Indes Orientales, seront remises à ceux qui les possédaient avant la guerre, à condition que les Français n'y enverront pas de troupes. »

Vous pensez tout d'abord, comme moi, mes jeunes amis, que cette dernière clause était probablement le motif qui rendait les Français peu impatients de se remettre en possession de leurs ancien-

nes propriétés. En effet, cette interdiction, outre qu'elle était honteuse à la nation, devait nécessairement annihiler nos efforts et assurer à nos ennemis la conservation de cette prépondérance qu'ils nous avaient enlevée. Soit que la France, mécontente des termes de cet article, n'en hâtât pas l'accomplissement, soit que les lenteurs diplomatiques en aient été cause, toujours est-il que nous ne rentrâmes dans nos possessions que dans le courant de 1765. Je pourrais aussi ajouter que notre territoire, malgré les expressions du traité facile à expliquer, fut considérablement diminué.

Certes, il y avait bien à faire pour redonner à ces Colonies leur importance passée. Heureusement la paix nous vint en aide. Cependant tels étaient les coups qui nous avaient été portés, que quinze années de calme ne suffirent pas à rendre à Pondichéry la splendeur qu'elle avait naguère.

Depuis longtemps, comme vous devez vous en apercevoir, si votre mémoire a gardé la date de l'organisation de la Compagnie des Indes, depuis longtemps les 50 années de monopole qui lui avaient été accordées étaient expirées. Quelques années de plus que le siècle s'étaient même écoulées depuis qu'elle était entrée en jouissance de ce privilége,

lorsque le Gouvernement le lui enleva. Dans le courant d'août 1769, fut rendu l'arrêt qui garantissait à tout Français la libre navigation et le droit de trafiquer au-delà du Cap de Bonne-Espérance. Cette décision de la France fut une mesure d'habile politique, et c'est certainement à elle qu'il faut attribuer l'impulsion que reçurent à cette époque la ville et le commerce de Pondichéry. Cette impulsion répara, en partie du moins et autant qu'ils pouvaient être réparés, les dommages et les pertes causés par l'occupation anglaise et contribua à les remettre sur la voie d'une prospérité nouvelle, mais malheureusement d'une bien courte durée.

Pendant cette période de calme, le sceptre avait changé de mains. Au gouvernement de Louis XV avait succédé le gouvernement si paternel et si loyal de Louis XVI. Un changement de politique menaçait encore une fois les Indes : la guerre de l'indépendance était dans toute son activité, et chaque jour, on reconnaissait d'une manière plus évidente que la conflagration ne pouvait manquer de devenir générale et que la guerre allait éclater entre la France et l'Angleterre.

Déjà on en était venu des deux côtés aux reproches et aux récriminations; déjà Louis XVI avait

signé un traité d'alliance et de commerce avec les Américains, traité qui ne devait toutefois avoir son action que dans le cas de rupture entre nous et les Anglais. Tout le monde faisait justement observer au roi que le moment était on ne peut plus favorable pour rompre la paix, et que l'avantage serait pour celui qui reprendrait le premier les hostilités. L'auguste probité du Monarque ne voulut rien entendre, et il eut la courageuse grandeur de voir et surtout de comprendre toutes les difficultés de la position de l'Angleterre, sans en vouloir profiter.

Certes, cette conduite était d'autant plus magnanime qu'en ce moment même notre rivale d'Outre-Manche, abusant de notre confiance, donnait à son délégué dans les Indes, l'ordre formel de s'emparer, sans déclaration de guerre préalable, de nos établissements dans ce pays, et que déjà, sans que la nouvelle eût pu nous en parvenir, Chandernagor, Masulipatam et Karikal étaient en son pouvoir (1778).

Au mois d'août, une armée forte et aguerrie quittait Madras et marchait sur Pondichéry; au même moment, l'amiral Vernon était venu mouiller à portée de cette dernière ville. Ainsi assiégée par

terre et par mer, que pouvait-elle faire? résister était impossible; ses fortifications non relevées ne le lui permettaient pas. Cependant, notre flotte qui était en rade sortit et parvint à éloigner l'escadre ennemie. Malheureusement, très maltraitée dans le combat, elle fut forcée elle-même d'aller se réparer à l'Ile-de-France. Cette circonstance hâta l'issue du siége; une flottille anglaise, libre de mouvements par le départ de M. de Troujoli, fit parvenir aux assiégeants le matériel qui leur manquait, et dès ce moment l'espérance même ne fut plus permise. Néanmoins on ne put pas si aisément substituer le drapeau britannique à notre étendard national. M. de Belle-Combe, qui commandait dans la ville, ne se rendit qu'après une lutte héroïque, pendant 42 jours de tranchée ouverte (17 octobre 1778).

Vous parlerai-je maintenant de deux noms fameux dans les Indes, noms qui, plus d'une fois, ont fait trembler et reculer les bataillons anglais. Vous dirai-je les efforts de Aïder-Ali-Kan et de son fils Tippô-Saëb, ces deux héros de la moderne Asie, contre l'envahissante ambition de l'Angleterre? Oh! ce serait, mes jeunes amis, une riche et belle page d'histoire à dérouler à vos

yeux ; ce pourrait être mieux encore : le sujet d'un grand poème ; et c'est précisément parce que les bornes qui me sont assignées, m'empêchent de développer ce sujet d'une manière satisfaisante que j'hésite à l'entamer. Il est de ces choses que l'on ne peut aborder qu'avec une extrême réserve, car une fois qu'on y touche, on est entraîné, malgré soi, à entrer dans tous les détails. parce que rien n'y est petit, ni infime tant la pensée dominante de l'action, ou le caractère des héros offre d'intérêt, d'héroïsme et de grandeur.

Ne soyez donc pas étonnés si je touche à peine à ce vaste épisode de l'histoire des Indes au siècle dernier, quoique ses chefs, ayant été les alliés de la France, il semble que leurs faits et leurs actions doivent se rattacher d'une manière intime à l'histoire qui nous occupe.

Fils d'un général fameux, Aïder acquit une réputation personnelle plus brillante encore que celle de son père, et devint tour-à-tour général, chef de parti et roi de Maïssour. Appréciateur de la tactique Européenne, il y façonna ses troupes, grâce à l'aide du sergent Lalley, homme qui possédait, malgré son grade peu élevé, de

grandes connaissances militaires et qui était doué d'une étonnante aptitude. Aïder, animé d'un noble patriotisme, et obéissant à l'impulsion de son génie, jura l'expulsion des Anglais, oppresseurs de son pays, et toute sa vie, ainsi que celle de son fils Tippô-Saëb, fut employée à travailler à ce grand projet. On peut assurer, sans craindre de se trop avancer, qu'il aurait réussi à arriver à ses fins, si les forces maritimes de la France avaient permis de diriger sur l'Inde une flotte en état d'appuyer ses mouvements et l'on peut affirmer aussi que, sans la distance qui sépare Pondichéry de la côte de Malabar, il serait arrivé à notre secours avant la reddition de la ville, et qu'alors les chances de la fortune auraient été bien différentes.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, malgré leurs succès apparents, les Anglais furent tellement maltraités par Aïder et Tippô-Saëb, qui arrivèrent sur la côte de Coromandel peu de jours après la prise de Pondichéry, qu'ils durent amèrement regretter d'avoir ouvert les hostilités.

Leurs troupes décimées, leurs possessions ravagées, leurs alliés battus et maltraités, leurs généraux épuisés de la lutte et complètement découragés; telles étaient les terribles représailles du con-

quérant Indien. Aussi, lorsque, après plusieurs échecs successifs dus à la supériorité des troupes Européennes de l'armée Anglaise, supériorité que ne purent contrebalancer le génie, le nombre et la bravoure, Aïder abandonna le Carnate (1782) pour se retirer sur la côte de Malabar, il laissa ce pays dans un tel état de dévastation que les Anglais durent renoncer à en retirer de longtemps aucun profit. Certes, peu de défaites ont été plus désastreuses à une nation, que ne le fut ce succès à l'Angleterre.

Pendant ces hostilités auxquelles, malgré leur faiblesse numérique et leurs désavantages, les Français prenaient une part aussi active que le leur permettait leur position, nous avions profité, pour reprendre Pondichéry, d'un moment où la garnison anglaise avait été dirigée sur Madras; malheureusement une armée fut envoyée sur le champ du Bengale, et cette fois encore, elle entra dans la ville avant qu'Aïder, occupé devant Arcate, pût venir à notre aide. Ce ne fut en quelque sorte qu'une réapparition des Français dans la place, ses habitants purent facilement croire qu'ils avaient fait un rêve, se bornant à appeler de tous leurs vœux sa transformation en réalité prochaine.

L'heure des représailles allait enfin sonner. 1783

venait de commencer et avec le Bailli de Suffren devait se relever la fortune de la France dans la mer des Indes. Je ne vous ferai pas assister aux diverses batailles navales qui furent livrées, non plus qu'aux cruautés épouvantables de l'armée anglaise, atrocités que jusqu'à ce jour on avait cru impossibles à des Européens. Je ne vous montrerai pas le général Mathews, chef avide d'or et de pillage, je ne vous le montrerai pas, après avoir fait égorger déjà des Indiens par milliers, prenant possession d'Omanipore, dont les rues sont changées en ruisseaux de sang, n'épargnant rien, ni hommes, ni vieillards, ni enfants; rien, pas même les quatre cents femmes d'Aïder et de Tippô-Saëb, que leurs larmes, leur beauté, leurs richesses, non plus que la promesse de fortes rançons, ne purent soustraire à cette affreuse destinée. Je vous dirai seulement que Tippô-Saëb continuait avec succès l'œuvre commencée par son père, que le Bailli de Suffren relevait partout la vieille et noble gloire de notre drapeau, que sur tous les points, l'armée Anglaise était battue, que ses désastres avaient atteint ce degré de gravité où il était permis de prévoir un très prochain revirement de fortune, lorsque une frégate parlementaire vint faire mettre bas les armes en apportant

la nouvelle de la conclusion de la paix. Les préliminaires en furent signés en janvier 1783 et le traité définitif seulement le 3 septembre.

Voici la teneur de l'article concernant nos colonies asiatiques :

« L'Angleterre rend à la France quelques établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre sur la côte d'Orixa et dans le Bengale; permet d'entourer Chandernagor d'une fosse pour l'écoulement des eaux, et s'engage à assurer dans l'Inde la liberté du commerce aux sujets de la France, soit qu'ils le fassent individuellement ou par compagnie. Elle rend Pondichéry et Karikal avec promesse d'un arrondissement de territoire, qui est spécifié, et conservé à la France sur la côte de Malabar, Mahé et le comptoir de Surate. Les puissances contractantes s'interdisent réciproquement tout aide ou secours à ceux de leurs alliés qui n'entreraient pas dans le présent accommodement. »

Un an après ce traité, la paix fut signée entre Tippô-Saëb et l'Angleterre. Cette dernière restitua au prince Indien, Calicut, Onore, Mongaler et plusieurs autres villes, comme rançon des nombreux prisonniers qu'elle lui avait faits.

Cette date prononcée toute-à-l'heure de 1783, vous

rappelle assez, mes jeunes amis, la fermentation qui agitait la France en ce moment. Nous marchions à pas de géants vers une catastrophe inévitable. La vieille monarchie tremblait sur sa base et tous les regards, fixés sur elle, attendaient le moment de sa chute; les uns avec une douloureuse inquiétude, les autres avec une satanique jouissance.

Il est donc facile de comprendre que pendant une période si palpitante d'intérêt, si pleine de préoccupations, on s'occupât peu des Colonies; aussi, l'histoire de cette époque est-elle dans l'Inde, dénuée de tout intérêt.

Nécessairement les évènements qui survinrent plus tard dans la Métropole réagirent sur nos colonies. Le drapeau blanc y fit place aux couleurs nationales, et les différents gouvernements qui succédèrent à la royauté y furent reconnus et adoptés. Là comme en France, le sang fut versé, et bien souvent la fureur populaire se fit l'agent de haines personnelles et particulières, en croyant être le champion de la patrie menacée.

La révolution avait vu se dérouler, sombres et sanglantes, toutes ses diverses phases; une auguste victime avait porté sur l'échafaud une tête royale, elle avait donné au monde l'exemple d'un

grand et héroïque martyre, et au ciel un saint de plus, lorsque se réveilla, plus ardente encore que par le passé, la coalition Européenne. Notre Colonie apprit, presque en même temps que la mort du roi, que les malheurs, qui lui avaient été apportés autrefois par la lutte avec l'Angleterre, la menaçaient de nouveau. Malgré les succès passés du bailli de Suffren et du marquis de Bussy, malgré les héroïques efforts de Tippô-Saëb, qui avait, après la mort de son père, contrebalancé à son tour la puissance Britannique, malgré la valeur de nos troupes, l'Angleterre, grâce à sa politique habile et peut-être à la cruauté de sa conduite, avait conservé son omnipotence, et le jour où la lutte se ranima, son résultat fut aisé à prévoir. Tandis que les armées de la République, par les désastres qu'elles faisaient éprouver à nos ennemis dans la guerre continentale, couvraient du prestige de la gloire et cachaient sous des masses de lauriers toutes les odieuses turpitudes de l'intérieur, la fortune était loin de nous favoriser sur ce point éloigné.

Le 21 août 1793, Pondichéry tombait au pouvoir des Anglais, et cette prise, comme en 1778, était le dernier épisode de nos revers : la perte successive de tous nos établissements l'avait précédée.

Ne croyez cependant pas, mes jeunes amis, que l'Angleterre pût ainsi prendre possession et jouir de sa conquête sans obstacle. Outre les efforts des Français, efforts peu redoutables il est vrai, parce que l'attention du Gouvernement était entièrement détournée de nos Colonies, ils avaient encore à lutter contre Tippô-Saëb, qui mettait en action tous les ressorts de la diplomatie pour saper leur puissance. En relation avec la République Française et avec tous les princes de l'Inde, il ne manquait à Tippô qu'une seule chose : des alliés vraiment dévoués et disposés à agir. Malheureusement il ne trouva rien de semblable. On ne se fit pas faute de paroles et de promesses; mais des actions.... En vérité on avait bien autre chose à penser en Europe! La France, soit qu'elle ne comprît pas tout l'avantage qu'elle pouvait retirer d'un secours accordé au roi de Maïssour, soit qu'elle ne put réellement disposer d'aucune partie de son armée, quelque minime qu'elle fût, la France abandonna Tippô-Saëb à ses propres forces, et le génie Indien vint se briser contre l'organisation civilisée de l'Angleterre. Le marquis de Wellesley, depuis lord Wellington, après s'être assuré, par une tactique habile, la neutralité des populations jusqu'à ce jour alliées de Tip-

pô-Saëb, assiégea et prit d'assaut Seringapatam. Le conquérant Indien était dans la ville. Plutôt que de se rendre aux ennemis et aux oppresseurs de son pays il aima mieux la mort. On le vit combattre et se défendre comme un lion, puis on le vit tomber en héros. Il se l'était juré à lui-même : l'empire des Indes ne serait aux Anglais qu'après sa mort. Il tint glorieusement sa promesse et il sut se faire un noble tombeau des débris de son trône.

Cette mort, arrivée en 1799, laissait donc l'influence Britannique, libre d'action, s'exercer tout à son aise dans la presqu'île Indienne, lorsque la paix d'Amiens (1802), en nous rendant nos possessions, sembla vouloir en restreindre l'extension. Cette entrave, qui n'était pas bien grande, puisque notre faiblesse sur ce point était peu redoutable aux forces ennemies, ne fut pas de longue durée. Le 11 novembre 1803, Pondichéry, qui ne comptait que 150 défenseurs français dans ses murs, fut contrainte de capituler et passa pour la quatrième fois entre les mains des Anglais, pour y rester jusqu'aux traités de 1814 et 1815.

A ces deux dernières époques nos possessions sont rentrées définitivement en notre pouvoir, mais réduites aux limites excessivement restreintes qui

leur avaient été assignées en 1783; encore la France s'est-elle engagée à ne faire aucun ouvrage de fortifications dans les établissements qui lui doivent être restitués et qui sont situés dans les limites de la souveraineté Britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissements que le nombre de troupes nécessaire pour le maintien de la justice.

Il est vrai que par compensation, l'Angleterre n'a pas été avare de promesses de protection envers les sujets français dans l'Inde. Reste à savoir si cette protection, quelque efficace qu'elle soit, peut jamais équivaloir à une position capable d'imposer le respect par la crainte ou tout au moins par une égalité de force.

Après le traité de 1815, une expédition partit de France pour aller reprendre possession de nos établissements. Elle arriva dans l'Inde le 26 septembre, 1816, mais la remise de ces établissements n'eut pas lieu immédiatement, voici comment ils nous furent rendus.

En décembre 1816, Pondichéry et Chandernagor.

En janvier 1817, Karikal;

En février 1817, Mahé;

En avril 1817, Yanon.

Depuis cette époque, notre position territoriale est demeurée stationnaire, et s'il est vrai que nous n'ayons rien perdu, il est vrai aussi que nous n'avons rien gagné, et que notre position, si on la compare à ce qu'elle était au temps des Dumas et des Dupleix, a suivi une marche bien rétrograde. En effet, nos établissements se bornent à des fractions de territoires isolés et disséminés, dont la défense serait difficile et dont l'agrandissement ne semble pas devoir être prochain.

Sous le triple rapport de la population, des revenus et des produits, grâce à la surveillance et à l'action pleine de sagesse du Gouvernement, nous sommes dans une voie de progrès sensible.

Maintenant, mes jeunes amis, que nous avons vu les faits historiques, jetons ensemble un coup d'œil sur les principales villes, ainsi que sur l'organisation religieuse, administrative militaire et commerciale de notre Colonie.

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

Ce que l'on appelle Moussons. — Leur influence sur la température. — Dans les pays tropicaux on ne connaît que deux saisons : l'été et l'hiver. — Diverses castes Indiennes. — Proportion de la population blanche et de la population noire. — Gouvernement. — Administration. — Conseil privé. — Conseil des contentieux. — Législation. — Organisation militaire. — Contributions directes. Indirectes. — Droits domaniaux. — Religion. — Voyages dans nos établissements. — Pondichéry. — La ville Noire et la ville Blanche. — Les parias. — Différence entre le fatalisme oriental et le libre arbitre chrétien. —Environs de la ville. — Institutions d'utilité publique dans les Indes. — Continuation du voyage. — Karikal. — Yanon. — Masulipatam. — Mahé. — La loge de Calicut. — Chandernagor. — La factorerie de Surate. — Quelques détails sur le commerce. — Ce que l'on appelle le commerce d'Inde en Inde et le commerce avec l'Europe.

Pour rendre ce qu'il me reste à vous dire plus clair et en même temps peut-être plus attrayant pour vous, il m'est venu à la pensée, mes jeunes amis, de vous proposer un petit voyage dans le pays qui nous occupe. Ce sera, dans tous les cas, le moyen le plus sûr de faire parfaitement connaissance, d'abord avec les lieux, et ensuite avec les institutions françaises établies dans ces lieux.

Donc préparons-nous à commencer notre expédition, mais auparavant quelques explications générales sont nécessaires.

Vous savez probablement, et néanmoins je me crois obligée de vous répéter, ce qu'on appelle moussons. Ce sont des vents réguliers qui règnent alternativement sur la mer des Indes pendant six mois de l'année. On les distingue, d'après leur direction, en mousson du nord-ouest et en mousson du nord-est. La transition d'une mousson à l'autre, ne se fait jamais sans qu'il ne se montre, dans toute la nature, une sorte de perturbation qui amène des gros temps, des coups de vents terribles, en un mot, des ouragans qui sont toujours marqués par quelques sinistres, soit sur les côtes, soit en pleine mer, ce qui rend, à ces moments, la navigation fort dangereuse dans ces parages.

Dans la presqu'île en-deçà du Gange, comme dans tous les pays situés entre les tropiques, on ne connaît que deux saisons : l'été ou la saison sèche et l'hivernage ou la saison des pluies. Ces deux saisons n'ont pas une égale durée dans chacune des contrées de la presqu'île, et l'une règne dans la partie occidentale, lorsque l'autre règne dans la partie orientale.

Ainsi la saison de l'hivernage à Pondichéry et à Karikal commence en janvier et dure jusqu'en octobre ; à Yanon elle dure depuis la fin de juillet jusqu'en octobre ; à Mahé, du 15 mai au 15 octobre ; à Chandernagor, en avril, puis de juin à octobre. Il est bien entendu que le reste du temps appartient à la saison sèche.

Si vous voulez que nous passions brusquement de ces détails météorologiques à quelques observations sur les diverses castes qui composent la population Indienne, je vous communiquerai textuellement un paragraphe traitant de ce sujet, que j'extrais pour vous d'une publication officielle sur les Indes.

« La population de l'Inde Française n'a aucune analogie avec la population des autres Colonies françaises. Les Indiens ont des mœurs, des coutumes, qui non-seulement ne ressemblent pas aux

autres, mais qui diffèrent dans chacun de nos établissements. Sans doute, la division fondamentale des castes indiennes n'y varie point, et l'on retrouve toujours la caste sacerdotale, ou celle des *Brâhmanes*; la caste militaire et royale, ou celle des *Kachatryas;* la caste commerçante et agricole ou celle des *Vaisyas*, et la caste servile ou celle des *Soudras*, indépendamment des *Maures* ou *Musulmans* et des *Parias* qui ne sont d'aucune caste; mais chacune des castes se subdivise de telle sorte qu'à Chandernagor on compte 52 subdivisions. La ligne de démarcation qui sépare les diverses castes, est d'ailleurs tellement prononcée, qu'aucune espèce de fusion n'a lieu entre elles. Enfin, outre la division générale des castes, il y a les divisions et les subdivisions des sectes qui contribuent encore à détruire tout caractère d'unité dans les populations indiennes.

Le christianisme et l'islamisme ne comptent qu'un petit nombre de sectateurs parmi les Indiens; l'immense majorité est adonnée aux cultes idolâtres du pays. On comprend, sous la dénomination générale de *gentils*, tous ceux qui ne sont ni chrétiens ni musulmans. »

La population des établissements français de

l'Inde se porte à environ 170,000 âmes; on ne peut préciser au juste, attendu que les préjugés des noirs Indiens s'opposant à la tenue des registres de l'état-civil, on ne peut savoir qu'approximativement les naissances et les décès, et qu'il est par cela même impossible de faire un recensement exact. Cependant des statistiques, faites d'après des renseignements puisés dans les archives de la marine, donnent les proportions suivantes. Notre Colonie compterait un habitant européen et 2 topas, sur 168 habitants de la race noire indienne.

Le commandement général et la haute administration de nos diverses possessions sont confiés à un gouverneur résidant à Pondichéry. Les chefs des établissements secondaires placés sous son autorité, lui rendent compte de leurs actes et reçoivent ses ordres.

L'administration est dirigée, toujours sous les ordres du gouverneur, par deux chefs supérieurs qui prennent le titre, l'un d'ordonnateur, l'autre de procureur-général. En dehors de ces deux chefs, et pour veiller à l'exécution des lois et ordonnances, le Gouvernement a créé les fonctions d'inspecteur-colonial, lequel inspecteur a ses délégués dans les établissements secondaires.

Un conseil privé assiste le gouverneur de ses lumières ; mais son influence sur les affaires se borne à donner un simple avis, et le gouverneur, qui en est le président, est libre de lui adjoindre ceux des habitants ou des fonctionnaires qu'il croit aptes à éclairer ses délibérations.

Pour le jugement des matières analogues à celles qui sont déférées en France aux conseils de préfecture, le conseil privé se constitue en conseil du contentieux, et alors les arrêts qu'il est appelé à rendre, ne sont susceptibles de recours qu'au conseil d'Etat.

Quant à la législature, le code civil régit les possessions françaises, sauf quelques légères restrictions, et pour ce qui est des contestations civiles entre Indiens, l'administration locale leur applique leurs lois et coutumes qu'elle a maintenues et qui varient selon les castes et les localités.

Les décisions du gouverneur, auraient, pour les appuyer, en cas de non-obéissance, deux compagnies d'infanterie de marine, répartis dans les divers établissements. Sur les 8 officiers de ces deux compagnies, 4 sont européens et 4 indiens.

Les contributions sont, comme en France, divisées en directes, indirectes et droits domaniaux.

Il serait trop long de vous détailler les différents impôts. Je me bornerai à vous dire que de même que le sel et le tabac de France, le bétel, le calon, l'arack, le rhum, l'arack-patté, le gauja, le bang, le tabac et le sel sont monopolisés et ne se vendent que par l'entremise de fermiers, qui eux-mêmes achètent ce droit par adjudication publique.

Je vais terminer ce rapide aperçu par quelques détails sur le culte, que j'emprunte à la publication déjà citée tout-à-l'heure.

« Il y avait autrefois dans les établissements français de l'Inde, deux missions ecclésiastiques distinctes, la mission des capucins et la mission du Malabar.

» La mission des capucins était chargée du service ordinaire du culte et formait le véritable clergé colonial. La mission du Malabar, instituée pour la conversion des gentils, était desservie, dans son origine, par des jésuites ; après la suppression de cet ordre, elle fut confiée, par lettres patentes du 10 mars 1776, à l'Association des missions étrangères.

La mission française des capucins à Pondichéry, cessa d'exister à l'époque où les congrégations religieuses furent supprimées en France, et, depuis

lors, par suite de l'occupation Anglaise, le clergé de nos établissements s'est composé d'un mélange d'ecclésiastiques appartenant aux missions des capucins Italiens et Portugais, ou provenant des missions étrangères Françaises. Ces ecclésiastiques ne reconnaissent généralement que les ordres de leurs généraux respectifs; le supérieur des missions étrangères françaises dans l'Inde réside à Pondichéry; les supérieurs des missions Italienne et Portugaise résident à Madras et à Calcutta. »

Cependant les besoins de la religion ont nécessité la création d'un préfet apostolique, et c'est maintenant sous sa direction que sont placés les prêtres employés dans les diverses paroisses. Toutefois on a procédé avec sagesse, et comme on a reconnu une foule d'inconvénients, sans avantages réels, à soustraire à la direction de leurs supérieurs, les religieux des missions étrangères qui sont encore en possession des fonctions de curé, leur remplacement par des prêtres séculiers n'aura lieu qu'à leur mort ou dans le cas où l'intérêt de la religion le réclamerait.

Maintenant que rien ne peut plus, sur notre route, demander des explications qui nous arrêteraient et nous embarrasseraient, puisque, par avance, je vous ai mis au courant des principales institutions

de notre Colonie, nous pouvons réaliser le projet formé au commencement du chapitre, et commencer notre voyage.

Nous nous arrêterons d'abord à *Pondichéry*.

Si nous y arrivons par mer, ayons soin de ne pas choisir le moment de la mousson du nord-est, et outre cette précaution, ne négligeons pas de nous procurer un pilote habile; car le port n'est ici rien de plus qu'une rade ouverte, où la mer se brise continuellement et où elle a formé une base qui rend le débarquement très difficile. Enfin, *béni soit Dieu,* grâce à l'habileté des rameurs de notre chélingue, sorte de bateau à fond plat et seules embarcations dont on puisse se servir pour aborder les côtes basses et sablonneuses de ces parages, nous avons évité le danger, et nous voici sains et saufs sur le quai.

Vous admirez la beauté de cette ville dont les rues, tirées au cordeau, sont bordées à droite et à gauche de gracieuses et élégantes habitations. Vous vous étonnez de cette régularité qui a présidé à sa construction et qui n'offre partout à l'œil que d'exactes lignes géométriques et de symétriques angles droits. Vous cesserez d'être surpris quand, remplissant les fonctions si utiles de cicérone, je vous ferai observer que ceci est la ville Européenne, qui

ne date que du 17e siècle, et qu'il est naturel que vous y retrouviez ce type de grandeur systématique qui, mieux que quoi que ce soit, nous initie aux mœurs cérémonieuses et toutes réglées par l'étiquette du grand siècle. Vous reconnaîtrez que la même pensée qui inspirait Lenôtre, lorsqu'il dessinait les allées majestueuses de nos jardins royaux, que celle encore qui présidait au tracé du plan de Versailles, dirigeait, par delà les mers, la construction de Pondichéry. Pour moi, je retrouve inscrits à chaque pas dans la ville asiatique, et en caractères qui dureront autant qu'elle, la date de sa fondation; tout m'y parle de Louis XIV, tout m'y rappelle sa cour et son siècle.

Mais voici, mes jeunes amis, un nouvel aspect qui s'offre à vous. Voyez et dites-moi si ceci ne ressemble pas à un de ces changements à vue qui, au théâtre, séduisent et entraînent l'imagination, sans néanmoins la convaincre. Nous avons débouché subitement au bord d'un canal creusé de l'est à l'ouest, et, voici que de l'autre côté de cette frêle et impuissante barrière qu'a créée la main de l'homme, un monde nouveau et tout autre s'offre à nos regards, je pourrais même dire un ciel différent. C'est en effet un tableau étrange et peut-être

unique que ee rapproehement en une seule eité, de ces deux villes distinctes l'une de l'autre par leurs habitudes, leur aspect et leurs mœurs. Derrière vous, des palais, des églises, de hautes et belles maisons, et, entre tout eela, l'air et la lumière qui jouent libres et sans entraves. C'est le beau ciel des tropiques éelairant la vieille civilisation de l'Europe. Devant vous, au contraire, pas de rues, pas de places; mais de méehantes eases en briques, d'autres plus pauvres encore en terre et en ehaume, tout cela, posé sans ordre çà et là: ici, assez écartées les unes des autres; plus loin tellement rapprochées qu'elles semblent ne former qu'une masse compaete et sans issue. Au milieu de tout cela, s'agite et bourdonne une foule d'Indiens noirs, seuls habitants de cette partie de la ville, population indigène qui ne s'élève pas à moins de 20,000 âmes, tandis que dans la ville blanche, on ne compte que 3,800 habitants.

Dans la ville noire, le soleil dore bien la toiture des eases, mais il se brise là; car il ne rencontre ni larges fenêtres, ni vastes appartements où il puisse pénétrer et étendre ses rayons à l'aise. Dans les habitations, tout est sombre, et je ne saehe rien d'attristant pour le cœur, comme eette obscurité de l'in-

térieur, ce manque d'air et de soleil, lorsque l'air et le soleil ont tant de suavité et de force à l'extérieur.

Un peu au-delà de la ville noire, mais y attenant, remarquez-vous ce groupe de cases, sur lesquelles semble planer le silence de la mort, ou, mieux encore, celui qui suit une malédiction terrible. Eh bien! vous le devinez sans doute, ces cases isolées qui semblent entourées d'un cercle que la fatalité elle-même a tracé, ces cases plus misérables encore que les autres, c'est le quartier des parias; de ces malheureux êtres que le hasard de leur naissance a marqué de son doigt maudit; pauvres victimes de la superstition Indienne, marquées au front, avant leur naissance, d'une réprobation que rien, ni mérite, ni vertu, ni même dévoûment ne peut racheter.

Oh! mes amis, c'est lorsque nous visitons les terres que Dieu n'a point favorisées de sa foi, c'est alors que retrouvant partout la superstition et la destinée de l'homme enchaînée et forcée de marcher dans tel ou tel cercle, sans en jamais pouvoir sortir, même lorsqu'il porte le nom de réprobation; c'est alors, dis-je, que nous ne pouvons manquer de bénir le ciel et de proclamer bien haut la supériorité,

ou mieux, l'incontestable divinité de ce christianisme, si noble et si grand, qui ne s'est pas contenté d'apporter au monde coupable un Rédempteur ; mais qui nous a faits encore tous enfants de Dieu, tous frères de son divin Fils, et qui a rayé du langage humain ce mot affreux dans sa signification, terrible dans ses résultats : *Fatalisme*, pour y substituer celui si magnifique et si consolant de *Liberté*.

Fatalisme, c'est-à-dire entraînement de la volonté, à laquelle l'homme ne peut résister, et qui le conduit au bien ou au mal sans qu'il puisse se détourner de sa voie ; fatalisme, c'est-à-dire sort jeté sur l'homme, et qui lui dit : Toi, né d'une race abjecte et méprisée, renferme dans ton cœur ces idées de dignité personnelle, d'héroïsme, de sentiment même. Tu n'es rien, rien qu'un paria. Tu ne penses pas, tu ne vis pas comme nous ; tu es bien quelque chose de plus que la brute ; mais garde-toi de croire que tu sois un homme !..... Accuse le destin si tu veux, mais ne cherche pas à te relever de ton abjection. Tu es maudit parce que tu es le descendant d'une race maudite. Tu es maudit, tu épouseras une femme maudite comme toi, et tes enfants hériteront de cette malédiction qui s'étendra ainsi de génération en géné-

ration, tant que le soleil éclairera la terre. Et maintenant, arrière, être impur, arrière, car ton contact seul est une souillure. Fatalisme, croyance funeste, qui pousse le criminel, l'assassin, à ne jamais lutter contre l'instinct du mal et qui fait taire le remords. Cet homme est sur le point d'accomplir une odieuse entreprise, sa conscience l'avertit, car rien, pas même la fatalité ne peut rendre la conscience muette : un moment il hésite, mais bientôt tout son sang-froid reprend le dessus. D'une main ferme, il ressaisit son poignard qu'il avait laissé échapper : « C'était écrit, ou, tel était mon destin, » dit-il ; et le cri de la conscience n'ose plus se faire entendre.

Que ne pourrai-je vous dire encore du fatalisme, mes jeunes amis ? Oh ! quelle pensée à développer que celle des maux et des malheurs qu'il entraîne, depuis la déplorable abjection des castes réprouvées, jusqu'à l'indolence qu'il communique à ses sectateurs, indolence qui a fait si rapidement arriver à la décrépitude les hommes et les institutions de l'Orient. Quant à cette liberté, née du christianisme, que nous désignons sous le nom, qui doit faire la joie et l'orgueil de l'homme de *libre arbitre !* ce n'est pas à ma plume qu'il peut être réservé

d'en parler, car pour le faire dignement, il faudrait être saint Augustin, saint Bernard ou Bossuet. Seulement, un mot encore : par malheur, cette funeste doctrine de l'Orient a passé les limites de son ancien empire et, c'est triste à dire, elle s'est infiltrée dans notre société chrétienne; elle y a fait des progrès réels, et tel Européen, tel Français, tel catholique en un mot, ne songe pas qu'il blasphème en parlant de la puissance du destin, du hasard. Les uns parlent ainsi avec intention pour saper la croyance chrétienne à sa base; les autres, sans y songer, entraînés qu'ils sont, par la mode de l'époque. Or, qu'est-ce que ce destin, ce hasard, sinon le fatalisme oriental? Pour nous, disciples de Jésus-Christ, il n'y a, il ne peut y avoir que Dieu, sa volonté et sa providence.

Mais reprenons notre voyage; nous avons visité Pondichéry, passons de la ville à ses environs.

Le territoire de Pondichéry se divise en trois districts dont je vous ai, je m'en souviens, dit les noms en commençant cette histoire. Leur sol est en partie argileux avec un mélange plus ou moins grand de sable, et en partie formé d'une terre sablonneuse très légère. Il ne devient productif qu'au moyen de constantes irrigations.

Le Gingy, seule rivière qui baigne le territoire de Pondichéry, et deux ruisseaux importants, le Gondouviar et le Malettar, sont employés avec beaucoup d'habileté à fournir de l'eau à ces irrigations.

Le riz et les menus grains sont à peu près l'unique objet de la culture dans nos établissements de l'Inde. C'est vous dire que nous ne récoltons pas nous-mêmes, mais que nous achetons aux indigènes des parties du territoire plus favorisés, les épices que nous tirons de l'Inde.

Le terrain bas dans lequel on peut conduire les eaux est consacré aux rizières, les terres hautes reçoivent les menus grains. Il arrive parfois que de désastreuses sécheresses désolent la côte de Coromandel, alors, mes jeunes amis, c'est Pondichéry qui est le plus maltraité; et même, en temps ordinaire si Karikal, qui fournit d'ailleurs du riz aux îles de France et de Bourbon, ne lui envoyait un supplément à ajouter à sa propre récolte, cette ville et ses aldées seraient exposées à la disette.

Après le riz et les grains nourriciers, les Indiens cultivent surtout l'indigo dont une partie est employée sur les lieux mêmes pour la teinture en bleu, et l'autre partie exportée en Europe, et le cocotier qui, indépendamment de l'huile qu'il fournit, est en-

core employé à divers usages très utiles aux habitants du pays. Ainsi on retire de cette espèce d'arbre, d'abord le *calou*, liqueur rafraîchissante que l'on obtient en faisant une incision au pédoncule de la fleur du cocotier et du palmier, et que l'on boit sans autre préparation. Ensuite l'*arack*, liqueur spiritueuse qui n'est autre chose que le calou distillé; et enfin *l'arack-patté*, liqueur également spiritueuse, extraite aussi du calou, dans lequel on a, au préalable, fait infuser de l'écorce de *vellin* (de la famille des accacias) avec addition de jagre, sorte de sucre brut, que l'on tire du cocotier ou de la canne à sucre.

Outre les productions dont je viens de vous parler, et parmi les cultures accessoires, on peut citer celles du *manioc*, du *bétel*, dont la consommation est si générale parmi les individus des deux sexes, qu'il ne se fait pas de cérémonie, de fêtes ni de mariages, sans que l'on n'en distribue aux convives. Celle de plusieurs plantes oléagineuses telles que le guigely et le palma-christi, et enfin celle du pavot d'où l'on retire des substances narcotiques, telles que le gauja et le baug. Ce pays est surtout riche en plantes médicinales de toutes sortes. J'allais oublier de vous parler de la noix d'areck, qui est avec

le bétel la substance privilégiée des Indiens. Cet oubli de ma part est dû probablement à ce que la côte de Coromandel n'en produit qu'une petite quantité; néanmoins je dois le réparer, car en revanche nos établissements de la côte du Malabar en fournissent abondamment.

Avant de quitter le territoire de Pondichéry, rentrons dans la ville, pour jeter un coup-d'œil sur les établissements d'utilité publique que le Gouvernement Français y a fondé. Occupons-nous des enfants, et voyons quels moyens leur sont offerts pour acquérir les connaissances qui, plus tard, en feront des hommes utiles à la société et à la famille, des femmes capables de diriger d'abord et de surveiller ensuite l'éducation des enfants que Dieu leur donnera, quand il les appellera à la grande et sainte mission de mère de famille. Nous y trouvons:

1° *L'Institution des Enfants de langue;* école dans laquelle les jeunes Européens, destinés dans la suite à concourir aux emplois publics, étudient les langues anglaise, hindoustanique et malabare.

2° *Le Collége,* réorganisé en 1826 sous le titre de *Collége royal.* On y enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire et la rhétorique française; les langues latine, anglaise, hindoustanique et malabare; l'arith-

métique, la géométrie et le dessin. Ce collége est destiné aux enfants d'Européens.

3° *Un pensionnat de demoiselles*, dirigé par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, fondé en 1827.

4° *Une école gratuite pour les filles de topas*, dirigée par les mêmes sœurs.

5° *Une école primaire gratuite pour les garçons*, dans laquelle sont admis les malabars chrétiens, musulmans ou gentils, de tout âge et de toute condition (les parias exceptés).

6° Une école régimentaire d'enseignement mutuel.

7° Enfin, une école gratuite pour les parias. La sollicitude d'une société chrétienne ne pouvait mettre en oubli ces pauvres malheureux.

Passons aux autres établissements utiles.

1° Des ateliers publics dont l'organisation vous enchanterait s'il m'était permis de m'arrêter sur ce sujet.

2° Un comité de bienfaisance.

3° Une maison de dépôt pour les malades indigents.

4° Un mont-de-piété.

5° Un jardin botanique.

6° Une bibliothèque publique.

7° Une imprimerie aux frais du gouvernement local.

Après avoir visité avec un bien vif intérêt ces divers établissements, remontons dans notre chélingue, dirigeons-nous vers le sud, et tout en rasant les côtes, admirons leurs sites pittoresques, leur riche végétation ; après avoir, sans débarquer, passé devant Tranquebar, arrêtons-nous à Karikal dans la province de Tanjaour.

Notre chélingue est si légère que nous franchissons sans trop de peine la barre formée par les sables amassés à l'embouchure du bras du Cavery qui prend le nom d'Arselar. Nous sommes dans le port. La ville nous offre peu d'intérêt car ce sont à peu près les mêmes mœurs, les mêmes usages, le même climat qu'à Pondichéry. Hâtons-nous de visiter l'atelier public, l'école gratuite des Malabars et les chantiers de construction pour les vaisseaux, les plus beaux de nos établissements de l'Inde ; puis sortons hors de la ville et faisons une petite excursion dans les environs. Ils sont très fertiles. Nous pouvons traverser six rivières différentes qui ne sont que des bras du Cavery, et outre les moyens d'irrigation fournis par ces cours d'eaux, l'industrie a encore creusé quatorze canaux avec

leurs diverses ramifications, moyens humains réunis aux dons que Dieu a versés avec profusion sur cette terre. Vous le voyez, tout a été mis en œuvre pour en tirer parti.

Si en quittant le port de Karikal, au lieu de descendre vers le sud, ce qui mènerait droit aux îles Ceylan, nous remontons au contraire vers le nord, après avoir longé toute la côte de Coromandel, nous arrivons à la côte d'Orixa, et nous pourrons y voir l'établissement français de Mazulipatam. Nous n'y relâcherons que quelques heures, car cette ville, si belle et si florissante naguère sous nos lois, est aujourd'hui aux Anglais, et de nos domaines si vastes autrefois dans ces parages et dont elle était la capitale, il ne nous reste que le droit de faire flotter notre pavillon dans une loge que les nouveaux maîtres ont bien voulu nous laisser. Nous n'y trouvons pas même un agent français à qui nous puissions serrer la main avec cordialité. Hâtons-nous de nous rembarquer, car je ne sache rien de pénible comme d'admirer des richesses qui vous ont appartenu et dont on est dépossédé. Auparavant, néanmoins, faisons une petite promenade d'une demi-lieue environ et allons visiter l'alée dite de Francepts, qui dépend de la loge et nous appartient.

Nos rameurs s'impatientent. Bon, nous voici, nous nous élançons dans nos chélingues et ils reprennent joyeusement la mer. L'onde fuit sous leurs avirons rapides et bientôt les 30 lieues qui nous séparent de Yanon sont franchies, et la ville se dresse devant nous, coquette et gracieuse comme un bouquet de verdure encadré dans un cercle d'argent. En effet le soleil qui miroite dans les eaux des deux rivières qui forment sa ceinture, le Ceringuy à l'est et le Godavery à l'ouest, complète l'illusion et présente aux regards éblouis l'aspect du métal poli et brillant. Admirons ici, comme nous l'avons déjà fait, la belle nature indienne, payons également notre tribut d'hommage à l'industrie qui sait y fabriquer de ces toiles de cotons aux riches couleurs, tant recherchées en Europe, et après y avoir retrouvé tous les types divers que nous avons déjà vus à Pondichéry, reprenons la route de cette ville; car c'est là qu'est notre centre, notre point de départ.

Etes-vous suffisamment reposés? Eh bien! une fois encore abandonnons notre hôtellerie, où du reste nous avons trouvé à peu près la même réception que nous aurions pu rencontrer en France, et reprenons notre voyage. Cette fois nous suivrons une ca-

ravane et nous irons par terre. Que préférez-vous : ce palanquin, que les soins du gouverneur ont fait mettre à votre disposition, ou voulez-vous qu'on nous place sur cet éléphant ? Vous aimez mieux ce dernier moyen et j'approuve, pour ma part, votre choix.

N'ayez aucune crainte, l'animal docile au moindre geste, plie les genoux et vous vous placez, commodément assis, sur son dos. Il se relève, déjà le signal est donné, partons !

Nous traversons la presqu'île à peu près en ligne directe de l'est à l'ouest et nous arrivons à Mahé, ville un peu dans l'intérieur des terres, sur la rive gauche d'une petite rivière que quelques travaux d'art rendraient accessible aux gros vaisseaux. Nous y visiterons l'école primaire, le quartier habité par les Européens, et, descendant la côte vers le sud, nous irons voir la ville Indo-Anglaise de Calicut où nous possédons une loge dont le gardien, qui est un Topas, nous donnera, si nous le désirons, tous les détails possibles sur le commerce et le territoire du pays.

Un navire dans le port est en partance pour les bouches du Gange. Allons-y retenir nos places et préparons-nous à partir demain au point du jour.

Nous avons doublé le cap Comorin et nous voici

naviguant à pleines voiles dans la baie de Bengale. Ce nom seul, le Gange, vous fait rêver. Oh! la réalité dépasse peut-être encore les promesses de l'imagination; c'est bien réellement ici la terre du prestige, la terre féerique des mille et une nuits.

Notre léger navire a quitté les eaux bleues de la mer pour entrer dans l'Ongly, un des bras du fleuve. Le vent gonfle nos voiles, nous glissons rapides comme l'oiseau des mers. Bientôt Chandernagor nous apparaît. C'est une grande et belle ville, posée au fond d'une anse, comme une reine sur son trône. Nous pouvons débarquer sans crainte d'éprouver de déception; nous trouverons à l'intérieur des rues larges et aérées, des maisons élégantes et bien bâties, de jolis édifices. Comme à Karikal et à Mahé, une école primaire nous rappellera ici les institutions de la Métropole.

J'aurai bien envie de faire une halte dans ces belles contrées, mais le temps fait défaut à mon désir; ce sera donc en courant que nous visiterons la charmante aldée de Coretty où se trouvent les ruines de l'ancien château de plaisance du gouverneur de Chandernagor, puis les cinq loges de Ba-

lassoro, de Dacca, de Cassimbazar, de Patna et de Jongdia qui consistent chacune en une maison, avec un petit territoire habité par des Indiens. La France exerce dans ces loges, qui toutes cinq sont situées dans le Bengale, différents droits de souveraineté et de juridiction.

Le navire qui nous a amenés n'attend que nous pour lever l'ancre, revenons donc bien vite à bord. Tant que nous côtoyions les rives du fleuve, ce n'était certes pas trop de toute notre attention pour les admirer, mais à présent que nous sommes dans la baie et que nous n'avons autour de nous que le ciel et l'eau, écoutez-moi encore quelques instants; j'ai à vous parler du commerce dans l'Inde.

Il existe dans les mers d'Asie deux sortes de commerce : le commerce dit d'Inde en Inde et le commerce avec l'Europe. Le premier consiste en un grand cabotage entre les différents points de cette vaste contrée, depuis la mer rouge et le golfe Persique jusqu'aux côtes du Pégu, de la Cochinchine et les îles de la Sonde. Ce commerce, qui est celui qui offre le plus d'avantage à nos établissements, permet de réaliser deux opérations par an. Il contribuait autrefois à rendre la ville de

Pondichéry si florissante; mais par malheur la compagnie des Indes orientales anglaises, ayant élevé à un prix exhorbitant et presque équivalent à une exclusion, le taux qu'elle prélève sur tout ce qui entre dans ses colonies ou en sort par bâtiment français, il est arrivé que le commerce d'Inde en Inde n'a pu reprendre dans nos possessions son ancien développement.

Quant au commerce de l'Inde avec l'Europe, il ne peut, par suite du refus de la Métropole d'admettre en France les tissus de l'Inde, tels que toiles, mousselines, etc., reposer avec quelque avantage que sur des matières premières, nécessaires aux besoins de l'industrie française, telles que les épices, les soies écrues, les laines fines de cachemire, l'étain, la laque, le bois de sandal, l'opium, le camphre, le benjoin, etc. Une entrave est encore porté à ce commerce par la compagnie anglaise : nos établissements ne pouvant fournir par eux-mêmes qu'une très petite quantité de ces objets, force leur est de chercher à se les procurer hors de chez eux. Eh bien, les Anglais sont là qui, non-seulement par le moyen déjà employé pour le commerce d'Inde en Inde, mais encore par leur influence sur les princes du pays ; les Anglais,

dis-je, sont là pour restreindre, le plus possible, nos achats, et pour réserver presque exclusivement l'exportation aux bâtiments nationaux expédiés de leurs ports.

D'après cela, vous pouvez juger, mes jeunes amis, que le commerce Français dans l'Inde a à lutter avec bien des difficultés, avec bien des chances défavorables; néanmoins il se soutient et suit même une marche progressive.

Tandis que je vous parlais, l'espace a fui sous notre navire, nous sommes au port. Ici, nous devons nous séparer. Adieu donc, mes amis, adieu, et au revoir. Dieu aidant, bientôt nous nous retrouverons sous un autre ciel, dans un nouveau et lointain pays.

FIN DES ÉTABLISSEMENTS DANS L'INDE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

CINQUIÈME PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

POSSESSIONS FRANCAISES A MADAGASCAR.

CHAPITRE PREMIER.

Béniowski fonde Louisbourg.

1642 — 1785.

Aspect de Madagascar. — Fièvre de Madagascar. — Sol. — Productions. — Fertilité et richesses naturelles. — Pronis et Fonquembourg abordent à Madagascar en 1642. — Etablissement de Saint-Pierre. — Les Portugais ont précédé les Français sur les côtes Malgaches. — Fondation du Fort-Dauphin. — Ruine et massacre des habitants de cette Colonie. — M. de Maudade relève le Fort-Dauphin. — Le baron Maurice Béniowski. — Quelques mots sur la Pologne. — Mission confiée à Béniowski. — son arrivée dans la baie d'Antongil. — Il fonde Louisbourg. — Jalousie des gouverneurs de l'Ile-de-France et de Bourbon. — Démission du Baron Béniowski. — Il est proclamé chef suprême de Madagascar. — Sa politique. — Son voyage en France. — Hostilités avec la France. — Sa mort. — Sa tombe.

Cette fois, mes jeunes amis, c'est dans la mer des Indes que je vous donne rendez-vous. Après avoir entrepris séparément notre voyage, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, nous nous retrouvons dans le canal de Mozambique. Nous abandonnons les côtes d'Afrique pour appuyer vers l'est et voici qu'un tableau magnifique s'offre à nos regards.

Voyez plutôt : — devant vous un continent, ou du moins une île si vaste qu'elle s'étend sur tout l'horizon; l'aspect en est gracieux et pittoresque. Sur le premier plan vous distinguez un littoral riche de végétation, et un peu au-delà, trois chaînes successives de montagnes dont les nuances passent par une transition admirablement ménagée du plus beau vert à une teinte gris-bleu qui s'harmonie et se confond avec les nuages. Et çà et là ne dirait-on pas que le soleil fait reluire et briller des rubans de pierreries. — Ce sont les innombrables rivières ou ruisseaux que les flancs de ces montagnes versent dans les vallées et qui, vus de la distance où nous sommes, nous semblent à peine larges de quelques pouces, quoique parmi elles il y en ait plusieurs qui soient navigables, jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur du pays.

Cette terre, au séduisant aspect, c'est Madagascar, c'est cette île célèbre parmi nous par son lugubre surnom de *tombeau des Européens.* Surnom dû aux ravages du terrible fléau connu sous le nom de *fièvre de Madagascar*, fléau auquel un étranger résiste rarement. Ce mal provient, non de l'excessive chaleur, comme l'ont assuré quelques écrivains, mais bien des exhalaisons pestilentielles, que cette chaleur développe dans les immenses marécages du littoral, par la décomposition des matières végétales et animales qui y sont amassées en grande quantité.

Que la civilisation jette ses lumières et son industrieuse persévérance dans ces contrées, et tout cela disparaîtra, et elles deviendront ce que Dieu les a réellement faites : une terre de promission. Pour cela, il ne faudrait que s'opposer aux empiètements des sables qui, refoulés sur la côte, empêchent l'écoulement des eaux et forment, par ce seul fait, les marais dont je vous parlais tout à l'heure.

Quant aux productions de Madagascar, vous les énumérer serait une tâche difficile sinon impossible; pour preuve écoutez ce que disait, en 1771, le célèbre naturaliste Commerson, après un séjour

de quatre mois dans l'île : « Quel pays admirable que Madagascar ! Il mériterait seul, non pas un observateur ambulant, mais des académies entières. C'est à Madagascar que la nature semble s'être retirée comme dans un sanctuaire particulier, pour y travailler sur d'autres modèles que sur ceux où elle s'est asservie ailleurs ; les formes les plus insolites, les plus merveilleuses s'y rencontrent à chaque pas. Le Dioscoride du Nord (Linné) y trouverait de quoi faire dix éditions de son *système de la nature*, et finirait par convenir de bonne foi que l'on n'a encore soulevé qu'un coin du voile qui la couvre... »

Ces richesses sont aussi inépuisables que variées : minéraux, végétaux, animaux ; chaqu'un de ces règnes y est largement représenté. Depuis le cristal de roche aux reflets éblouissants jusqu'à l'étain, jusqu'au plomb ; depuis le modeste plan de fève ou de harieot jusqu'aux arbres gigantesques des inextricables forêts vierges, jusqu'aux fleurs aux proportions inconnues à l'Europe, aux riches couleurs du prisme. Depuis le colibri jusqu'à l'aigle ; depuis le vorace Caïman jusqu'aux animaux domestiques les plus utiles, tout est indigène, tout appartient au sol, se trouve dans ses en-

trailles, s'épanouit sans culture sur son sein, ou habite ses hautes montagnes, ses vastes forêts, ses plaines fertiles.

Tandis que je vous donnais ces détails, notre beau navire s'est approché des côtes; nous débarquons. Loin de moi la pensée de vous faire connaître les différents peuples qui habitent l'île et dont le nombre s'élève, assure-t-on, à plus de 25. Je n'ai pas oublié que je ne vous fais point ici l'histoire des Malgaches, mais tout simplement celle de nos établissements dans leur pays. Un mot seulement : trois races distinctes ont concouru à la formation de chacun de ces peuples. Chez les uns, on les trouve encore séparées et reconnaissables; chez les autres, elles ont été plus ou moins mélangées et confondues. Les trois éléments dont je veux parler sont l'Africain, le Malais et enfin l'Arabe, venu dans les temps modernes, par conséquent longtemps après les deux premiers.

Maintenant, mes jeunes amis, faisons un immense pas rétrograde et trouvons-nous sur la côte de Madagascar (nommé communément alors île de Saint-Laurent.) Dans le courant de l'année 1642. Nous y verrons aborder, Pronis et Fonquembourg,

agents de la compagnie des Indes orientales, à laquelle le Cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant général du commerce et de la navigation, vient accorder le privilége exclusif de trafiquer avec « *Madagascar et les costes adjacentes.* » Les deux agents ont avec eux douze de leurs compatriotes et ils forment, dans la baie de Sainte-Luce, l'établissement de *Saint-Pierre*, où ils sont bientôt rejoints par d'autres français.

Hélas! le deuil est dans la Colonie naissante. Hâtons-nous de fuir; la terrible fièvre fait chaque jour de nouvelles victimes : préservatifs, soins, remèdes, tout est inutile, le mal est contagieux. Les faibles débris de la Colonie se hâtent d'évacuer Saint-Pierre et de se porter plus au sud, sur la presqu'île de Talany-Hare, que nous entendrons bientôt appeler du nouveau nom de Fort-Dauphin.

Les français sont-ils les premiers peuples de l'Europe qui accostent ces parages; en font-ils la découverte? Longtemps avant eux (1506) le hasard, aidé par une furieuse tempête, avait jeté sur une terre inconnue « de fort grande étendue et couverte de forêts épaisses et de nombreux bestiaux, » une flotte de huit vaisseaux que Fernand-

Suarez ramenait de l'Inde en Portugal. Cette terre inconnue c'était Madagascar. Les Portugais y établirent dès ce moment des relations qui n'atteignirent jamais un haut degré d'importance. Les Hollandais et les Anglais y avaient également fait quelques expéditions, lorsque, en 1642, la France fut frappée de l'importance de la position géographique de cette île, placée, comme vous le savez, à l'entrée de l'Océan Indien, sur la route de la mer Rouge, du golfe Persique, de l'Indostan et du Bengale, et elle résolut d'y former une Colonie.

Nous avons vu comment après avoir abandonné Saint-Pierre, les français fondèrent le Fort-Dauphin. Cette seconde Colonie eût plus de durée que la première; mais on n'oserait dire plus de bonheur. Là, la mère-patrie a prodigué de l'or et des hommes en quantité; elle n'y a recueilli que des guerres contre les indigènes, des actes de violence et de trahison envers les gouverneurs, enfin la ruine et la mort.

Après sept ans d'une possession plus ou moins troublée; après le gouvernement successif de plusieurs hommes dont deux MM. de Flacourt et Champmasgon, se firent remarquer par leur zèle, leur probité et leurs talents, se leva enfin un jour

funeste aux français, jour marqué d'une tache sanglante dans les annales de Madagascar. C'était en 1671, tout était à feu et à sang à Port-Dauphin; comme un flot immense et furieux, les populations indigènes s'étaient jetées sur la Colonie française. Les Européens cherchent en vain à se défendre. Que peut le courage et même l'audace, contre la force brutale et aveugle d'un peuple sauvage que guide le fanatisme, la soif du sang et l'espoir du pillage?

Le massacre se continue sans trève ni pitié. Un mot, un seul mot, est dans toutes les bouches Malgaches : Mort!... mort aux français!... et l'œuvre de destruction va toujours sans jamais s'arrêter, lorsque, oh! bonheur! un pavillon se dessine à l'horizon et ce pavillon c'est celui de France. — Béni soit Dieu! mes frères, nous sommes sauvés!

Oui, vous êtes sauvés, le beau navire aperçoit vos signaux de détresse, le ciel semble lui-même hâter sa marche, il arrive, il touche au port. Effrayés, les Malgaches s'arrêtent; ils brandissent encore leurs sanglantes zagaïes, mais ils reculent, ils abandonnent le Fort-Dauphin en menaçant.

— Nous reviendrons demain, disent-ils. Et demain, malheur! malheur!...

En effet, le lendemain, aux premiers rayons du jour, la sentinelle qui guétait sur la montagne vit le beau navire de France reprendre majestueusement la mer; il le vit, toutes voiles déployées s'éloigner de la rive, tandis que les flots venaient mollement se briser contre ses flancs comme pour l'étreindre dans un dernier embrassement; il le vit, semblable au noble oiseau des mers, au cygne élégant, s'incliner vers la terre, puis un nuage de fumée l'environna, un éclair se fit brillant et rapide et une forte détonation, répercutée d'écho en écho, alla porter à l'île inhospitalière et barbare les adieux de la civilisation.

A cette voix si grande et si imposante du canon, répondirent les cris de joie des insulaires. Ils se précipitèrent pour achever l'œuvre de mort interrompue la veille; mais le Fort-Dauphin était vide, les Français l'avaient abandonné.... Trahison et vengeance! le beau navire a pris à son bord les victimes désignées pour le trépas. Les morts de la veille ont reçu la sépulture, les objets les plus précieux ont été emportés et il ne reste que les cases vides avec leurs grossiers ameublements. La fureur malgache s'attaqua à ces derniers objets, elle détruisit, elle brisa tout.

Après cette évacuation du Fort-Dauphin, Louis XIV, si jaloux cependant d'augmenter nos Colonies et notre commerce, oublia Madagascar; soit qu'il méconnût l'importance de sa position, soit qu'il fût effrayé des effets mortels de son climat, soit enfin qu'il considérât le succès comme impossible, toujours est-il que les années se passèrent, qu'un siècle presque s'écoula sans que le drapeau de la France se releva sur ce territoire. Enfin, en 1768, M. de Mandade fut chargé par le gouvernement de Louis XV, de relever les ruines du Fort-Dauphin. Il y réussit, mais avec son gouvernement plein de sagesse et de prudence s'arrêta le succès de son entreprise.

Ici, mes jeunes amis, vient se placer un nom, sur lequel je serai heureuse de m'arrêter quelques instants, car l'histoire de Béniowski mérite d'autant plus de trouver place dans tout ouvrage qui s'occupe des Français à Madagascar que, dit un savant auteur : « Sa conduite envers les Malgaches, son plan de gouvernement, ses vues d'avenir, tous ses actes enfin devront un jour servir de modèle au gouvernement qui voudra fonder un établissement durable à Madagascar. »

Prisonnier au Kamtschatka, le baron Maurice

Bénioswki parvint, par des moyens merveilleux qu'il serait trop long de détailler ici, à s'échapper, et se réfugia à l'Ile-de-France (à 190 lieues de Madagascar). Ce fut probablement pendant le séjour qu'il fit dans ce pays que lui vint la première pensée d'un établissement à Madagascar. Malheureusement c'est à ce moment aussi que commença, de la part du gouvernement même de l'île de France, cette opposition aveugle et jalouse qu devait toujours entraver les projets de Béniowski, et plus tard même les faire complètement échouer.

De l'Ile-de-France, Béniowski vint à Paris (1772). A peine arrivé, il fit des démarches auprès du Gouvernement pour obtenir le commandement d'une expédition sur Madagascar; il réussit et reçut mission pour fonder un établissement stable dans la baie d'Antongil. Les empêchements suscités par le gouverneur de l'Ile-de-France, retardèrent l'exécution de son entreprise et il ne put arriver sur les côtes de Madagascar que dans le courant de février 1774. Son premier soin fut de choisir un emplacement commode près de l'embouchure de la rivière Tungumbaly, d'y débarquer immédiatement et d'en prendre possession au nom de S. M. le

roi Louis XVI. La nouvelle Colonie fut appelée Louisbourg.

Le baron Béniowski montra, dès le principe, une profonde connaissance des hommes et des choses, et surtout ce calme et cette dignité qui inspirent le respect à tous, même aux peuples barbares. Il possédait ce tact exquis et si rare qui fait distinguer, du premier coup d'œil, un ami d'un ennemi, et qui, chose plus essentielle encore, le dirigeait toujours dans la répartition des récompenses et des punitions. Sage et économe dans ses dépenses, il savait, dans l'occasion, se montrer libéral et généreux; il était accessible à tous, juste, bon et affable. Il parlait rarement de lui-même, écoutait toujours ses interlocuteurs avec attention et bienveillance, et il pouvait, selon qu'ils appartenaient à telle ou telle nation, leur répondre avec facilité et élégance en neuf langues différentes. Ses yeux noirs avaient un charme indéfinissable, ses cheveux, ses moustaches également noires faisaient ressortir la male beauté de sa figure, son nez fortement dessiné ajoutait à l'expression martiale de ses traits; ses lèvres minces et serrées étaient un sûr indice de la fermeté de son caractère, de la rapidité de son coup d'œil et de la

force de ses résolutions; enfin, pour terminer ce portrait, il était grand, bien fait, d'un port majestueux; mais il boitait légèrement. Ce défaut chez lui devenait un prestige de plus; c'était le résultat d'une blessure, les suites et le souvenir vivant de la part active qu'il avait prise aux guerres de la Pologne sa patrie.

A peine installé à Louisbourg, Béniowski vit arriver à lui les princes voisins et reçut leurs serments. Personne ne lui fit opposition, si ce n'est les Zaffi-Zabbé qui, infidèles à leurs promesses, se montrèrent ses ennemis acharnés et allèrent même jusqu'à vouloir l'empoisonner. Grâce à sa vigueur et à son courage, il vint à bout de les mettre hors d'état de lui nuire. Malheureusement son énergie, que ne pouvait abattre aucune cause humaine, vint se briser contre des causes physiques indépendantes de la volonté de l'homme, contre l'influence du climat, contre les terribles atteintes de la fièvre. Déjà bon nombre de ses hommes avaient péri, déjà il avait vu mourir dans ses bras son fils unique et bien-aimé, déjà il avait perdu le major de Marigny son ami le plus cher, son conseiller le plus sûr, son confident le plus intime, lorsqu'il céda lui-même, plutôt aux chagrins de l'âme,

qu'à la maladie du eorps. Son vigoureux tempérament résista aux suites terribles de la fièvre. Transporté d'abord à l'île *Merosse*, nommée par lui *Ile de l'Aiguillon* et ensuite dans la *plaine de la Santé* à une distanee d'environ neuf lieues dans les terres, il ne tarda pas à se rétablir eomplètement et put poursuivre son œuvre.

Obéissant à sa puissante impulsion, la Colonie française jetait de fortes et durables raeines à Madagasear, le nom de la Franee y était béni et vénéré; ehaque jour voyait arriver à Louisbourg des députés envoyés par les différents peuples, pour faire allianee avec elle et même pour reconnaître en quelque sorte sa puissanee et sa suprématie.

Cependant la haine jalouse du gouverneur de l'Ile-de-Franee travaillait sourdement à la perte de Béniowski. Le roi, influeneé par lui, nomma des commissaires pour examiner les affaires de Madagasear.

Sur ees entrefaites, un singulier évènement se passait dans l'île de l'Oeéan Indien. Une vieille Malgache assurait aux ehefs du pays que Béniowski était le fils d'une princesse héritière d'une maison royale très puissante, laquelle étant toute jeune

fille , avait été enlevée par les Européens et vendue comme esclave. La vieille Suzane avait longtemps habité l'Ile-de-France, elle donnait des détails précis; sa parole fut persuasive et une députation nombreuse, toute composée de chefs et d'hommes très influents, vint reconnaître Béniowski comme *ampazakâ-bé*, c'est-à-dire chef suprême, et le supplier de quitter le service du roi de France pour prendre sa place à leur tête.

Béniowski refusa d'abord ; puis voyant que la résolution des européens sous ses ordres étaient d'abandonner le service du roi, et surtout convaincu de l'impossibilité, faute d'une assistance suffisante, d'arriver à rien de grand et de stable, il promit, de rendre compte de sa gestion aux commissaires qu'on attendait et de leur remettre sa démission.

Il fut ainsi fait (1776). Reconnu solennellement suzerain de toute l'île, Béniowski ne tarda pas à jouir de la plus grande popularité. Dans le double intérêt des Malgaches qui l'avaient, non-seulement adopté pour enfant, mais encore pour roi; et de la France, qui lui avait offert un asile, à lui proscrit, et les moyens d'arriver à Madagascar, Béniowski faisait tous ses efforts pour cimenter paix

et alliance entre les deux peuples. Il voulait, pour les premiers, la protection des seconds; et pour ceux-ci, les avantages immenses d'avoir dans la mer des Indes des relations sûres et amicales; il fit même à cet effet un voyage en France.

Malheureusement notre Gouvernement méconnut l'utilité de ses vues et se refusa à tout traité avec lui. Béniowski, douloureusement affecté de la non-réussite de sa tentative, rentra à Madagascar et s'adonna exclusivement à travailler au bonheur de son peuple. Il fut tué par les Français dans l'attaque d'un fort où il s'était réfugié, lui seul avec trois hommes. Deux cocotiers furent plantés sur sa tombe qui est restée, comme sa mémoire, l'objet d'une pieuse vénération, pour les indigènes. Vénération et respect que partagent en général tous les visiteurs européens de l'île.

CHAPITRE II.

Les Ovas.— Radama et Ranavalo.

1785.

Influence de la démission de Béniowski. — Nous n'avons plus à Madagascar qu'un simple commerce d'escale. — Révolution Française. — Guerres de l'Empire. — Sylvain-Roux. — Perte de nos établissements. — Traité de Paris. — Prise de possession de Sainte-Marie. — Cession précédemment faite à la France de cette île par la reine Béti. — Les Ovas. — Importance que prend ce peuple sous le règne de son roi Dianampo-nine. — Son fils Radama. — Influence Anglaise — Guerres contre les Français. — Continuation des hostilités. Ruine du Fort-Dauphin. — Portrait de Radama. — Sa mort. — Son action civilisatrice sur les Malgaches. — Une de ses femmes, Ranavalo-Manjaka, lui succède. — Continuation de la politique hostile à la France. — Envoi d'une expédition française. — Attaque du fort de Tintingue. — Désastre de Foulpointe. —

Victoire de la Pointe-à-Larrée. — Terreur des Indigènes et confiance de Ranavalo. — Refus de la reine de ratifier un traité déjà conclu. — Renfort envoyé de la Métropole. — Diplomatie au lieu d'action. — Voyage à Paris du capitaine Gourbeyre. — Révolution de juillet. — Evacuation de Tintingue. — Continuation de la politique Malgache à l'égard des Européens.

L'établissement de Béniowski fut le dernier essai de colonisation sur un plan un peu vaste, tenté par la France à Madagascar. Dès ce moment nous n'y eûmes plus qu'un commerce d'escale. L'Ile-de-France et l'île Bourbon avaient enfin le dessus ; elles avaient repris à Madagascar l'influence qu'un établissement séparé leur eut fait perdre. Elles s'empressèrent d'y envoyer des agents commerciaux avec quelques soldats pour les protéger et les soutenir.

La révolution Française n'eut aucun écho sur cette terre lointaine et complètement séparée de la politique de l'Europe. Il n'en fut pas de même des guerres de l'empire. La haine jalouse de l'Angleterre nous poursuivit jusque là et nous força à concentrer nos forces sur les seuls points de Tamatave et de Foulpointe. Au général Decaen qui avait, en 1804, choisi Tamatave pour capitale, succéda au commandement de l'île, l'agent com-

mercial Sylvain-Roux. Ce dernier après la reddition de l'Ile-de-Franee fut eontraint de capituler. Il le fit avee habileté et honneur, et obtint des eonditions avantageuses. Mais, hélas ! l'Angleterre n'en devint pas moins seule maîtresse et représentante de la vieille Europe sur le territoire Malgache.

Iei, mes amis, l'histoire s'arrête, pour ne se réveiller qu'en 1818, époque à laquelle le même Sylvain-Roux qui s'était distingué au moment de la perte de nos établissements, reparaît sur la côte de l'Est, avec mandat du Gouvernement français pour prendre possession d'un point du littoral.

Je vous entends faire la remarque qu'il y a iei laeune. Comment, dites-vous, parler de 1818, lorsque Madagasear a dû nous être rendu en même temps que nos autres Colonies, e'est-à-dire en 1814, au traité de Paris. Je m'explique : Madagasear n'étant pas spéeifié dans ee traité, les Anglais élevèrent des diffieultés à cet endroit, sous le spécieux prétexte, qu'il faisait partie des dépendanees de l'Ile-de-Franee, dont la eession leur était garantie. Ces prétentions donnèrent lieu à des négoeiations, à des eorrespondanees sans fin, tellement que ce ne fut qu'à l'époque précitée, que la France put agir.

Longtemps le vaisseau de Sylvain-Roux, commandé par le baron de Mackau, longea la côte de l'Est pour y chercher un lieu favorable, enfin il s'arrêta devant l'île de Sainte-Marie et y relâcha. Sainte-Marie n'était pas occupée par des Français, mais elle appartenait à la France. Elle lui avait été cédée, en 1750, par Béti, reine de Foulpointe. L'acte de cession, outre la signature de la reine, portait encore celles de 35 des principaux chefs du royaume de Foulpointe, parmi lesquelles étaient la reine, mère de Béti, et plusieurs membres de la famille royale. Cet acte était des plus explicites. Il portait entre autres articles : « La reine Béti veut que l'île Sainte-Marie cesse de faire partie des états dont elle a hérité de ses pères, et qu'elle doit laisser à ses successeurs ; mais, au contraire qu'elle soit et demeure à toujours appartenant, avec son port et l'îlot qui le ferme, à S. M. Louis XV, roi de France et de Navare, pour servir au commerce de la Compagnie des Indes, cédant, abandonnant, livrant et transportant tous ses droits sur ladite île et ses dépendances audit Seigneur Roi de France et à la Compagnie des Indes, pour en être pris par eux dès ce moment possession et pleine jouissance, et y rester à per-

pétuité, comme maîtres pleins, puissants et souverains seigneurs d'icelles..... Promettant et s'engageant, elle Béti, reine, sa famille, les grands de son royaume, les chefs et commandants de ses villages, à soutenir, protéger, maintenir, défendre contre tout trouble et empêchement de la part des naturels de Madagascar ou autres nations qui voudraient interrompre ou s'opposer à leur établissement, les sujets de S. M. le Roi de France et les employés de la Compagnie des Indes. »

Certes, la cession était trop formelle pour que nous puissions rencontrer aucune entrave du côté de Foulpointe. D'autre part, notre ancien chef de traite, Gosse, était tout disposé pour nous et jouissait dans l'île d'une grande influence. Pour mieux convaincre la France de ces vérités, Sylvain-Roux, en revenant, amena avec lui à Paris, le jeune *Bérova,* fils de *Fiche*, chef du canton d'Yvoudron, et *Mandi-Tsara*, dernier rejeton de Tsifanin, chef de Tintingue.

Le moment était venu ou jamais pour le Gouvernement francais de tourner ses vues vers Madagascar. La perte de l'Ile-de-France, l'abolition de la traite, la presque certitude de la non-soumission de Saint-Domingue, a nécessité d'avoir un port dans la

mer des Indes, et le besoin de subsistance pour Bourbon, qui avait toujours tiré de Madagascar du riz et des bestiaux, tous ces motifs réunis nous décidèrent, d'autant que Sainte-Marie était la clef de Tintingue et que Tintingue est, depuis la baie d'Antongil jusqu'au Fort-Dauphin, le seul lieu sur la côte orientale qui puisse recevoir des vaisseaux.

Une expédition fut donc résolue; Sylvain-Roux en reçut le commandement. Le 7 juin, elle quittait la France, au mois d'octobre elle mouillait à Sainte-Marie et y débarquait 79 Français.

La saison était mal choisie : l'hivernage étant l'époque dont l'influence funeste se fait le plus sentir aux européens; néanmoins les travaux de défense, d'utilité publique, d'assainissement, même de culture furent immédiatement commencés.

Notre but en nous installant ainsi à Sainte-Marie était : 1° d'assurer à la France la possession du port de Tintingue; 2° de créer à Sainte-Marie des cultures libres, à l'aide des colons militaires qu'on y transporterait, et de travailleurs noirs qui seraient loués ou achetés aux chefs Malgaches (dans ce dernier cas, ils devaient être immédiatement déclarés libres et considérés comme des engagés à

temps); 3° d'eneourager la culture des denrées eoloniales par les indigènes et d'augmenter le eommeree; 4° Enfin, d'attirer et d'utiliser à Sainte-Marie le trop plein de la population libre de Bourbon.

Cependant un pouvoir nouveau, qui déjà dominait une bonne partie des Malgaehes, et qui bientôt allait lutter contre certains enropéens et en soutenir d'autres, avait pris naissanee dans l'île et avait porté à la puissanee un peuple jusqu'à ee jour à peine eonnu, si ce n'est par son industrie et le peu de fertilité de son territoire, d'ailleurs borné à des limites fort étroites. Sous leur roi conquérant Dianamponine, les Ovas avaient étendu leur autorité sur un bon nombre de provinces; sous son fils *Radama* (ce nom signifie *poli*, *rusé*, voire même *fourbe*) elle augmenta eneore.

Ce prinee, ami et allié des Anglais, puisa sans doute dans leur propre antipathie, sa haine contre la France. Quoi qu'il en soit de cette supposition, toujours est-il que dès notre arrivée à Sainte-Marie nous le trouvâmes disposé à se mettre au travers de tous nos projets. D'abord il éleva des prétentions à la souveraineté de l'île, ensuite, ses troupes attaquèrent nos alliés, ineendièrent leurs villages, menacèrent même Sainte-Marie. Ne

croyez pas que ce fut pour nous un ennemi vulgaire et peu redoutable. A l'époque dont je parle son empire comprenait la majeure partie de l'île de Madagascar et il revendiquait la souveraineté de l'autre partie, dont la plupart des chefs étaient ses tributaires. Il commandait à plus de 1,500,000 âmes. Sa capitale *Tananaride*, à 80 lieues dans les terres, était par conséquent à l'abri de toute tentative de la part des Européens. Quant à lui personnellement, il était digne de continuer l'œuvre de son père. Ambitieux, actif, d'un caractère ferme et décidé, ne se décourageant jamais et cherchant à façonner ses peuples à la civilisation Européenne que ses relations avec les Anglais lui avaient permis d'apprécier, il avait tout ce qu'il fallait, non-seulement pour jouer le rôle d'un conquérant barbare, d'un chef puissant, mais encore peut-être celui plus noble et plus difficile d'initiateur à la lumière d'un peuple plongé dans l'ignorance. Il avait envoyé ses deux frères à Maurice pour y faire leur éducation et il avait auprès de lui l'anglais Hastie, leur précepteur.

Malheureusement pour l'avancement de ses peuples il mourut jeune encore, en 1828. Trois ans avant sa mort, il avait pris et complètement ruiné le

Fort-Dauphin, et depuis ce moment, il n'avait cessé ses vexations, ses agressions contre les traitants français à Madagascar. Sa mort ne changea rien à cette politique hostile à nos intérêts. Une faction militaire, très puissante parmi les Ovas, éleva au trône une des femmes de Radama, Ranavalo-Manjaka, et lui fit, au préalable, jurer de ne jamais consentir à céder aux étrangers une portion, quelque faible et minime qu'elle fût, du territoire Malgache.

Avant de quitter entièrement Radama, permettez-moi, mes jeunes amis, de vous citer le portrait qu'en a fait le prince Coroller, ancien ouvrier orfèvre de Maurice, et devenu un des principaux personnages de la cour du roi des Ovas. Voici ce portrait, tel que le rapporte M. Eugène de Froberville :

« Radama était de petite taille ; il avait cinq pieds au plus, mais il était bien fait et ses traits étaient agréables ; ses yeux, petits et brillants, étaient surmontés de beaux sourcils, et bordés de cils très longs ; sa couleur était olive-clair, il avait la peau fine, une jolie main et un petit pied. Son caractère était affable ; sa conversation, douce, agréable et séduisante. Il avait l'esprit vif, subtil,

méfiant et rusé. Il était excessivement orgueilleux, vain, plein d'ostentation en public, et si accessible à la flatterie, que son peuple finit par lui rendre les honneurs dus à un Dieu, sans qu'il en manifestât le moindre déplaisir. Brave, intrépide, impétueux, il devait à ses qualités mêmes la violence de caractère qui lui fit commettre des actes injustes et sanguinaires. Après tout, c'était un homme d'une intelligence élevée, et qui recherchait avidement les moyens d'accroître son instruction et celle de ses peuples. »

Le système de temporisation et de patience, commençait à peser à la France. Le moment était donc arrivé de tirer une vengeance éclatante des insultes faites à notre pavillon et de reconquérir par la force des armes notre prépondérance à Madagascar, prépondérance qui avait reçu de si graves atteintes qu'elle était pour ainsi dire réduite à néant.

Une expédition fut décidée. Commandée par M. Gourbeyre, elle arriva devant Sainte-Marie le 19 juin 1829. Après avoir visité en grand détail la baie de Tintingue, M. Gourbeyre mouilla le 9 dans la rade de Tamatave et s'empressa d'aller faire sa visite au gouverneur de la ville. Non-seule-

ment celui-ci ne lui rendit pas, mais encore il lui refusa des passeports pour se rendre auprès de la reine, à qui il voulait apporter lui-même les présents envoyés par la France.

Irrité de ce refus inattendu, le commandant de la petite escadre quitta Tamatave en menaçant et après avoir nettement notifié ses intentions à la reine et avoir fixé un délai de 20 jours pour sa réponse, à Foulpointe; le gouverneur Rakeli, fit aux Français une réception plus amicale. Néanmoins il paraissait préoccupé, probablement il connaissait les intentions de la reine et prévoyait l'avenir.

Cependant les actes d'hostilités contre nous n'avaient point cessé, notre présence, au contraire, semblait irriter les Ovas. Un traitant français, naufragé à Fénérif ayant été vendu publiquement sur la place de cette ville, ce dernier évènement combla la mesure; les Français n'hésitèrent plus à prendre l'offensive.

Trois navires vinrent, le 10 octobre, s'embosser à 300 toises du fort de Tintingue, où commandait le prince Coroller. Notre artillerie eut bientôt accompli son œuvre destructive. En peu d'instants le fort fut ruiné. L'explosion de la poudrière con-

tribua pour beaucoup à ee résultat. Les troupes se hâtèrent de débarquer, elles poursuivirent l'ennemi jusque dans les montagnes d'Yvoudron, le débusquèrent de plusieurs points fortifiés et lui firent perdre beaueoup de monde. De leur eôté, les Ovas firent preuve d'un courage dont on ne les eroyait pas susceptibles.

Le 27, les Français attaquaient Foulpointe. Le débarquement eut lieu sans éprouver la moindre résistanee; mais à peine nos troupes étaient-elles à terre que Rakeli sortit à la tête de la garnison, l'attaque fut terrible et mit en déroute nos soldats qui n'avaient pas eompté sur une semblable réeeption. Le capitaine Sehœl, le brave et intrépide eommandant de Sainte-Marie, perdit la vie dans cette affaire. Il succomba vaillamment; il avait résisté lui troisième, à quinze Ovas qui les avaient aeeulés tous trois dans un maréeage où ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture.

Les Français prirent leur revanehe le 3 novembre, à la Pointe-à-Lavrée. Leur vietoire fut des plus eomplètes; elle eut l'avantage immense de relever le courage des troupes que le désastre de Foulpointe avait frappé d'abattement.

Nos sucecès portèrent la erainte et la stupeur

parmi toutes les populations Malgaehes. Seule, Ranavalo ne témoignait ni inquiétude, ni appréhension. — « J'ai à mon serviee le général Tazo (la fièvre endémique), entre les mains duquel je laisserai quelques temps ees menaçants Français, et je suis sans erainte sur les résultats, » disait-elle à eeux qui eherchaient à l'effrayer. En parlant ainsi, elle répétait la phrase favorite de Radama.

Sa eonvietion à eet égard était telle, qu'elle refusa de ratifier un traité fait avee les prineipaux de la nation, sans autre motif que eelui-là.

Après ee refus, il ne restait au gouvernement français qu'à se mettre en état de pousser avee vigueur la eontinuation des hostilités. La Métropole dirigea sur Madagascar 800 hommes de troupe légère, deux compagnies de Sénégalais, un matériel de guerre en proportion, et quelques artilleurs.

A l'arrivée de ee renfort eonsidérable, au lieu d'agir, on passa le temps à faire de la diplomatie, et, avouons-le à la gloire de la civilisation, les Ovas se montrèrent en eette eirconstanee bien supérieurs à nous en matière de ruse et d'intrigue.

Le eapitaine Gourbeyre fit un voyage en Franee pour se eoneerter avee le ministère. Quand il y arriva, un grand évènement avait ehangé la faee

des affaires : les journées de juillet étaient accomplies.

Dans de telles circonstances la paix et l'économie étaient indispensables. Ce double motif influença probablement la décision du conseil de l'amirauté, décision ainsi formulée : « 1° On rappellera immédiatement en France les quatre bâtiments de guerre affectés à l'expédition, et tout ce qui, en infanterie ou en artillerie, excèdera l'effectif des garnisons ordinaires de Bourbon et de Sainte-Marie ; 2° le gouverneur de Bourbon sera chargé de négocier, avec la reine des Ovas, un traité où l'on s'abstiendra au besoin de discuter la question de souveraineté, et qui aura pour but essentiel de régler les relations commerciales entre la France et Madagascar. »

Ce traité ne fut pas conclu ; Ranavalo se refusant formellement à rien entendre. Il ne resta plus alors qu'à évacuer Tintingue. Cette évacuation fut précédée de la destruction des forts et des matériaux de construction amassés en cet endroit.

Quant à Sainte-Marie, on pensa que l'abandonner ce serait méconnaître l'intérêt des colons qui s'y étaient établis sur la foi des promesses du gouvernement et surtout compromettre la vie et l'avenir

des Indigènes, qui avaient pris parti pour nous et qui y avaient trouvé refuge et protection. D'ailleurs l'utilité de la possession de ce point important était incontestable; c'était le seul moyen que nous eussions de protéger dans ces parages, notre commerce et notre pavillon, en même temps que la seule marque constatant que nous ne renoncerions nullement à revendiquer en temps opportun, nos droits à la possession de nos anciens priviléges à Madagascar. Aussi, bien qu'il fût évident, par le mauvais résultat des essais de colonisation agricole, que le sol était impropre aux plantations, la France conserva son établissement, se bornant à en réduire les dépenses et le personnel au strict nécessaire.

A dater de l'évacuation de Tintingue, l'état de guerre ouverte cessa; mais le commerce ne put, à cause du mauvais vouloir des Malgaches, reprendre qu'une très faible extension. En 1837, l'amiral Duperré, alors ministre de la marine, fit un nouvel effort pour obtenir un traité de commerce. Le capitaine de navire chargé de faire cette tentative acquit la certitude que la volonté expresse du gouvernement Ovas de ne pas lier de relations avec des étrangers, ne s'était nullement modifiée. Il fut ré-

pondu à ses ouvertures : « Qu'on ne pouvait accéder aux articles du traité de commerce qu'il présentait, et qu'on l'expulserait du pays s'il en reparlait. » L'ordre et le ton étaient, comme vous voyez, passablement péremptoires.

Du reste, cette antipathie ne nous est pas particulière; elle s'étend à tous les Européens, et prend même la forme de la persécution contre les missionnaires évangéliques anglais. Radama ne les avait accueillis que parce qu'il voyait en eux un moyen d'initier ses sujets aux arts et aux sciences de l'Europe; Ranavalo ayant obtenu ce résultat et n'ayant plus besoin d'eux, les expulse maintenant par la raison toute simple qu'elle considère le changement de religion comme une atteinte aux vieilles coutumes du pays et partant à sa propre autorité.

Le christianisme qui prêche l'amour des souffrances et de la pauvreté, le renoncement à soi-même, l'égalité devant Dieu et la liberté pour tous, doit nécessairement effrayer une reine, livrée aux plaisirs, aux enivrements de l'orgueil et du pouvoir absolu, et qui ne conserve ce pouvoir que grâce au prestige superstitieux attaché à son titre et à sa famille; car, tout en étant l'épouse de Ra-

dama, elle n'en était pas moins du même sang que lui et sa propre sœur.

Cependant, avec le temps, cette haine et cette crainte du nom étranger semblèrent se calmer, et les Ovas allèrent même jusqu'à encourager les traitants Européens à s'établir sur leurs côtes, notamment à Tamatave, à y acquérir des terres et à y former des établissements; les Français et les Anglais avaient répondu, en assez grand nombre, à cet appel, et leurs opérations commerciales étaient en bonne voie, lorsque dans les premiers jours de juin 1845, ordre brusque et impérieux leur fut donné d'évacuer sur-le-champ le territoire Malgache. Le décret d'expulsion était exécutoire sur-le-champ, et ni la représentation de M. Romain Desfossés, commandant de la station navale de Bourbon et de Madagascar, ni celle du capitaine Kelly, commandant du vaisseau Anglais de Conway, ne purent rien concilier; bien plus, ces deux officiers ne purent obtenir que leurs lettres et leurs protestations arrivassent jusqu'à la reine ou même jusqu'au gouverneur de Tamatave.

A l'expulsion s'ajouta la spoliation : on ne donna pas le temps aux Français, non plus qu'aux Anglais, de mettre leurs marchandises en sûreté : on pilla

leurs demeures, et quelques heures de plus qu'ils fussent restés dans la ville, ils étaient certainement tués ou enlevés et vendus à l'intérieur comme esclaves.

Ces faits, en outre de la violence faite à nos traitants, présentaient injure envers notre pavillon et nous devions en exiger réparation.

Les Ovas ne voulurent pas entendre nos justes demandes ; alors de pacifique, la réparation devint éclatante et terrible : à peine les résidants français et anglais furent-ils embarqués, que les deux bâtiments français, le Berceau et la Zélée, et le bâtiment anglais, le Conway, agirent de concert. Le feu de leurs batteries eut bientôt démantelé les forts Malgaches, cependant parfaitement placés et construits, et habilement défendus, grâce à la présence d'un renégat espagnol, homme aussi intelligent que méprisable, qui dirigeait l'artillerie des Ovas.

Les bâtiments fournirent à eux trois, trois cents hommes de débarquement, parmi lesquels se firent remarquer, par leur résolution et leur courage, les traitants français qui avaient sollicité et obtenu le périlleux honneur de se battre comme volontaires. Les Ovas se réfugièrent, après un sanglant combats dans leurs casemates, les Européens se retirèrent

avec un triomphe complet. M. Romain Desfossés se refusa à incendier la ville entière comme on l'y engageait, il se borna à en faire enlever un assez grand nombre de barils de salaison appartenant à nos traitants, et à faire détruire quelques misérables cases en pailles ainsi qu'un magasin de la Douane situés un peu en avant de la ville, et à l'abri desquels l'ennemi aurait pu s'embusquer pour harceler notre embarquement.

Cette affaire avait été vive et meurtrière ; elle nous coûtait 19 morts et 43 blessés, parmi lesquels trois officiers d'un brillant mérite et d'un bel avenir, MM. Bertho, enseigne de vaisseau ; Noël, lieutenant d'infanterie ; et Monod sous-lieutenant. Les Anglais n'avaient que 4 morts et 12 blessés. D'après les récits de deux déserteurs Ovas, ceux-ci auraient eu plus de deux cents tués et trois cents blessés, et neuf de leurs principaux chefs figuraient au nombre des morts.

Ce combat de Tamatave eut un écho retentissant en France ; le gouvernement s'alarma, le peuple s'indigna et une expédition fut résolue. Déjà les troupes qui devaient la composer étaient désignées, déjà toutes les dispositions étaient prises, lorsque l'effet produit par la vaillance et le courage français

sur l'esprit des Ovas, amena la paix. L'affaire du 15 juin n'ayant pas de suites à Madagascar, l'expédition devint inutile ; elle fut contremandée. Depuis, nous jouissons à Madagascar, sinon d'une protection franche et loyale, du moins d'un respect apparent pour le pavillon de France. Nos traitants n'ont à se plaindre d'aucune voie de fait.

Du reste, la France se contente de la possession de Sainte-Marie et n'essaie pas d'agrandir ses établissements. Elle ne demande rien de plus que le respect pour le droit des gens et pour son pavillon ; mais tous ses efforts, toutes ses actions tendent à la paix, parce qu'elle comprend que le rôle qu'elle a à jouer parmi les nations, et surtout parmi les nations non encore civilisées, n'est point un rôle de bouleversement et de conquête, mais au contraire une mission pacificatrice, bienfaisante et toute de civilisation et de progrès.

CHAPITRE III.

Sainte-Marie.

Etendue de Madagascar. — Etablissements français. — Ste-Marie. — Côtes. — Sol. — Montagnes. — Plaines. — Ruisseaux. — Marais. — Division des tribus Malgaches. — Habitants de Ste-Marie — Villages. — Cases. — Simplicité de la vie à Ste-Marie. — Presque nullité industrielle. — Commerce. — Objets d'importation. — Objets d'exportation. — Commerce avec la côte orientale de Madagascar. — Echanges. — Administration. — Législature. — Justice. — Forces militaires. — Subvention accordée par la France à Ste-Marie. — Détails sur les Ovas. — Sur les Malgaches en général. — Missionnaires Anglais. — Religion Malgache. —Bonnes qualités de ce peuple.—Amour de la famille.—Serment du sang. — Amour filial.— Amour paternel.— Hospitalité.— Réception faite à l'étranger. — Superstitions Malgaches. — Epreuve du Tanghin. — Charme qu'offre le séjour de Madagascar aux étrangers. — Anecdote de l'interprète Majeur. — Quelques réflexions sur l'influence qu'exercerait le christianisme à Madagascar.

En commençant cette histoire, je vous ai montré, mes jeunes amis, Madagascar, son aspect général, ses productions et les éléments qui ont concouru à former sa population. Dans le cours de mon récit je vous ai parlé, à mesure que leur fondation a eu lieu, des divers établissements que les Français y ont formés; néanmoins, comme je ne me suis arrêtée qu'à ceux de quelques importances historiques, je crois utile de revenir sur ce sujet et de jeter avec vous un coup-d'œil récapitulatif sur la côte orientale, la seule sur laquelle aient essayé de s'établir les Français.

Et d'abord, n'ai-je pas oublié de vous indiquer l'étendue de cette île, qui est, avec celle de Bornéo, la plus grande du monde? Elle a 285 lieues de longueur; sa largeur moyenne est de 40 à 45 lieues, et sa superficie totale est de 25,000 lieues carrées.

Arrivons maintenant aux établissements Français; nous trouvons en première ligne : le *Fort-Dauphin*, *Sainte-Luce*, autrement appelée *Manghafia*, *Tamatave*, *Foulpointe*, *Tériff*, l'*île Sainte-Marie*, la *Pointe-à-Larrée* et *Louisbourg*. Ensuite quelques autres comptoirs de moindre importance dans la baie d'Antongil, et enfin quelques établisse-

ments temporaires sur divers points de la côte, établissements presque aussitôt abandonnés que formés.

De ces diverses et nombreuses possessions, nous n'avons conservé que l'île de Sainte-Marie; c'est le seul point où flotte encore aujourd'hui notre drapeau national, ce sera le seul aussi sur lequel nous nous arrêterons quelques instants.

Cette île que les Malgaches nomment *Nossi-Ibrahim*, est située sur la côte orientale de la grande terre (Madagascar) dont elle est séparée par un canal, qui a quatre lieues dans sa plus grande largeur, vis-à-vis de Tintingue, et seulement une lieue un quart, dans sa partie la plus étroite, en face de la Pointe-à-Larrée. Sa superficie totale est de 90,975 hectares et son périmètre de 25 lieues. Dans sa partie méridionale, elle est traversée par un bras de mer qui la divise en deux îles; la plus petite prend le nom d'Ilot.

Sainte-Marie est entourée d'une chaîne de récifs dont les diverses interruptions forment plusieurs passes, dont trois sont praticables pour les vaisseaux. Le canal de séparation est dans toute sa longueur une excellente rade, très vaste, très sûre, et à l'abri de tous les vents.

Les côtes sont généralement peu escarpées et, sauf quelques rares endroits où la mer vient en écumant se briser au pied de falaises basaltiques, d'une très petite étendue, partout ailleurs le pêcheur peut se donner le plaisir de faire échouer son embarcation sur un sable uni et recouvert d'une luxuriante végétation.

Vue de la mer, Sainte-Marie vous paraîtrait formée d'une réunion de petits monticules séparés et indépendants les uns des autres. Quand vous serez à terre, un peu d'attention suffira à vous faire reconnaître votre erreur. Vous verrez qu'ici combien est juste et vrai, le système qui veut que dans la nature tout s'enchaîne et se relie, que rien ne soit isolé. En effet, quatre chaînes principales concourent à la formation orographique de l'île. Toutes les quatre courent du nord-est au sud-ouest. Deux sont basaltiques ; les deux autres sont formées de tuf rougeâtre recouvert de sable. Leur hauteur ne dépasse guère 50 à 60 mètres ; elles se rattachent à la plaine par une pente douce, recouverte d'un frais tapis de verdure.

En général le sol, qu'au premier aspect le développement des végétaux fait supposer très fertile, est peu propre à la culture. Les terres, au lieu de s'a-

méliorer par le travail, perdent alors de leur qualité et tardent peu à se détériorer complètement. C'est ce motif qui a forcé la France d'abandonner ses projets de colonisation agricole, projets qui ont eu, ainsi que vous devez vous le rappeler, une tentative d'exécution. On doit d'autant plus regretter cette fâcheuse disposition du terrain que le climat de l'île serait propre à toutes les cultures coloniales, sauf à celle du cotonnier, ainsi qu'on peut s'en assurer dans la zone centrale, zone très fertile, mais malheureusement très restreinte et toute possédée et cultivée par les indigènes.

Comme Madagascar, Sainte-Marie est riche en minerais, en bois, en sources qui lui procurent de l'eau excellente et une foule de ruisseaux dont quelques-uns pourraient, sinon par la longueur de leur parcours, du moins par leur largeur, mériter le nom de rivières. Comme à Madagascar encore, les marais jouent un grand rôle dans l'insalubrité des côtes. Ce fait est d'autant plus déplorable que l'on n'aurait presque aucun effort à faire pour les dessécher. Oh! mes jeunes amis, si Dieu a fait pour l'homme tout ce qui a été créé ici-bas; reconnaissons aussi qu'en lui donnant l'intelligence il l'a fait plus que roi de cette création; il l'a fait en quelque

sorte le conservateur et le surveillant de la nature. En faisant le monde, il y a laissé, à dessein sans doute, des imperfections, afin que le genre humain eût sans cesse matière à s'exercer et à travailler, ou plutôt, pour mieux nous faire comprendre toute l'importance de la réparation par le travail, du péché de notre premier père, il a voulu que ce travail devînt tellement obligatoire, que nos jouissances, notre nourriture, notre vie même en fussent le résultat. Depuis le grain de blé laborieusement confié à la terre pour en retirer le pain de chaque jour, depuis le pénible desséchement du marais pestilentiel, qui jette autour de lui, avec ses impures émanations la fièvre et les maladies, jusqu'à ce luxe féerique, ce bien-être exquis que donnent aux nababs de l'Inde leurs immenses et merveilleuses richesses, tout nous en est une preuve.

N'ayant point à rechercher ici quels éléments ont formé la population Malgache, nous n'aurons à nous occuper que de la composition de la population actuelle de Sainte-Marie; mais avant je dois réparer une omission. Les tribus Malgaches se divisent généralement en trois classes : les princes, les hommes libres et les esclaves.

Ces derniers forment la majorité. Ils ne peuvent jamais espérer d'être affranchis; l'esclavage est perpétuel, néanmoins leur position est heureuse. Ils sont traités avec beaucoup de douceur, et d'ordinaire fort attachés à leurs maîtres.

Les habitants de Sainte-Marie sont au nombre d'environ 5,000, dont 80 européens environ, 700 nègres engagés, 2,000 indigènes et de 2 à 3,000 naturels de la grande terre que leur alliance déclarée avec les Français a forcés de s'expatrier.

En arrivant à Sainte-Marie on est frappé d'étonnement en voyant les réunions de petites cases en bois, proprement construites et recouvertes de longues et surtout solides feuilles de Ravenal, qui forment les villages; si nous faisons le tour de l'île en suivant la côte, nous en compterons trente-deux. Tous se ressemblent, tous ont le même aspect avec leurs cases si petites, si basses surtout qu'un Européen, habitué qu'il est à nos maisons, voire même aux chaumières de nos paysans, ne peut croire que ce soit là des demeures d'hommes, des centres ou agglomération de populations, et cependant dans toute l'île, on ne trouve pas d'au-

tres demeures ; européens comme indigènes, tout le monde occupe des cases semblables.

Vous comprenez qu'avec une vie aussi simple que celle de nos colons à Madagascar, l'industrie ne saurait prendre de grands développements, aussi peut-on dire qu'elle est presque nulle à Sainte-Marie. Les objets de consommation, qui ne s'emploient qu'après avoir passé dans des fabriques entre les mains de l'homme, sont tirés de Bourbon et de Maurice.

Tout ce dont est capable l'industrie des naturels se borne à construire leurs habitations et leurs pirogues, à fabriquer quelques grossiers vases de terre, et quelques outils en fer, enfin à tisser leurs *pagnes* et leurs *rabanes*, sortes d'étoffes faites avec les fils tirés des feuilles du *rafia*, espèce de palmier. Ils donnent à ces étoffes six couleurs différentes : la nuance paille, qui est leur couleur naturelle, le bleu, qu'ils obtiennent avec l'indigo qui croît spontanément dans l'île, le rouge, le jaune, le vert et le noir. Les plantes qui leur donnent ces couleurs sont indigènes comme l'indigo.

Si nous ajoutons à ces travaux, la pêche à laquelle s'adonnent, à certaines époques de l'année, les Malgaches de Sainte-Marie, nous saurons tout

ce dont ils sont susceptibles en fait de professions. Encore ne connaissent-ils pas la manière de saler le poisson qu'ils conservent simplement en le faisant sécher à la fumée, et ne se hasardent-ils jamais à attaquer de grosses baleines, quoique ce cétacée soit assez commun dans leurs parages. Ils se bornent à harponner quelques baleineaux d'une grandeur moindre de 6 à 7 mètres.

Tout le commerce de Sainte-Marie est entre les mains des traitants (c'est ainsi que les Malgaches nomment les Européens établis chez eux pour y faire la traite du riz et des bœufs). Ceux-ci se divisent en deux catégories distinctes. Les premiers qui commercent directement avec Bourbon, Maurice et Madagascar, sont au nombre de cinq; les autres, beaucoup plus nombreux, ne trafiquent qu'avec les seuls indigènes.

Les objets importés à Sainte-Marie, sont des toileries d'origine française, du rhum, du sel, des marmites de fonte, de la faïence, des verroteries, de la mercerie et des objets de consommation et d'habillement pour les blancs.

En échange, les exportations se composent de riz et de bœufs, de volailles, de poisson, de peaux de bœuf, d'écaille de tortue, de pagnes, de raba-

nes, de nattes, de bois divers, d'huile de baleine, de girofle ct de quelques objets d'histoire naturelle. Ces articles sont expédiés et vendus à Bourbon.

Le commerce de Sainte-Marie se faisant presque entièrement par échange, d'ordinaire les exportations et les importations se balancent.

Lorsque nous possédions nos établissements de la côte orientale de Madagascar, le commerce de la Grande-Terre se faisait également par échange et sans frais. Aujourd'hui les Ovas se sont emparés du commerce, en forçant les naturels à leur vendre à bas prix leurs denrées qu'ils revendent ensuite fort cher aux traitants, exigeant de ces derniers, soit de la poudre, soit des armes, soit enfin de l'argent (des piastres d'Espagne), pour l'acquit des droits d'entrée et de sortie, droits fixés arbitrairement et qui varient depuis dix jusqu'à trente-six pour cent. Ces difficultés, ces vexations et ces tracasseries ont rebuté les traitants, aussi le commerce de Bourbon a-t-il singulièrement diminué avec la Grande-Terre pour se porter de préférence sur l'Inde.

Concernant l'administration de Sainte-Marie, j'aurai, mes jeunes amis, peu de choses à vous

dire ; cette île formant simplement une dépendance de l'île Bourbon.

Ainsi le commandement en chef est confié à un commandant particulier, placé sous les ordres immédiats du gouverneur de Bourbon. Un conseil d'administration, composé des commis de marine chargés du service, d'un chirurgien de la marine et du maître de port, assiste le commandant de Sainte-Marie dans l'exercice de ses fonctions.

Quant à la législation et à l'administration de la justice, l'île qui nous occupe est soumise aux mêmes lois et ordonnances que Bourbon.

Les forces militaires consistent en un détachement d'infanterie de marine, un détachement d'artillerie de marine et une compagnie de nègres Yalafs, Mozambiques, et Malgaches ; en tout 150 hommes environ.

Sainte-Marie n'ayant aucun revenu local, reçoit de la France une subvention qui fait face à toutes ses dépenses. Ces fonds, accordés sous le titre de subvention au service intérieur des Colonies, ne s'élèvent pas au-dessus de 60,000 francs.

Je m'aperçois, mes jeunes amis, qu'il me reste encore le temps de causer avec vous. Comme j'ai achevé de vous dire tout ce qui concerne l'histoire

de nos possessions à Madagascar, je vais en profiter pour vous communiquer, sur les peuples Malgaches, quelques détails peu connus et qui ne sauraient manquer de vous intéresser.

Je vous citerai d'abord le portrait des Ovas, tel que le trace M. E. de Froberville dans son intéressante notice géographique sur Madagascar; je m'arrête sur les Ovas de préférence aux autres peuples, parce que ce sont eux qui sont aujourd'hui en quelque sorte les maîtres de la Grande-Terre.

« Les Ovas, dont les récentes conquêtes ont rendu le nom célèbre, habitent de stériles vallées au centre même de l'île. Leurs traits ont conservé d'une manière frappante le type de la race Malaise. En effet, leur taille n'est pas haute quoique assez bien prise; leur teint est olivâtre, et chez quelques individus, il est moins foncé que celui des habitants du midi de l'Europe; les traits de leur visage ne sont pas saillants et leur lèvre inférieure dépasse la supérieure, comme dans la race caucasienne; ils ont des cheveux noirs, droits ou bouclés, des yeux de couleur marron; ils sont agiles et vifs, mais ils manquent de force et se laissent facilement abattre par la fatigue. L'intelligence des Ovas est très développée, et leur habileté dans plu-

sieurs branches de l'industrie, et notamment dans la fonte et le travail des métaux, est un de leurs traits les plus remarquables. Ils fabriquaient autrefois de fausses piastres d'Espagne, dont l'imitation était si parfaite que les blancs eux-mêmes y ont longtemps été trompés. La mention de ce fait nous amène naturellement à parler de leurs qualités morales, qui sont loin de mériter des éloges comme leur aptitude aux arts manufacturiers. Le peuple Ova réunit en lui tous les vices des autres peuples de Madagascar. Comme des plantes nuisibles sur un terrain favorable à leur croissance, les mauvais penchants sont fortement enracinés dans leur cœur et semblent y puiser une sève qui fortifie encore leur vitalité. »

Des Ovas, M. de Froberville passe au caractère général des Malgaches.

« Les Malgaches sont curieux, superficiels, ambitieux, vindicatifs, sensuels, hospitaliers, compatissants, complaisants, crédules et prodigues. Un jour sédentaires, un autre jour cultivateurs industrieux, le lendemain guerriers, ils manifestent une grande aversion pour tout exercice, soit corporel, soit intellectuel. Ils sont lâches et paresseux avec délices; s'ils travaillent ce n'est que par force, sans

quoi ils consumeraient leur vie dans l'oisiveté et les divertissements, avec une insouciance étonnante. Ils ne regrettent jamais le passé et n'apréhendent pas l'avenir; nul projet de fortune ne les occupe. Vivant au jour le jour, le présent est tout pour eux. Dès qu'ils ont du riz, du poisson ou des coquillages, ils passent leur vie à dormir, chanter ou danser. Le travail pour eux consiste à construire des cabanes, à abattre des arbres et à nettoyer un peu la terre qui doit recevoir du riz. Ils ne se fatiguent pas comme on pourrait le croire, et d'ailleurs ils se consolent en buvant de l'arrack. Qu'ils soient malades, ils boivent et mangent comme d'ordinaire sans se soucier de la vie ou de la mort. »

L'éloignement pour un travail soutenu se manifeste plus chez la race noire que chez la race au teint clair. Il est juste de dire qu'en revanche, l'ambition, la convoitise et l'amour de la vengeance ont moins d'empire sur celle-ci. Ces violentes passions semblent être le mobile des efforts que font les descendants des envahisseur Malais pour acquérir quelques connaissances dans les sciences. Le désir de la domination a seul dévoilé aux princes Ovas, les avantages de l'éducation

pour le peuple qui les a aidés à conquérir la plus belle portion de leurs possessions actuelles.

Ici, je dois vous dire, mes jeunes lecteurs, que Radama, un des derniers rois Malgaches, avait accueilli chez lui les missionnaires Anglais, qu'un certain nombre d'écoles avaient été formées, enfin que ce prince ayant abandonné les caractères informes de l'écriture Malgache avait adopté et fait prévaloir l'alphabet Français. Mais, lorsque les missionnaires ont eu jeté les éléments de la science parmi les Ovas, la souveraine actuelle de Madagascar, la reine Ranavalo a laissé éclater sa haine contre le christianisme. Effrayée sans doute des idées nouvelles, craignant pour son autorité, elle a banni les missionnaires, lançant contre eux, et surtout contre ceux de ses sujets qui s'adonnaient n'importe à quelle pratique chrétienne, de furieux édits de persécution. Du reste, elle n'a pas eu une bien forte lutte à soutenir, l'enseignement chrétien était en trop grande opposition avec la dissimulation, le mensonge, la fourberie et les autres vices en honneur à Madagascar, pour qu'il y formât rapidement des adeptes fervents. Le motif qui contribuait le plus à jeter de la défaveur sur le saint Evangile parmi ces peuples, était la

défense expresse faite par notre religion de mentir, même pour tromper les ennemis du pays.

J'emprunte encore à M. de Froberville, un passage concernant la religion Malgache.

« Les habitants de Madagascar n'ont pas de religion proprement dite. Ils croient à la post-existence des hommes et n'ont jamais songé à la nature de cette seconde vie. La croyance aux peines et aux récompenses après la mort ne fait pas partie de leurs idées religieuses ; quelques individus croient à la métempsycose, mais d'une manière très vague. Ils ont tous foi en la puissance de deux génies supérieurs, l'un bon, *Zanaar*, l'autre mauvais, *Angath*, ayant chacun sous ses ordres, des génies subalternes ; mais ces deux principes ne sont pas des divinités, en ce sens qu'ils n'ont pas à juger les actions des hommes, et qu'ils se bornent à présider, l'un aux bonnes actions, l'autre aux mauvaises.

» Les amulettes, les charmes, les préservatifs contre tous les maux, tous les accidents, les augures, etc., jouissent d'un grand crédit et forment une branche de revenus activement exploitée par les *Ombiaches* ou devins. Les *Ovas* ont une grande amulette nationale, qu'en certaines occasions, on

promène en procession avec d'autres moins puissantes.

» Les Malgaches célèbrent des fêtes à certaines époques de l'année et se soumettent à l'usage de la circoncision ; mais l'obscurité la plus profonde couvre l'origine et le but de ces cérémonies. Interrogé sur ses croyances, le Malgache se contredit à chaque instant ; pressé de questions, il répond tranquillement : « Je ne sais pas, nous n'avons jamais songé à cela ; nous suivons ces croyances parce que nos ancêtres nous les ont transmises. » Les superstitions de Madagascar nous ont fait l'effet de lambeaux arrachés à des religions diverses. Le Sabéïsme, le Fétichisme et le Mahométisme, ont fourni quelques croyances superstitieuses aux Malgaches, avides d'histoires surnaturelles. »

Je me reprocherais, mes jeunes lecteurs, de vous laisser sous l'impression fâcheuse que doit avoir produit sur vous le tableau que je viens de tracer, et j'ai hâte de mettre les bonnes qualités en regard des vices et des défauts malgaches.

Ainsi les liens de famille et d'amitié sont sacrés pour eux. Ils cimentent leur amitié par le serment du sang, qui consiste à pratiquer au-des-

sus de l'estomac des deux amis, une légère incision et à faire couler quelques gouttes de leur sang sur un morceau de gingembre qu'ils avalent après se l'être partagé. Cette cérémonie est présidée par un vieillard, qui remplit les doubles fonctions de prêtre et de magistrat, et elle est accompagnée d'une foule d'autres cérémonies bizarres et singulières; elle se termine par des conjurations et des malédictions terribles, évoquées contre celui qui aurait le malheur d'être parjure : ce parjure est rare, presque impossible. La fraternité la plus parfaite s'établit entre les deux individus; leurs familles ne font plus de différence entre eux. Le fils de l'un devient le fils de l'autre, et réciproquement.

L'amour filial, le respect pour la vieillesse sont encore des qualités inhérentes à l'habitant de Madagascar, et il faut mettre auprès d'elles l'amour des parents pour leurs enfants, amour qui dégénère presque toujours chez eux en faiblesse, voire même en coupable condescendance. Puis viennent leur profonde vénération pour les morts et enfin leur cordiale et généreuse hospitalité, qui s'exerce indistinctement sur tous les étrangers.

Ainsi, un voyageur Européen, arrive-t-il dans

un village Malgache, aussitôt le chef abandonne sa plus belle case, et y conduit l'étranger en grande pompe, on lui envoie toute espèce de provisions, on le fête, on l'entoure de soins et de précautions, et il peut prolonger son séjour autant que bon lui semble.

Un pauvre Malgache est-il en voyage, l'hospitalité lui est acquise de droit. Le maître de la maison est-il à table, l'étranger prend place auprès de lui. Il n'est tenu ni à dire son nom, ni ses desseins; on ne lui adresse aucune question, seulement, s'il veut bien payer son écot par un intéressant récit, on l'écoute avec plaisir et bienveillance.

Enfin, tel est le respect des Malgaches pour l'hospitalité, qu'il n'est pas un seul de leurs villages ayant quelque importance, dans lequel n'existe une espèce de hangar public, destiné à servir d'abri aux voyageurs, en attendant qu'on leur ait préparé un logement gratuit.

J'aurais encore bien des détails intéressants à ajouter : je pourrais vous parler des sekatses ou menestrels nomades, sortes de troubadours Malgaches, à l'esprit vif et ingénieux, à l'imagination brillante et féconde; je pourrais vous répéter les mille fables inventées sur les Kimas, race de

nains merveilleux, et qu'à bon droit nous pouvons considérer comme fabuleux; je pourrais vous décrire longuement des scènes burlesques ou terribles empruntées à leurs superstitions; mais tout cela serait beaucoup trop long. Je me borne à un seul fait : l'épreuve du tanghin.

De même que la femme Malgache, dont le cœur cependant est si passionné à l'endroit de l'amour maternel, se résigne, sans désespoir, sans lutte, à voir son enfant condamné à périr, parce que sa mauvaise étoile l'a fait naître dans un jour malheureux; de même le naturel de Madagascar ne refuse jamais de passer, lui et quelquefois sa famille entière, femme, enfants, serviteurs et esclaves, par l'épreuve du tanghin. Il est persuadé que celui qui n'est pas coupable en sortira sain et sauf. Et ne croyez pas que ce soit une bagatelle que ce tanghin? Non, en vérité, ce n'est pas jeu d'enfant; il serait difficile de trouver un poison plus actif, plus sûr et plus violent dans toutes les régions tropicales, c'est-à-dire dans la partie de la terre la plus riche en substances vénéneuses. Il est impossible de se faire une idée des absurdités et des barbaries que fait commettre cette coutume. Les écrivains sont d'accord pour lui attribuer l'absence

totale d'augmentation dans la population Malgache. Sur la plus simple dénonciation, à la suite d'un rêve, pour obéir à l'ordre donné par un esprit, par un fantôme, un homme, plusieurs hommes, une famille entière est soumise à cette odieuse épreuve.

Peut-être s'est-il conservé parmi quelques privilégiés le secret d'un antidote sûr, peut-être que la force de certaines constitutions peut résister à la violence du tanghin ; peut-être encore est-il possible d'acheter la conscience de celui qui l'administre ; toujours est-il que rarement, mais enfin quelquefois, l'individu éprouvé échappe à la mort. Alors de crier au miracle, de monter bien haut l'innocence de l'épargné. Au lieu, hélas ! de s'écrier : « Malheur ! malheur ! » comme on le devrait, car ce sont de semblables faits qui, en accréditant la certitude de la protection du bon génie en faveur de l'innocent, entretiennent ce cruel usage.

Malgré ces mœurs superstitieuses et parfois barbares, Madagascar est en général une terre aimée de ceux qui la visitent ; la douce et gracieuse hospitalité des habitants, la richesse et la beauté du pays font oublier l'insalubrité du climat et le manque de civilisation. Pour vous donner une preuve de ce charme

secret et inexplicable qui s'échappe à Madagascar de tout ce qui entoure le voyageur, pour le séduire et l'attacher, je terminerai par un fait à l'appui :

« L'interprète Majeur retiré à l'Ile de France, après avoir servi trente ans les intérêts de son pays à Madagascar, se costumait comme un Malgache, s'entourait d'esclaves venus de cette île et conservait au milieu des colons Européens le genre de vie d'un chef Malgache, ne pouvant se décider à abandonner des habitudes qui lui rappelaient les moments les plus heureux de sa vie. »

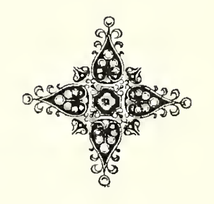
Majeur n'est pas un exemple isolé. Tous les Européens qui quittent Madagascar, se montrent comme lui enthousiastes de cette contrée. Au moyen-âge, nos bons aïeux les auraient crus ensorcelés. Ils ne savent plus parler d'autre chose, ils se plaisent à s'entourer de ses souvenirs et tous désirent y retourner.

Je suis persuadée, mes jeunes amis, que la pensée qui m'est venue en l'esprit en écrivant ces lignes, s'est également présentée au vôtre. N'importe, au risque de ne faire qu'une répétition inutile, je l'exprime : Ne vous semble-t-il pas qu'il ne manque à Madagascar qu'une chose : les lumières de l'Evangile. Mettons en effet le chris-

tianisme au lieu et place de la religion sans nom du Malgache. Aussitôt tous ses vices tombent; aussitôt toutes ces superstitions cruelles sont abolies; ses vertus au contraire se relèvent plus nobles et plus parfaites, et alors rien qui vienne contrebalancer le charme de la Grande-Terre, rien qui l'empêche d'être vraiment ce que Dieu l'a créée, une terre de promission et de bonheur, comme je vous le disais en commençant cette histoire. Au point de vue humain, la régénération de ces peuples par la connaissance de Jésus-Christ, est chose difficile pour ne pas dire impossible, du moins quant au temps présent. Au point de vue divin, c'est autre chose. Quel est l'insensé et l'orgueilleux qui oserait dire : Pour Dieu, il est une œuvre difficile! Ayons donc confiance; et, en attendant la volonté du ciel, n'oublions pas de prier pour nos frères, encore aveugles, de Madagascar.

Pour moi, quelque chose dit à mon cœur que la France leur sera la messagère de la bonne nouvelle, et je vois en Sainte-Marie, notre colonie dans ces parages, leur phare sauveur, leur étoile d'Orient, le point de départ, pour eux, de la céleste lumière. Que la sainte patronne de notre Colonie daigne les prendre, eux comme nous, sous sa

puissante protection, et l'avenir prouvera que, cette fois du moins, je suis prophète de bonheur et de vétité !



HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

SIXIÈME PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ST-PIERRE ET MIQUELON.

CHAPITRE PREMIER.

Domination française à Terre-Neuve.

1525 — 1713.

Différence entre Saint-Pierre et Miquelon et les Colonies déjà vues. — Aspect de Saint-Pierre. — Population des côtes environnantes. — Superficie de Saint-Pierre. — Nature du sol. — Etangs. — Cours d'eau. — Rade. — Port. — Miquelon. — Langlade. — Aspect géologique. — Superficie. — Quel est le peuple qui a le premier découvert les côtes occidentales de l'Amérique du Nord? — Jean Verrazani en 1525. — Sa mort. — Jacques Cartier. — Expédition Malouine à Terre-Neuve. — Fondation d'un établissement français dans ces parages. — Colonie de la baie de Plaisance. — Prospérité de nos établissements. — Pêcheries de morues. — Rivalité entre les Malouins et les Bretons. — Règlement de Saint-Malo et de Rennes. — Privi-

léges et franchises accordées par le Gouvernement aux pêcheries de Terre-Neuve. — Plaisance. — Guerre de la succession d'Espagne. — Influence terrible du traité d'Utrecht sur nos Colonies de Saint-Pierre et Miquelon.

Jusqu'à ce jour, mes jeunes amis, nous ne nous sommes rencontrés que sous de beaux cieux, dans des régions fertiles et enchantées. La France semblait n'avoir porté ses vues que sur des terres privilégiées et riches de végétation. Ici c'était les Antilles au féerique aspect; là, les parages Indiens avec leurs magnifiques cultures; puis Bourbon avec son volcan toujours en feu, avec sa rade sans cesse battue par les vagues furieuses, mais aussi, avec son soleil vertical, avec ses gracieuses habitations, ses immenses champs de cannes à sucre, ses fertiles plantations; et encore, toujours dans cette mer des Indes, toute parfumée de suaves parfums, toute sillonnée de traînées phosphorescentes; voici Madagascar! Madagascar, immense bouquet de verdure et de fleurs, arrêtée sur la surface tranquille de l'onde. Madagascar, terre à la puissante végétation, aux richesses sans nombre; et encore!... Encore la dernière et la plus belle de nos possessions. Les vieilles côtes mauritaniennes et numidiques, le fertile grenier de l'antique Rome, l'Algérie, cette

espérance de l'avenir, cette nouvelle France, qui doublera la mère patrie.

Jusqu'à présent les diverses stations que nous avions faites ensemble, nous les avions donc faites sous de beaux et radieux climats; cette fois, en revanche, nous pouvons faire provision de bonnes fourrures, de chauds vêtements; nous allons nous diriger vers l'extrême nord du continent Américain, vers ces parages où nos ports de l'Europe envoient chaque année approvisionner l'une des branches les plus essentielles de notre commerce de salaison : la pêche de la morue. Je n'ai pas besoin de vous aider davantage pour que vous nommiez Terre-Neuve et ses dépendances.

C'est en effet, dans ces tristes régions, que navigue péniblement le navire qui nous porte. Quel froid, mon Dieu! où allons-nous donc? Mais voici que le matelot à fait retentir de sa voix vibrante ce mot si doux à entendre au terme d'une longue navigation : Terre!... terre!...

Comme moi vous regardez autour de vous. Pas de verdure, pas de vie, rien qui confirme le cri d'espoir du matelot. L'oiseau des mers, précurseur du rivage, ne vient pas s'ébattre dans les vergues de nos mâts; rien.... Je me trompe, voyez.

tout là-bas, ces rochers granitiques aux larges bases, aux cimes élancées, contre lesquels viennent se briser en mugissant les vagues écumantes. Eh bien! cette masse inculte et stérile, à peine égayée çà et là par quelques maigres sapins au sombre feuillage, c'est le lieu de notre halte, c'est avec Miquelon nos possessions françaises, sur la côte de Terre-Neuve; c'est l'île Saint-Pierre.

Ferons-nous connaissance avec nos voisins? En vérité, mes jeunes amis, je crois que l'essayer serait une tentative inutile. Sur les bancs de Terre-Neuve nous ne trouverons que des établissements Anglais, c'est-à-dire nos successeurs dans ces parages dont ils nous ont dépossédés, successeurs si mal intentionnés à notre endroit qu'il faut toute l'influence du gouvernement britannique pour les empêcher de faire éclater leurs sentiments hostiles.

Quant à nous porter plus à l'ouest et à établir des communications avec le continent américain, ce serait chose plus difficile encore; nous y trouverions les Esquimaux, et de ce peuple aux mœurs rudes et sauvages, à l'aspect presque non humain, nous ne saurions tirer autre chose que quelques pelleteries. Par exemple notre curiosité trouverait là de quoi se satisfaire amplement. Quelles habi-

tudes, quels usages, que de motifs nouveaux et inconnus d'observations !

En appuyant vers le sud-ouest, nous trouverions l'embouchure du Saint-Laurent, beau fleuve qui porterait aisément notre navire dans l'intérieur des terres. Et là, que d'admirations, que d'émotions, que de souvenirs divers ! Cette contrée jadis a été française. A nous l'honneur de sa découverte et des premiers germes de civilisation qu'elle a reçus ; à nous.... Mais, hélas ! tu ne nous appartiens plus, beau Canada, et je n'ai pas mission de parler de toi. Une excursion sur les rives fertiles de ton grand fleuve, m'entraînerait trop loin de mon sujet, trop loin de Saint-Pierre et Miquelon, qui font l'objet de mon récit.

Avant de nous occuper de l'histoire de ces Colonies, faisons plus ample connaissance avec le sol. Saint-Pierre étant la première des deux îles que nous ayons aperçue, c'est justice que de lui accorder les honneurs de la primauté, honneurs qu'elle mérite d'ailleurs, en ce sens qu'elle est la plus importante.

Dans un premier coup-d'œil nous avons pu juger parfaitement de sa constitution géologique et de son manque total de fertilité ; un second examen

nous apprendra que sa forme est très irrégulière, que ses côtes sont coupées de dentelures bizarres, le plus souvent hérissées de falaises inabordables, et quelquefois, au contraire, basses et accessibles. Sa surface est de 2,600 hectares et sa circonférence de 26 kilomètres.

A Saint-Pierre, comme à Terre-Neuve, les montagnes suivent invariablement la même direction, du nord-est au sud-est. En général elles présentent aux regards le roc nu; cependant à certains endroits elles sont recouvertes d'une couche de tourbe de 15 à 20 centimètres d'épaisseur. C'est à la présence de cette tourbe que doivent naissance les quelques pins rabougris dont je vous parlais tout à l'heure. Quant à la terre végétale proprement dite, n'en cherchez pas ici, ce serait peine perdue; par exemple l'île possède du minerai de fer en quantité assez notable.

La dépression des éminenses forme çà et là quelques petits vallons où sont ménagés des étangs naturels, abondants en anguilles et en excellentes truites saumonées. Les quatre principaux, parmi ces étangs, portent les noms *d'étang du Cap-Noir*, *d'étang du Savoyard*, *d'étang Rodrigue*, et *d'étang Bouleau-Ravenel*. Ils peuvent avoir 6 à

700 mètres de largeur et leur communication avec la mer leur fait éprouver le flux et reflux.

La constitution physique de l'île et son peu d'étendue y rendent l'existence d'une rivière presque impossible; aussi n'y voit-on que des ruisseaux, assez peu abondants en hiver et qui se transforment en furieux torrents lors de la fonte des neiges. Leur eau est claire, transparente, délicieuse à boire et surtout très saine.

Nous entrons dans la rade de Saint-Pierre, par la passe du sud-est ; maintenant la mer peut devenir aussi mauvaise que bon lui semblera, nous sommes à l'abri. Garantie contre les flots du large par l'île aux Chiens, qui lui sert de môle et d'abri, la rade est très sûre ; ses dimensions lui permettent de recevoir quarante grands bâtiments. Heureusement notre navire est de moyenne dimension ; nous ne serons pas obligés de mouiller en rade, nous entrerons dans le port.

Grâce à l'habileté de notre pilote, nous avons passé sans encombre le goulet étroit qui fait communiquer la rade au port dans lequel nous jetons l'ancre au milieu d'une centaine d'embarcations ou de petits navires de tous genres.

Au lieu d'être entouré de quais et d'habitations,

comme cela se pratique généralement, le port de Saint-Pierre est borné dans tout son contour par des *grèves* ou *graves*, couvertes de cales et d'échafauds destinés à l'assèchement de la morue; un peu au-delà est le bourg de Saint-Pierre, seule agglomération d'habitants qui se trouve dans l'île. Il s'étend depuis le pied d'une colline qui le protége contre la violence du vent d'est, jusqu'à la mer qui le baigne du nord-ouest au sud-ouest. Il est plus long que large et a, dans sa plus grande longueur, environ un kilomètre. La construction en bois de toutes ses habitations, sauf la seule poudrière qui est bâtie en pierres, lui donne un aspect sombre et triste; néanmoins, il est soigneusement et régulièrement bâti. On y compte deux cent trente maisons ou autres bâtiments. Les rues au nombre de dix sont bien alignées et se coupent à angles droits.

Saint-Pierre est entouré de 6 ilots qui lui servent de dépendances, savoir : le *grand Colombier* et *le petit Colombier*, au nord-est; et *l'île aux Chiens*, *l'île aux Vainqueurs*, *l'île au Pigeon* et *l'île Massacre*, en avant de la rade. De plus ces quatre derniers sont entourés d'autres îlots plus petits qui ne sont guère, à vrai dire, que des pointes de rochers.

Parmi ces six îlots, le plus considérable est *l'île aux Chiens*, sa partie nord-est est couverte d'un grand nombre de cabanes de pêche où, pendant la bonne saison, une vingtaine de familles de pêcheurs viennent s'établir et préparer la morue qu'elles ont prise. On y trouve environ une trentaine de grèves dont les deux tiers au moins sont occupées chaque année.

Maintenant, mes jeunes amis, passons à l'île Miquelon. En supposant que nous soyons sur la côte nord de Saint-Pierre, nous n'avons qu'un bras de mer, large de quatre kilomètres, à traverser pour nous trouver dans sa partie la plus méridionale qui appartient à la petite Miquelon, autrement nommée Langlade.

C'est qu'en effet, autrefois, une passe large de 13 à 1400 mètres séparait Miquelon en deux parties dont l'une prenait le nom de grande, et l'autre celui de petite Miquelon. Aujourd'hui la passe est comblée par les sables, et les deux îles n'en forment qu'une, dont la superficie est de 18,423 hectares, et la circonférence de 110 kilomètres.

Miquelon est, comme Saint-Pierre, formé d'un roc granitique; néanmoins quelques-unes de ses parties, notamment l'ancienne Langlade sont assez

productives. Dans ce dernier endroit la fertilité est due au cours d'un large ruisseau nommé *Belle-Rivière* qui le traverse dans toute son étendue. On a mis à profit cette disposition favorable du terrain; quelques fermes ont été bâties, une entre autres y a été formée par le Gouvernement.

Comme Saint-Pierre encore, Miquelon possède des étangs poissonneux, des ruisseaux, du minerai de fer, une rade, mais peu sûre, un port, et, à l'extrémité de ce port, un bourg bâti en bois et distant de celui de Saint-Pierre d'environ 40 kilomètres.

Enfin, voici les détails les plus essentiels achevés, nous pouvons entrer réellement en matière et nous occuper des évènements historiques.

Quel est le peuple qui a le premier découvert et fréquenté les côtes orientales de l'Amérique du nord? — Sont-ce les Français ou les Anglais? — Telle est la question que l'on s'adresse tout d'abord, et je dois vous l'avouer, mes jeunes amis, cette question n'a pas encore reçu de solution positive. Par exemple, une chose certaine, que nul ne peut révoquer en doute, c'est la primauté des Français à former dans cette partie du Nouveau-

Monde des établissements permanents. Le premier de ces établissements remonte à 1525.

A ce moment, si, comme le comte de Saint-Germain, au 18e siècle, prétendait en avoir le privilége, nous pouvions faire remonter notre existence aux premiers âges du monde, il nous serait loisible, arrêtant notre souvenir au 16e siècle, de nous rappeler d'un nom qui fit grand bruit à la cour du roi de France. C'était celui d'un florentin, Jean Verrazani, qui avait mis ses talents maritimes et son courage au service de sa majesté très chrétienne. Muni des ordres du roi et de ses pleins pouvoirs, Jean Verrazani lança sa fortune dans l'Océan Atlantique, et après une traversée que rendait fort dangereuse et très incertaine, le mauvais état de notre marine à cette époque, il arriva sur les côtes du Labrador, y reconnut une île à laquelle il donna le nom, qu'elle a gardé depuis, de Terre-Neuve, et y arbora le drapeau de la France.

Verrazani ne fut pas appelé à jouir de sa découverte, il n'en reçut même pas les récompenses et les remercîments de la France, il n'eut pas la consolation de revoir après son utile absence, le foyer de la famille, le ciel du pays; mais il eut un sort pareil à celui de bien des navigateurs : il fut

massaeré par les naturels de l'île du cap Breton. C'est qu'ici-bas, il n'est pas de gloire sans péril, de eonquête sans danger. C'est que surtout pour ceux qui s'aventurent dans des eontrées ineonnues et sauvages, les risques sont grands, la mort est sans eesse suspendue sur leurs têtes. O intrépides navigateurs, vous qui allez sonder les profondeurs de l'Oeéan, vous qui courez à la reeherche de nouveaux cieux, de nouveaux hommes, honneur à vous! Votre mission est grande et noble; et par-dessus tout elle est périlleuse, honneur à vous et à votre brillant eourage!

Après la mort de Verrazani, Terre-Neuve semblait devoir être abandonnée par la Franee, lorsqu'un navigateur de Saint-Malo, Jaeques Cartier, en parcourant la baie de Saint-Laurent, songea à profiter de la découverte du Florentin.

De retour en France, il engagea quelques compatriotes à le seeonder dans son dessein, et à leur tête, il reprit le chemin de Terre-Neuve. En y arrivant (1535), ils trouvèrent un pays déjà Français, sous le rapport des noms des divers points de la eôte, ear Verrazani l'avait, avee ses compagnons, exploré à peu près dans toute sa eireonférenee et avaient abordé aux endroits prineipaux.

C'était d'un bon augure, du moins l'expédition Malouine le pensa ainsi, et on se mit joyeusement à l'œuvre.

Il est bien vrai que le climat était rude et froid, que le sol était presque complètement infertile ; mais en revanche, on y avait des hâvres sûrs, des mers abondantes en poissons et aussi de bonnes provisions de liqueurs spiritueuses pour réchauffer l'estomac et faire prendre le mal en patience. Ensuite, n'y avait-il pas encore cet appât si puissant sur le cœur humain : l'espérance du bien-être, de la fortune même, un jour, dans la mère patrie, dans cette bonne ville de Saint-Malo, l'une des plus célèbres alors parmi les villes maritimes du ponant (de l'ouest), et cela grâce à quoi ? — Grâce à quelques hivers bien froids passés dans les régions boréales, et à la bonne vente de la morue pêchée dans ces parages. Certes, avouez-le, il y avait dans cette perspective, de quoi, l'arrack et les épaisses fourrures aidant, faire oublier la tristesse des lieux et leur piquante température.

Cependant le nombre des Français (Bretons et Malouins) augmentait chaque jour. Bientôt ils prirent possession de la baie de Plaisance, tout à fait au sud de l'île. Dans une position favorable,

jouissant d'une température beaucoup plus douce que le reste de l'île, ayant un sol moins aride que ses autres parties, Plaisance méritait la faveur que les Français lui accordèrent de préférence aux autres points, et, dès sa formation, il fut aisé de prédire que cet établissement deviendrait bientôt une ville, et en même temps le point central de nos possessions à Terre-Neuve.

Pendant ce temps quelques Anglais, stimulés par notre exemple, s'étaient fixés sur la côte orientale, entre le cap de Raze et la baie de la Conception.

Les Colons Français se livraient toujours exclusivement à la pêche de la morue, et cette pêche semblait ne vouloir prendre aucun accroissement, lorsque la protection paternelle et éclairée que le bon roi Henri IV accorda à ses sujets et enfants de Terre-Neuve, vint leur ouvrir une nouvelle voie de prospérité et de développement. A l'impulsion donnée par les arrêts et ordonnances du roi, s'ajouta celle que la Colonie emprunta à l'établissement des Français dans leur voisinage, c'est-à-dire au Canada et dans l'Acadie (aujourd'hui nouvelle Ecosse). A dater de ce moment, toutes les provinces maritimes de la France prirent part à

l'exploitation de la pêche de la morue; mais la majorité continua d'être formée de Malouins et de Bretons, lesquels s'attribuèrent presque exclusivement les pêcheries de la côte, dite du *Petit Nord*, depuis le cap Bonaviste jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'île, tout en continuant de se mêler aux pêcheries fondées non-seulement sur la côte méridionale, mais encore sur celles de Labrador et du golfe Saint-Laurent.

La rivalité entre les Malouins et les Bretons était grande. Nous n'en étions pas encore arrivés à l'unité nationale telle qu'elle existe de nos jours, et quoique appartenant l'un et l'autre à la France, les deux peuples se regardaient plutôt comme ennemis que comme compatriotes. Les Malouins, étant en quelque sorte les fondateurs des premières pêcheries, s'arrogeaient le privilége d'exclure les Bretons de tels ou tels havres; ceux-ci réclamaient contre ce qu'ils appelaient un abus, et déclaraient que le premier occupant avait droit pour la saison, qu'il fût enfant de Bretagne où de Saint-Malo. Ces contestations donnaient lieu à de fréquentes querelles et bien souvent elles se terminèrent par de violents combats, qui virent de part et d'autre couler le sang et quelquefois même succomber de braves champions.

Il était urgent de mettre un terme à ces prétentions et à ces violences ; la prévoyante sagesse de la Métropole comprit ce besoin de la jeune Colonie et lui vint en aide. Une assemblée générale des négociants de Saint-Malo, réunie en 1640, rédigea sur le choix des havres, par les différents pêcheurs, un règlement qui fut homologué par le parlement de Rennes et immédiatement mis en vigueur. Il portait en substance :

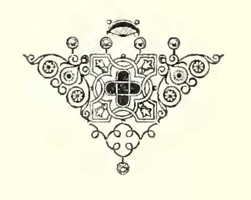
« Que celui des maîtres de navires qui arriverait le premier, et mouillerait l'ancre dans le havre du *Croc* ou *petit Maître*, demeurerait amiral de la pêche, et, en cette qualité, choisirait le havre qu'il jugerait à propos ; qu'en conséquence il serait tenu d'aller, ou d'envoyer mettre à l'échafaud du Croc, un registre ou tableau sur lequel il déclarerait le jour de son arrivée et le havre qu'il aurait choisi ; que de même, et à mesure que les autres maîtres de navires arriveraient, ils feraient leur choix et une déelaration semblable. »

Ces dispositions qui n'étaient, dans le principe, obligatoires que pour les Bretons, furent par un arrêté du conseil du roi, en date de 1671, rendues applicables à tous les sujets français allant faire la pêche sur la côte du Petit-Nord.

Cependant le Gouvernement qui avait reconnu tout l'avantage que la France retirait des pêcheries de Terre-Neuve, sous le rapport de la subsistance abondante et peu coûteuse qu'elles assuraient au peuple, et sous celui, plus important encore, de l'extension qu'elles procuraient à la navigation et à la marine pour le service de laquelle ces longs voyages formaient d'excellents matelots, le Gouvernement, dis-je, donnait tous ses soins au développement de cette industrie et n'hésitait pas à accorder à ceux qui s'en occupaient toute espèce de priviléges et de franchises.

Donc nos établissements suivaient une admirable voie de progrès, et chaque année voyait croître et s'augmenter leur importance. Plaisance, ainsi que nous le pressentions tout à l'heure, était devenue une charmante ville où s'était établie une Colonie stable, ne comprenant pas moins de trois mille habitants. Nous pouvions dire que Terre-Neuve était à nous, car c'est à peine si parfois un navire au pavillon anglais osait se montrer dans ses parages, lorsque éclata cette fameuse guerre de la succession d'Espagne, qui bouleversa l'Europe, vit d'abord la fortune du grand roi pâlir et vint se terminer au traité d'Utrecht (1713). Ce traité

exerça une influence immense et terrible sur notre position à Terre-Neuve ; un de ses articles brisa et détruisit à tout jamais cette prépondérance que depuis deux siècles nous y exercions à si justes titres et à si bon droit : le droit des premiers occupants.



CHAPITRE II.

Colonie de St-Pierre et Miquelon.

1713 — 1848.

Prépondérance anglaise à Terre-Neuve. — Articles de traité d'Utrecht concernant Terre-Neuve. — Perte de l'Acadie. — Etat blissement Français dans l'île du Cap-Breton. — Changement d'aspect. — Le Cap-Breton sous son nouveau nom d'Ile Royale devient une petite France. — L'activité des nouveaux Colons se tourne vers la pêche de la morue. — Les Anglais s'emparent de l'île Royale en 1743. — Ils la gardent jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. — Ile Saint-Jean. — Son importance comme Colonie agricole. — Différentes sortes de pêches. — Morue verte. — — Prospérité de nos établissements. — Guerre de sept ans. — Paix de 1763. — Il ne reste à la France que Saint-Pierre et Miquelon sur les côtes de Terre-Neuve. — Rapide examen des côtes de ces deux îles. — Efforts du Gouvernement français pour

encourager les pêcheurs de Saint-Pierre et de Miquelon. — Tracasseries des Anglais. — Négociations. — Guerres de l'indépendance. — Son influence sur Saint-Pierre et Miquelon. — Prise et dévastation de ces deux îles par les Anglais. — Leurs habitants sont déportés en France. — Le traités de 1783 nous les rend. — Nous les perdons une nouvelle fois en 1792. — Le traité d'Amiens. — Paix de 1814. — Marche progressive que suivent nos établissements à Terre-Neuve. — Politique du Gouvernement métropolitain à leur égard. — Importance de cette Colonie.

En terminant le dernier chapitre, mes jeunes amis, nous avons clos la période libre, brillante et prospère de nos établissements à Terre-Neuve. Désormais nos pêcheurs ne s'y trouveront plus les maîtres, ils y seront dépendants et en sous ordre; et la France, qui était jusqu'à ce jour la seule puissance dans ces parages, n'y sera plus que soufferte et tolérée en quelque sorte par la prépondérance anglaise.

Non seulement le traité d'Utrecht assure à l'Angleterre la possession de notre Colonie; mais encore elle lui attribue en quelque sorte un droit de contrôle permanent sur les pêcheries qui nous furent réservées. Voici les termes mêmes des articles du traité qui concernent cette cession.

« Art. 12. Le Roi très-chrétien fera remettre à

la reine de la Grande-Bretagne..... des lettres et aetes authentiques qui feront foi de la cession faite à perpétuité, à la Reine et à la couronne de la Grande-Bretagne..... de la Nouvelle-Eeosse, autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites, comme aussi de la ville de Port-Royal, maintenant appelée Annapolis royale, et généralement de tout ee qui dépend des dites terres et îles de ce pays là..... *Il ne sera pas permis à l'avenir aux sujets du roi très-chrétien d'exercer la pêche dans lesdites mers, baies et autres endroits, à 30 lieues près des côtes de la Nouvelle-Ecosse, au sud-est, en commençant depuis l'île appelée vulgairement de Sable inclusivement, et en tirant au sud-ouest.*

» Art. 13. L'île de Terre-Neuve, avec les îles adjacentes, appartiendra désormais et absolument à la Grande-Bretagne..... sans que ledit roi très-chrétien, ses héritiers et suecesseurs, ou quelques-uns de ses sujets puissent désormais prétendre quoi que ce soit, et en quelque temps que ee soit, sur ladite île et les îles adjacentes, en tout ou en partie. *Il ne leur sera pas permis non plus d'y fortifier aucun lieu, ni d'y établir aucune habitation en façon quelconque, si ce n'est des échafauds et*

cabanes nécessaires et usités pour sécher le poisson, ni aborder dans ladite île, dans d'autre temps que celui qui est propre pour pêcher, et nécessaire pour sécher le poisson. Dans ladite île, il ne sera pas permis auxdits sujets de la France de pêcher et de sécher le poisson en aucune autre partie que depuis le lieu appelé cap de Bona-Vista, jusqu'à l'extrémité septentrionale de ladite île, et de là, en suivant la partie occidentale, jusqu'au lieu appelé Pointe-Riche. Mais l'île, dite Cap-Breton et toutes les autres quelconques, situées dans l'embouchure et dans le golfe de Saint-Laurent, demeureront à l'avenir, à la France, avec l'entière faculté au roi très-chrétien d'y fortifier une ou plusieurs places. »

Ainsi que vous venez de le voir stipulé dans le traité, il restait à la France, les îles situées dans le golfe Saint-Laurent, et l'île du Cap-Breton. Le Gouvernement songea à fonder, dans cette dernière position, un établissement qui pût réparer, autant qu'elles étaient réparables, les pertes que nous venions d'éprouver. Déjà dans ce même lieu, où vous vous rappelez sûrement qu'avait été massacré Jean Verrazani, une tentative de colonisation avait été faite en 1541; cet essai n'avait eu alors aucune suite.

Mais voici qu'on reprend sérieusement cette idée, des navires français y transportent des colons et du matériel de toute sorte, pour y asseoir une Colonie stable. En outre on y appelle et on y accueille généreusement ceux des habitants de l'Acadie ou de Terre-Neuve qui consentent à s'y établir.

En quelque temps l'île change complètement d'aspect. Ce n'est plus ce Cap-Breton, aux insulaires cruels et barbares, massacrant sans pitié l'étranger qui y aborde; c'est l'île Royale, avec ses 4,000 Français, avec ses mœurs françaises, ses villes françaises, enfin ses plaisirs et ses fêtes qui rappellent sans cesse la métropole.

En vérité, c'est bien notre France transportée tout à coup, par enchantement, au milieu des mers septentrionales; ici c'est le Fort-Dauphin; là c'est Louisbourg, plus loin le Port-Toulouse; et, à côté, c'est l'île Saint-Jean, l'île de la Madeleine, l'île Madame, l'île de Scutary, et dans tous ces lieux notre langue nationale vient mélodieusement frapper notre oreille, partout ce sont des compatriotes qui nous serrent cordialement la main et nous souhaitent la bienvenue; partout enfin nous rencontrons cette politesse aisée et gracieuse, cette urbanité parfaite et inimitable qui, à cette époque surtout, étaient le

type distinctif et l'apanage exclusif de la nation françaises.

L'activité des nouveaux colons se tourna, comme naturellement elle devait le faire, vers la pêche de la morue. Le Gouvernement du roi Louis XV continua la politique suivie par ses devanciers à l'égard de Terre-Neuve. Des exemptions de droits en faveur des morues et des huiles de poisson provenant de l'île Royale et de ses dépendances, furent accordées par arrêt du conseil royal, et la pêche reprit toute son ancienne importance.

Puis survint encore une fois la guerre Européenne (1743), et l'île Royale eut à subir le sort général de nos autres possessions coloniales. Elle fut vigoureusement attaquée par les Anglais. Faute de forces capables de lutter avec l'ennemi, elle fut forcée de se rendre et tous les Français y résidants furent transportés en France.

L'île Royale resta entre les mains de l'Angleterre jusqu'au jour où le traité d'Aix-la-Chapelle vint nous la rendre, par un article qui reproduit textuellement celui du traité d'Utrecht. Les colons déportés retournèrent en reprendre possession après six ans d'absence (1749).

Tout à l'heure, en vous parlant des dépendances

de l'île Royale, j'ai nommé l'île Saint-Jean; or, comme à l'époque où nous sommes, cette île va prendre une grande importance, il est utile de faire quelques pas rétrogrades et de voir quels motifs peuvent lui donner cette importance.

En 1743, lorsque l'Acadie cessa d'appartenir à la France, les colons quittèrent ce pays, les uns pour se porter sur le Canada, d'autres sur la Métropole elle-même, d'autres enfin sur les îles du golfe Saint-Laurent. Parmi ces derniers, une réunion de cultivateurs fut attirée par l'aspect de Saint-Jean, aspect qui annonçait, là, plus de fertilité que sur les autres points, et ils s'y établirent.

L'apparence ne les avait pas trompés, et les résultats qu'ils obtinrent fixèrent l'attention du Gouvernement. Les projets qu'il forma dès-lors, n'avaient encore reçu aucune exécution, lorsque arrivèrent les évènements de 1743. Bien entendu que force fut alors de les remettre à plus tard; mais on ne les abandonna pas, et dès que le traité d'Aix-la-Chapelle nous eut rendu nos possessions, on songea sérieusement à une exploitation agricole à l'île Saint-Jean. Il suffit à l'Etat de prêter son appui et d'accorder certains droits à la Colonie déjà existante, comme par exemple le privilége d'approvi

sionner l'île Royale, pour arriver à de bons résultats. Le nombre des colons augmenta rapidement; en très peu de temps ce nombre atteignit 4,000 habitants, tous cultivateurs, habiles à élever de magnifiques troupeaux et à tirer admirablement partie du sol.

Les habitants de l'île Royale et des îles adjacentes, sûrs de trouver à Saint-Jean tous les approvisionnements dont ils pouvaient avoir besoin, s'adonnèrent exclusivement à la pêche. Une foule d'émigrants Européens, séduits par leurs succès, vinrent se joindre à eux, et la pêche de la morue prit une importance qu'elle n'avait jamais eue avant 1743; à tel point que pendant les sept années qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle, on éleva en moyenne son produit net à deux millions de francs par an.

On distinguait dans le golfe Saint-Laurent ou à Terre-Neuve, différentes sortes de pêche : la pêche *sédentaire*, celle à laquelle se livraient pendant toute l'année les colons établis sur les côtes, et dont le produit était échangé contre des marchandises d'Europe ou achetés par les navires français qui n'avaient pu compléter leur chargement avec leur propre pêche.

Des navires venus de France en janvier ou mars, exploitaient le droit que nous avait accordé le traité d'Utrecht, de pêcher sur le grand banc de Terre-Neuve; la morue provenant de cette pêche était salée immédiatement après avoir été prise : c'est cette espèce de morue qu'on désigne sous le nom de *morue verte.*

Enfin, le poisson provenant de la pêche faite en pleine mer et sur les côtes, au moyen de chaloupes, était préparé et séché dans les havres où étaient venus mouiller les navires d'Europe, et emporté immédiatement après par eux. Ces navires étaient frétés par des armateurs de nos principales villes maritimes, et leur pêche, jointe à celle de la morue verte, rapportait annuellement sept fois plus que celle de l'île Royale, c'est-à-dire quatorze millions de francs. En total 16,000,000 obtenus par le concours de 20,000 individus, montant 4,000 navires ou embarcations.

Vous voyez, mes jeunes amis, que si nous avions encore à souffrir dans notre dignité et dans notre orgueil national, de la perte de Terre-Neuve, nous avions su du moins nous en dédommager sous le rapport des intérêts pécuniaires. Cependant l'omnipotence anglaise s'était solidement assise dans ces

14

parages où, au lieu d'être les maîtres, nous n'étions plus que les seconds, et il était évident pour tous que notre position prospère nous désignait à elle comme une rivale à écarter le plus promptement possible.

Ce moment ne se fit pas longtemps attendre : la guerre de sept ans, en se levant sur l'Europe désolée, vint arrêter l'essor de notre navigation, et par contre-coup celui de la pêche et enfin la paix qui la termina (1763) lui fut elle-même funeste. De même qu'au traité d'Utrecht, nous avions abandonné l'Acadie et Terre-Neuve, à celui de Paris (en février 1763) l'Angleterre, jalouse et effrayée du retour de notre prospérité sur le nouveau théâtre des îles du golfe Saint-Laurent, en exigea la cession, en même temps que celle du Canada.

Alors il ne resta plus à la France que les deux îles rocheuses et infertiles que je vous montrais en commençant ce récit, sous le nom de Saint-Pierre et Miquelon. Encore nous furent-elles laissées sous la condition expresse de ne les point fortifier, de n'y établir d'autres bâtiments civils que ceux qu'exigent les nécessités et la commodité des pêcheurs, et de n'y entretenir, au plus, qu'une garde de 50 hommes pour la police de la pêche. En dehors de

Saint-Pierre et Miquelon, nous conservâmes les droits de pêche et de sécherie que nous avait garantis le traité d'Utrecht, et en plus le nouveau traité nous concéda la faculté de pêcher dans le golfe Saint-Laurent, à trois lieues des côtes anglaises, et en dehors du golfe, dans les parages du cap Breton, à la distance de 15 lieues.

Certes, mes jeunes amis, comparé à ce que nous avions possédé dans le principe, à ce que nous possédions naguère, ce qui nous était laissé n'était que des lambeaux et des débris; néanmoins, quelque faibles et minimes qu'ils nous paraissent, donnons-nous garde de les mépriser et de les dédaigner, car si l'on sait en profiter il est encore possible d'en tirer un parti avantageux. Une simple et rapide inspection des lieux suffira pour nous en convaincre.

En effet, la partie des côtes de Terre-Neuve où nos vaisseaux ont conservé le droit d'aborder, comprend plus de 40 havres, susceptibles de recevoir au moins 2,600 bateaux ou chaloupes, et la pêche sur ces côtes peut produire annuellement quatre fois plus de morue au moins que n'en absorbe le commerce de la France. Saint-Pierre et Miquelon, bien que dégarnis de forteresses et de

garnison, offrent un lieu de relâche sûr et avantageux aux bâtiments du commerce et aux vaisseaux de guerre; leur territoire contient d'excellentes grèves et fournit en abondance de l'eau fraîche et excellente à boire, dont peuvent s'approvisionner les équipages.

Que la France comme son Gouvernement, ait confiance dans l'avenir, et qu'en attendant elle prenne toutes les précautions possibles pour le rendre heureux et prospère. Outre tous les encouragements possibles, primes et priviléges de toutes sortes, accordés aux armateurs et aux pêcheurs de morue, la France frappe encore d'un droit très élevé l'importation des morues étrangères. L'activité du commerce répond aux soins et à l'appel du gouvernement et la pêche commence à reprendre quelque peu de son importance passée.

Pendant ce temps, Saint-Pierre et Miquelon reçoivent leurs premiers habitants, population de pêcheurs, rudes enfants de la mer, qui passent dans leurs barques les époques favorables à la pêche et le reste du temps à terre, occupés à préparer, à sécher et à mettre en boucauts leurs morues, et qui s'aperçoivent à peine de l'aridité de leur séjour, par la raison bien simple, que, fut-il fertile comme

le paradis terrestre, ils ne voudraient prendre, ni le temps, ni le soin de le cultiver ; à peine si dans toute la Colonie il y a deux ou trois vaches. Eh bien, ne trouvent-elles pas dans la belle saison quelques bribes de verdure à arracher aux interstices des vieux rocs, et, pour l'hiver, ne peut-on se procurer à Langlade du fourrage plus que suffisant. D'ailleurs le poisson savoureux de la mer; celui, tout aussi abondant, et sans contredit plus délicat, des étangs; le produit de la chasse, consistant en gibier ou oiseaux aquatiques, ne fournissent-ils pas, et même bien au-delà, aux besoins de l'établissement?

La Colonie naissante prit un accroissement assez rapide, grâce à l'action puissante de la Métropole qui l'appela à jouir des priviléges accordés précédemment à l'île Royale. Ainsi et successivement :

1° Un arrêt du mois de mars 1767, supprima le droit d'entrée de la morue dans la ville de Paris.

2° En juillet de la même année, un autre arrêt accorde une gratification de 25 francs par quintal de morue introduite dans les Colonies françaises.

3° En mars 1768, on permit d'entreposer dans les ports du royaume, pour être exportés à l'étranger, en exemption de droits, les sirops et les tafias, rapportés en échange de morue.

4° En septembre 1773, il fut ordonné que le droit de consommation sur les morues sèches, en tous lieux, n'excéderaient pas dix sols par quintal.

5° Enfin, un arrêt rendu en janvier 1775, les affranchit de toute espèce de droits.

Outre ces divers arrêts, il en avait été rendus en 1768, 1770, 1774, qui permettaient de tirer des sels de Portugal et d'Espagne, pour la préparation de la morue; ceux de France employés à cet effet étaient dégrevés de tout impôt.

Malgré tous ces avantages la grande pêche ne suivit pas l'impulsion reçue par Saint-Pierre et Miquelon, et ses résultats demeurèrent bien en dessous de ce que l'on en pouvait espérer.

C'est que les Anglais nous suscitaient une foule d'entraves par les tracasseries incessantes qu'ils faisaient supporter à nos marins. Ainsi, après avoir annoncé, dès l'année 1763, leur intention de nous faire concurrence sur les côtes de Terre-Neuve, dans les parages qui nous étaient exclusivement affectés par le traité d'Utrecht, ils exécutèrent cette intention l'année suivante.

Non contents d'affluer dans ces parages, d'y occuper les havres non encore pris par nos pêcheurs, ils allèrent jusqu'à en chasser par la force et la vio-

lence ceux déjà arrivés, et, au mépris des stipulations du traité et du droit des gens, on les vit, détruisant et brûlant nos cales et nos échafauds, prétendre à la domination même de Saint-Pierre et Miquelon.

Certes, de semblables prétentions devaient amener de sanglantes querelles. Le marin et surtout le marin français n'est pas endurant, même entre camarades; que devait-ce donc être quand il s'agissait des Anglais, nation antipathique à toutes nos populations maritimes?

Les choses avaient pris une telle gravité que les Gouvernements durent intervenir et transformer, en affaire de cabinet, cette rivalité de pêcheurs de Terre-Neuve, qui menaçait du reste l'avenir de nos pêcheries, et peut-être, par suite, la bonne entente des deux royaumes.

Les négociations ouvertes amenèrent les résultats suivants : 1° le Gouvernement britannique reconnut en 1770, que le droit de pêche entraînait celui de laisser en dépôt les bâteaux et ustensiles de pêche; 2° il déclara, en 1772, que le havre et la baie de Bonaviste étaient compris dans les côtes sur lesquelles les Français avaient droit de pêcher et d'aborder, et qu'il était, en conséquence, dé-

fendu à tout sujet Anglais de retenir, à titre de propriété privée, aucun terrain ni dans ce lieu, ni dans aucun autre de ceux où la France avait les mêmes droits.

Cette reconnaissance était claire et explicite; néanmoins, soit que l'Angleterre ne voulût pas, soit qu'elle ne pût pas, comme elle le prétendit, contraindre ses pêcheurs de Terre-Neuve à se conformer à ses ordres, toujours est-il que rien ne fut changé dans la position respective des deux peuples dans ces parages.

Ce ne fut qu'en 1776, qu'un arrangement fut enfin conclu, du moins quant aux droits de chacun sur le canal qui sépare Saint-Pierre et Miquelon de Terre-Neuve. Il fut convenu que chaque nation en possèderait la moitié et que nul ne dépasserait cette limite.

De ce côté, nos droits étaient donc assurés; nous n'en jouîmes pas longtemps. La guerre de l'indépendance vint encore une fois troubler notre Colonie; tant il est vrai, mes jeunes amis, que la guerre, qu'elle soit d'ailleurs juste ou injuste, bouleverse non-seulement les nations belligérantes, mais encore qu'elle a un écho retentissant qui va atteindre et frapper tout ce qui les entoure, depuis

les institutions fondamentales des peuples, jusques aux établissements les plus humbles et les plus modestes. C'est ainsi que de cette guerre de l'Amérique contre sa Métropole, sortit en même temps que l'étincelle qui allait communiquer le feu à une mine dès longtemps préparée en France et dont l'explosion devait entraîner et précipiter dans un abîme sanglant l'autel et le trône, le signal de la ruine d'une simple Colonie de pauvres pêcheurs, ignorants du monde et de sa politique, ne vivant que pour leur travail de chaque jour. Etrange jeu de la Providence qui se sert du même instrument pour atteindre les pêcheurs et les rois, les nations riches et puissantes et les habitants de l'île rocheuse, point inaperçu dans l'immensité des mers! Ne serait-ce pas un moyen de plus, moyen saisissant et terrible de nous faire comprendre l'égalité devant Dieu et surtout l'incommensurable supériorité de la puissance divine sur les puissances de la terre, quelque bien établies qu'elles soient d'ailleurs; puissances qui ne sont pas plus à ses yeux que le hochet aux mains d'un enfant.

En vérité, mes jeunes amis, si l'on scrutait ainsi chaque fait de l'histoire ; si on leur demandait, à tous, compte de leurs rapports avec les destinées

humaines et de leur influence morale ou philosophique, occulte ou visible, que d'enseignements le monde en recevrait; surtout quelle évidence et quelle certitude prendrait l'intervention des voies providentielles dans les évènements de la terre.

Mais, nous sommes bien loin de nos établissements de Terre-Neuve. Irrités de l'appui prêté par la France à la cause de l'indépendance américaine, les Anglais s'en vengèrent par la prise et la destruction de plusieurs de nos Colonies, au nombre desquelles figurèrent Saint-Pierre et Miquelon. Attaquées en 1778, ces deux îles furent complètement dévastées; habitations, sècheries, bateaux, rien ne fut épargné; l'incendie, dévora 237 maisons, 116 cabanes, 89 magasins, 79 étables, 7 boulangeries et 79 échafauds. La nature de ces constructions, toutes en bois, venant en aide à un vent impétueux, quelques heures à peine suffirent à consommer cette œuvre d'épouvantable destruction. Immédiatement après, les malheureux Colons furent obligés d'abandonner les ruines fumantes de leurs demeures et de venir demander à la France asile et secours.

La France les accueillit avec empressement; mais, quant à les rétablir dans leurs possessions, ce ne fut

que plus tard, en 1783, que le traité de paix signé à Versailles vint le leur permettre. Cette fois, avec la restitution de Saint-Pierre et Miquelon, nous furent assurés des droits que nous avaient déniés les précédents traités. Ainsi nous eûmes liberté pleine et entière d'user, comme bon nous semblerait, de nos possessions, qui nous appartinrent dès-lors en toute propriété, c'est-à-dire avec tous les droits qui en dérivent, notamment celui de la fortifier et d'y entretenir une force militaire en état de les faire respecter.

On avait eu trop à souffrir précédemment des querelles et des prétentions entre les pêcheurs des deux nations, pour ne pas chercher à les rendre impossibles à l'avenir. Dans ce but la France fit abandon à l'Angleterre de son droit de pêche depuis le cap Bonaviste jusqu'au cap Saint-Jean, et en reçut en échange la concession du même droit sur les côtes qui s'étendent depuis la Pointe-Riche jusqu'au cap Mage.

Sauf ces changements, les conditions du traité de 1763 n'éprouvèrent aucune modification.

La France demanda et obtint la rétrocession des îles Saint-Pierre et Miquelon avant l'entière conclusion du traité, et il fut immédiatement décidé

que les colons dépossédés seraient réintégrés dans leurs propriétés aux frais de l'Etat. Effectivement, 510 y furent reconduits l'année même, et les 713 restants, l'année suivante. Outre leur transport, l'état se chargea du rétablissement des maisons, cabanes et échafauds; il fit distribuer à chaque famille des instruments de pêche et des chaloupes, et se chargea de leur substance pendant dix-huit mois. Il est bien vrai que tous ces frais devaient lui être remboursés, mais il est vrai aussi que ce remboursement ne put jamais avoir lieu et que la Métropole se trouve ainsi avoir payé cette réoccupation le prix énorme de deux millions de francs.

A peine les colons avaient-ils repris possession, de Saint-Pierre et Miquelon, que nos ports de France se rouvrirent pour donner passage aux nombreux pêcheurs qui avaient hâte de reprendre leurs expéditions productives d'autrefois. L'Océan Atlantique fut de nouveau sillonné de nos petits navires allant à la lucrative pêche de la morue, et son importance reprit rapidement une marche ascendante, marche qu'elle continua de suivre jusqu'au moment qui vit éclater, les guerres engendrées par la révolution française.

En 1792, cette branche si importante de notre

industrie maritime fut une fois encore ruinée par les Anglais, de rechef seuls maîtres et dominateurs dans les parages de Terre-Neuve. L'année suivante, il ne se contentèrent plus d'intercepter les communications entre la France et la Colonie c'est-à-dire de rendre la pêche impossible : ils s'emparèrent de Saint-Pierre et Miquelon dont ils déportèrent en France les habitants. Moins dévastateurs que précédemment, ils respectèrent les maisons et autres constructions qui restèrent intactes ; mais, telles sont les terribles nécessités de la guerre, que les Français ravagèrent et détruisirent eux-mêmes leur ancienne Colonie. Lorsque, en 1795, une escadre, partie de France avec mission de faire le plus de mal possible aux pêcheries anglaises, arriva à Terre-Neuve, elle n'épargna rien, pas même Saint-Pierre et Miquelon, et de ces deux établissements qui avaient tant coûté à la Métropole pour leur rétablissement, il ne resta rien que des ruines et des vestiges.

Le traité de paix d'Amiens, 1802, nous rendit nos droits à Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent, par un article ainsi conçu :

« Art. 15. Les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et des îles adjacentes, et dans le golfe de

Saint-Laurent, seront remises sur le même pied où elles étaient avant la guerre. Les pêcheurs Français de Terre-Neuve et les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon, pourront couper les bois, qui leur sont nécessaires, dans les baies de Fortune et du Désespoir, pendant la première année à compter de la notification du présent traité. »

Nous reprîmes possession de nos deux îles dès le 20 août et immédiatement le Gouvernement s'occupa à réglementer la pêche et l'administration de notre Colonie ; Mais avant d'y renvoyer les colons avec leurs familles, on voulut attendre que la paix se fût bien raffermie. L'avenir prouva que c'était agir prudemment. Vous savez la courte durée de cette paix d'Amiens qu'il serait plus juste de nommer une trêve. A peine la guerre était-elle rallumée que les îles Saint-Pierre et Miquelon retombaient au pouvoir des Anglais.

Elles y restèrent jusqu'en 1814, que le traité de Paris nous les rendit, en même temps que toutes nos autres possessions coloniales, avec cette stipulation générale que là, comme partout, nous serions remis sur le pied que nous y occupions en 1792. Le traité de 1815 confirma à ce sujet celui de 1814, et cependant ce ne fut qu'en 1816

qu'une expédition, composée de six bâtiments du roi, alla réoecuper nos anciennes possessions.

Ce fut un beau jour que eelui où notre petite eseadre entra dans la rade de Saint-Pierre. Juin éclairait les eimes roeheuses de l'île de son éclatant soleil ; et le granit, et les tristes sapins empruntaient au rayonnement du prisme je ne sais quel air de vie et de fête qui, tout en leur laissant leur grave majesté, y ajoutait un charme indéfinissable, La nature semblait s'être rajeunie pour souhaiter heureuse bien-venue au pavillon de Franee. Puis, lorsque l'airain frémissant salua d'une joyeuse salve ces eôtes redevenues françaises, les montagnes s'émurent ; il sembla qu'elles tressaillaient sur leurs bases et l'écho retint et répéta longtemps ce noble salut de la métropole.

Ce fut un beau jour que celui-là, et en même temps un jour de tristes souvenances, de pénibles regrets. Lorsque débarqués sur la grève, les 645 personnes des 150 familles d'aneiens eolons que ramenaient l'eseadre, eherehèrent des yeux leurs sèeheries, leurs demeures, ces petits jardins si péniblement formés, jour à jour, pelletées de terre sur pelletées de terre, et qu'ils ne virent rien, rien que quelques eabanes qu'ils ne eonnaissaient pas,

rien que des ruines noircies et inabitables, ils se prirent à maudire la guerre et ses fureurs ! Et à ceux qui leur disaient qu'ils étaient prévenus d'avance, qu'ils savaient le spectacle qui les attendaient, ils répondaient : « Comprend-on jamais la destruction et la ruine quand on ne la voit pas ? Croit-on réellement à un fléau terrible quand on n'en est pas témoin ; laissez, laissez-nous regretter ce que nous et nos pères avions fait ici ! Nous savions bien que l'incendie y avait passé ; mais ce que nous ne savions pas, c'est ce qu'a de poignant et de saisissant l'aspect d'une ruine, que n'ont pas consacrée le temps et la mort de ceux qui l'ont vue palpitante de vie et d'avenir.

Puis quand les regards se furent familiarisés avec ce douloureux spectacle, les nouveaux débarqués se souvinrent des promesses de la mère-patrie ; ils se rappelèrent que la guerre avait replié ses ailes sanglantes, que la paix s'était levée sur le monde fatigué de combats et de batailles, qu'on allait leur aider à relever leurs habitations renversées, et que bientôt, Dieu aidant, de bonnes et lucratives pêches feraient oublier les malheurs et les désastres précédents.

Et avec l'espoir, l'énergie revint au cœur de

toute cette population qui, d'ailleurs, formée de courageux enfants de la mer, possédait ce trésor précieux que rien ne peut suppléer : la foi religieuse et la confiance en Dieu !... foi et confiance qui calment les regrets et soutiennent le courage. Les marins sont de rudes travailleurs, ils se mirent à l'œuvre, et lorsque les six bâtiments du Roi reprirent la mer, le bourg de Saint-Pierre était à moitié relevé de ses ruines ; et déjà, à l'ombre protectrice du drapeau Français, il revendiquait ses droits au titre de chef-lieu de la Colonie.

Les gouvernements avaient bien souvent changé, les diverses politiques s'étaient succédées et détrônées, cependant le jugement porté sur l'importance de nos pêcheries avait traversé, toujours le même, tous les orages et il avait survécu aux hommes et aux politiques qui l'avaient successivement adopté. Il avait la stabilité de toute chose évidemment bonne en soi, et surtout matériellement utile et productive.

Le Gouvernement de la Restauration ne fit donc que suivre la voie ouverte et tracée par tous les Gouvernements de la France depuis 1535, en aidant et encourageant de tout son pouvoir nos établissements de Saint-Pierre et Miquelon, et par

suite les armateurs et négociants qui voudraient se livrer à l'exploitation de nos pêcheries. Après avoir garanti aux uns et aux autres la continuation des priviléges et exemptions déjà obtenus, le Gouvernement leur accorda en outre des primes considérables par ordonnance de 1816. Cette ordonnance fut renouvelée presque toujours avec augmentation successive du taux des primes dans les années 1818, 1820, 1822, 1825 et 1827.

Celles de ces primes accordées au produit des pêcheries de Saint-Pierre et Miquelon, donnaient lieu à un genre de fraude très fréquemment mis en usage. Des pêcheurs étrangers y faisaient entrer leurs produits, puis de là ils les dirigaient sur le point qu'il leur plaisait et obtenaient la prime. L'administration coupa court à ce mal en prohibant dans nos établissements l'importation de toute morue venant d'une pêche étrangère. Cette prohibition ne fût point une simple menace; la surveillance se fit activement, et toute contravention entraîna, outre la confiscation, une amende de 1,000 francs. La sévérité de ce réglement, jointe à la facilité de garder les côtes, anéantit facilement cette spéculation frauduleuse, et aujourd'hui ce règlement, toujours en vigueur, a rarement occasion d'être appliqué.

Les Gouvernements qui ont suivi la restauration, ont conservé les mêmes dipositions protectrices et la voie de prospérité ouverte en 1816 a suivi une marche progressive. La longue paix Européenne n'y a pas peu contribué ; les expéditions se sont accrues, la Colonie s'est consolidée et augmentée, enfin le mouvement commercial, qui résulte de la pêche française, atteint presque la somme énorme de 20 millions.

Je crois ne pouvoir mieux terminer ce chapitre que par la citation du paragraphe suivant qui résume parfaitement bien, et tout ce que nous venons de dire et l'importance de nos Colonies.

« Il résulte de ce qui précède que, malgré leur peu d'étendue, les îles Saint-Pierre et Miquelon, sont très précieuses pour leur Métropole, parce que dans les mers où elles sont situées, ces îles sont le seul point où la France possède un établissement permanent qui puisse à la fois servir d'abri à une partie des navires que son commerce y envoie chaque année, de lieu de préparation pour les produits de leur pêche, et, en quelque sorte, d'entrepôt pour l'expédition directe d'une partie de ces produis dans les Colonies françaises, où un débouché important leur est assuré. »

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

SEPTIÈME PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

LE SÉNÉGAL ET SES DÉPENDANCES.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau du Sénégal.

Un coup-d'œil sur l'influence du commerce et de la colonisation. — A la France revient l'honneur des premiers établissements sur la côte occidentale de l'Afrique. — Dieppe en 1365. — Association entre des marins Dieppois et des marchands Rouennais pour aller former des comptoirs au Sénégal. — Départ de la flottille. — Coup-d'œil sur le pays. — Le Sénégal et la Gambie. — Détails sur le Sénégal. — Rades du littoral. — Lac. — Etangs sallins. — Sol. — Contrées de la rive gauche du Sénégal. — Kayer. — Baol et Syn. — Walo. — Fonta. — Kasso. — Kaarta. — Bondou. — Galam. — Bambouk. — Dentilia. — Fonta-Diallon. — Salum. — Pays de la rive droite du Sénégal. — Trarzas. — Braknas. — Dowiches.

Commercer avec des peuples barbares ou sau-

vages, c'est jeter un jalon de plus à la civilisation et partant ouvrir une large et noble voie. Il est donc, non-seulement utile à une nation ou à un homme de concevoir des projets de colonisation, mais encore c'est une grande et honorable mission qui mérite bien de l'humanité! Hâtons-nous donc de revendiquer les œuvres de notre France; ne soyons pas pour elle des enfants ingrats et ne négligeons aucun moyen de mettre en lumière ceux de ces actes qui doivent verser sur son passé quelque gloire.

C'est la pensée de ce devoir qui m'engage à répéter et à vous dire aujourd'hui ce que d'autres, grâces à de longues et savantes recherches, ont déjà consigné dans les annales de l'histoire.

L'opinion, généralement adoptée, qui attribue aux Portugais et aux Espagnols les premières expéditions des peuples modernes sur la côte occidentale de l'Afrique, est erronée et mal fondée. C'est à des Français que doit revenir tout l'honneur de ces expéditions, et c'est à eux qu'il faut faire remonter l'établissement des premiers comptoirs Européens dans ces parages. Nous les voyons en effet s'y établir en 1365, tandis que les Portu-

gais n'y apparaissent que vers la fin du quinzième siècle.

Maintenant, mes jeunes amis, veuillez me suivre à Dieppe. Non pas, s'il vous plaît, dans la ville moderne, mais bien dans celle du moyen-âge, dans la ville naissante du 14e siècle. Certes, depuis l'époque dont il s'agit, elle a bien changé d'aspect ; ce ne sont plus ces mêmes maisons à pignons, ces mêmes rues tortueuses et étroites, ce n'est plus ce même port sale et boueux. Oh ! vous qui connaissez l'élégant rendez-vous des baigneurs et baigneuses, plus ou moins bien portants, que Paris et la France envoient chaque année à la réunion, à la mode, si vous venez à mon appel, et s'il m'était permis de faire revivre pour vous la cité dont je parle, vous refuseriez de reconnaître la Dieppe de nos jours dans le tableau qui s'offrirait à vos regards. Et je conçois sans peine votre étonnement.

Sur le port est une foule nombreuse, tous les yeux sont fixés sur une réunion de petits navires construits comme on les construisait alors, c'est-à-dire, à notre point de vue actuel, très grossièrement ; mais qui, en cette année de 1365, provoquaient l'unanime admiration de tous les habitants de la bonne ville de Dieppe. La flottille était prête

à appareiller, il ne manquait plus qu'un signal, celui de lever l'ancre, et cependant les marins, réunis en groupe sur le quai, semblaient retenus à terre par une attente quelconque. Que leur manquait-il donc? — De nouveaux arrivants se chargent de nous répondre. Ce sont des marchands de Rouen.

Les marchands se retournent vers ceux de leurs amis qui leur ont fait la conduite, échangent avec eux de cordiales et dernières poignées de mains, répondent de la voix et du geste aux saluts et aux adieux de la foule, et prennent place dans de légers canots à côté des marins avec lesquels ils partagent l'attention générale. Des houras, des vœux, des prédictions de bonheur les accompagnent. Bientôt les canots accostent les navires, les cabestans tournent avec effort, les navires s'inclinent, tournent sur eux-mêmes et s'élancent joyeux vers la mer qui leur ouvre ses bras immenses.

Salut, beaux navires! Salut, braves marins et honnêtes marchands! salut et honneur à vous! Vous avez réuni vos moyens et vos ressources; vous n'avez peut-être que la médiocre ambition de tenter la fortune à votre profit, et voici que vous allez poser la première assise d'un grand édifice;

vous allez jeter un fondement qui prospèrera et donnera une Colonie à la France.

Faisons usage de la faculté que Dieu a accordée à l'homme en lui donnant la pensée. Déplions les ailes d'azur de notre imagination et laissons-la dévancer la marche des navires Dieppois, voire même le vol de l'oiseau des mers; précédons la flottille à son lieu de destination, sur la côte occidentale d'Afrique, et profitons de toute l'avance que nous avons sur elle pour prendre connaissance des lieux.

Nous sommes dans la Guinée septentrionale, autrement et plus communément appelée Sénégambie, nom qu'elle tire de deux grands fleuves qui l'arrosent : le Sénégal et la Gambie. De ces deux cours d'eau, l'un, le Sénégal, a donné son nom à nos possessions dans ce pays, par la raison bien simple que nous avons la majeure partie de nos établissements sur ses rives.

Outre le Sénégal et la Gambie, on trouve encore dans cette partie de l'Afrique la rivière Saint-Jean, entre Arguin et Portendick, la rivière de Salum et la Cazamance, qui est un des bras de la Gambie.

Le Sénégal seul nous occupera d'une manière particulière. Il a sa source près de Timbon dans la

Fonta-Diallon, non loin de celle de la Gambie. La longueur de son cours est au moins de 400 lieues, sa largeur près de son embouchure est de quinze cents à dix-huit cents mètres; à une vingtaine de lieues plus haut, elle est communément de quatre cents à six cents mètres; au-dessus elle devient encore moins considérable. Sa profondeur en deçà de son embouchure est de dix à douze mètres, elle se maintient ainsi jusqu'à la distance de quatre-vingts lieues.

Dans sa partie inférieure, le Sénégal coule dans d'immenses plaines qui sont presque à son niveau; à environ quinze lieues de son embouchure commence son encaissement qui devient de plus en plus profond à mesure qu'on remonte; ainsi les rives, qui s'élèvent de cinq à six pieds au-dessus de son niveau à vingt-cinq lieues, ont douze à quinze pieds au-delà de quarante lieues, ainsi de suite proportionnellement.

La pente du fleuve est peu considérable, aussi les marées quoique elles ne montent guère à son embouchure que de trois pieds, se font sentir néanmoins à une quarantaine de lieues. Ce fleuve est sujet à une crue et à un débordement périodique. Chaque année au mois de juillet les eaux

commencent à croître, cette crue est dès l'abord peu sensible et ce n'est que vers la fin de septembre que le débordement a lieu. Pendant un mois tous les bords du fleuve disparaissent sous les eaux, et le courant a une telle violence, qu'on évalue sa vitesse à trois ou quatre mille à l'heure, tandis qu'en temps ordinaire elle ne dépasse guère un mille. La hauteur des eaux varie selon les localités d'un pouce jusqu'à 9 à 10 pieds, et la largeur du pays inondée est très inégale; parfois elle s'étend à plusieurs lieues; et, chose étonnante, dès que la crue diminue, toute cette masse s'écoule avec une grande rapidité; quelques jours suffisent pour faire disparaître cet immense lac et le ramener aux proportions ordinaires du lit de la rivière.

Le Sénégal est navigable sur un parcours de quatre-vingts lieues, malheureusement la barre qui s'est formée à son embouchure en défend l'entrée aux navires d'une certaine dimension, et cette barre est d'autant plus à regretter que la rivière, une fois cette entrave franchie, serait navigable pour de très grands bâtiments.

Fort poissonneux dans tout son parcours, le Sénégal fournit abondamment à la nourriture des habitants de ses rives et son action fertilisante se

fait sentir à une très grande distance, grâce aux bras qu'elle jette en grand nombre sur son passage. Les principaux de ces bras, que, dans le pays, on nomme *Marigats*, sont ceux de *Gorom* et de *Kask*, qui forment de grandes îles alluvionnaires, dont la majeure partie est inondée pendant les hautes eaux; de *Ghieuss*, de *Menghenn*, de *Corkhod*, de *Taweï* qui a environ huit lieues de cours et qui fait communiquer le Sénégal avec le lac de Panié-Foul; enfin la *Rivière-au-Morfel*, qui se sépare du fleuve à Saldé et revient se réunir à lui beaucoup plus bas, dans le pays de Walo, près de l'escale du Coq.

Avant de quitter le Sénégal, un mot, mes jeunes amis, sur sa position par rapport aux terres qui l'environnent. Nous pouvons le considérer comme la limite naturelle qui sépare la Nigritie proprement dite des terres voisines du Sahara. Son cours est loin de suivre une ligne droite, il fait au contraire de nombreux circuits. Les terres qu'il traverse et qu'il arrose sont le *Fouta-Dialon*, le *Dialon-Kadou*, le *Bambouk*, le *Kasso*, le pays de *Yayaga*, le Fouta et le Walo. Nous allons tout à l'heure visiter chacun de ces pays, mais auparavant prenons une idée générale du littoral et du sol.

Depuis le Cap-Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie, sur un littoral de plus deux cent cinquante lieues, on ne trouve qu'un très petit nombre de rades abordables ; les seules dignes d'attention sont celles d'Arguin, de Portendick et de la barre du Sénégal, toutes trois de difficile accès et par certain temps très peu sûres ; celle de Saint-Louis, d'une bonne tenue et d'un excellent mouillage ; celle de Gorée parfaitement sûre pendant huit mois de l'année et très dangereuse les quatre autres mois ; enfin celle de Joal, très saine et d'une grande étendue, mais qui manque de fond.

Les seuls lacs du Sénégal qui méritent réellement ce nom, sont, dans le pays des Maures Trarzas, sur la rive droite du fleuve, le lac Gayar ; et dans le pays de Walo, sur la rive gauche le lac de Nigher, plus communément nommé le Panié-Foul. Ces deux lacs alimentés par le Sénégal sont très poissonneux, leurs rives sont fertiles et très saines.

Un troisième lac mérite une mention particulière, sa nature et sa disposition le font classer séparément sous le nom d'étangs salins, je veux parler des étangs de la Gandiole qui sont placés près de l'embouchure du Sénégal.

« Ces salines fournissent une quantité de sel supérieure à celle qui est nécessaire à la consommation de la Colonie et au commerce avec l'intérieur de l'Afrique, où cette denrée est un objet d'échange très avantageux. Ces étangs ont de quatre cents à six cents mètres de longueur sur cent à deux cents mètres de largeur. L'eau excessivement âcre dont ils sont remplis est tellement saturée de sel, qu'elle en rend le tiers de son volume; elle couvre le sol d'une croûte qui a quelquefois plus d'un pied d'épaisseur, et qui se renouvelle chaque année après avoir été enlevée. Ce sel, ordinairement blanc, égalerait dans le commerce les meilleurs produits dans ce genre, s'il était épuré.

» L'existence des étangs de la Gandiole est un phénomène qui reste encore à expliquer. Ils sont séparés de la mer et du fleuve par un banc de sable élevé d'une largeur de mille mètres, et cependant, ils ne sont jamais entièrement à sec. La hauteur de leurs eaux ne varie pas avec les marées; elle n'augmente qu'à l'époque des pluies.

» Il existe encore dans le pays de Walo, plusieurs salines naturelles. »

Hâtons-nous d'arriver au sol. La disposition phy-

sique de la grande vallée du Sénégal, offre ee fait très remarquable que le sol, au lieu d'aller en pente depuis les eôteaux sablonneux qui bordent le fleuve à une distanee plus ou moins éloignée, jusqu'aux rives du fleuve lui-même, suit une inelinaison eontraire, c'est-à-dire, va en s'abaissant à partir du fleuve jusqu'à ees eôteaux.

Il résulte, de eette disposition, la preuve matérielle que toutes les grandes plaines basses doivent leur formation aux alluvions produites par les débordements périodiques du Sénégal. Une autre preuve à l'appui, c'est que depuis l'embouehure du fleuve jusqu'à une hauteur d'une quarantaine de lieues, ees plaines sont toutes plus ou moins salées, par l'effet probablement de l'infiltration de l'eau de la mer, qui, vous devez vous le rappeler, remonte préeisément jusqu'à eette distanee.

A droite et à gauehe du fleuve et au-delà de ees alluvions, se déroulent de vastes plaines éle vées, où l'observateur reeonnaît des terrains de toutes natures. Sur la rive droite, ees plaines ont pour limites les sables ineultes et brûlants du Sahara.

En général, les hauteurs présentent l'aspeet de terrains anciens; on y reneontre rarement des grès

et au contraire très abondantes des roches siliceuses ou micacées. Les terrains des bas fonds, plus récents puisqu'ils sont reconnus pour alluvionnaires, sont fertiles et productifs, surtout en pâturages.

Sur la côte occidentale de l'Afrique, comme dans une grande partie des contrées équinoxiales, l'activité de la végétation n'existe pas en tout temps. En général, son développement est limité entre le mois de mai et le mois de novembre; il est cependant quelques points où elle dure au-delà de cette époque et quelques autres encore où elle dure toute l'année.

Les bois sont superbes, et c'est en les contemplant, mes jeunes amis, que l'on se forme une idée vraie de la magnifique richesse de la végétation équinoxiale. Ces bois sont peuplés de nombreux hôtes, parmi lesquels nous citerons plus particulièrement des lions de la plus belle espèce, des éléphants, des antilopes et des chacals, qui servent, dit-on, de chiens de chasse et de coureurs au lion, dépistant sa proie, souvent même la poursuivant, et la lui rapportant.

Ce qui peut me rester à vous dire sur le sol où le climat du Sénégal, viendra se présenter à ma mé-

moire en temps opportun, je crois que maintenant rien ne s'oppose plus à ce que nous fassions connaissance avec les différents peuples qui habitent les rives de ce fleuve, populations avec lesquelles nous aurons dans la suite de cette histoire des relations soit directes, soit indirectes.

Commençons par établir une grande division qui nous permette de mettre de l'ordre dans notre mémoire. Partageons le territoire en deux parties, les contrées de la rive gauche et celles de la rive droite. Aussi bien cette distinction semble avoir été faite par la nature elle-même; car, comme vous allez le voir, les habitants de ces deux côtés diffèrent complètement d'origine, de mœurs et de caractère.

La rive gauche du Sénégal, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'au poste de Bakel, est exclusivement occupée par des peuples de race nègre, peuples, en général, assez industrieux et qui se livrent avec ardeur soit à la navigation sur le fleuve, soit au petit cabotage sur les côtes. Si vous entendez désigner une grande partie de ces hommes sous le nom de *Laptats*, ne vous y trompez pas, ce n'est nullement un nom national, mais une désignation équivalente à celle de matelot chez nous.

Les indigènes de la rive gauche forment trois nations distinctes qui se subdivisent elles-mêmes en un grand nombre de tribus. Ce sont les *Yolofs*, les *Peuls* ou *Foules* et les *Mandingues*.

Les Yolofs appartiennent à la race nègre. Leur prince dont le titre varie selon les peuplades, est toujours pris dans la même race royale; seulement le pouvoir, au lieu d'être toujours transmis en ligne directe, peut être confié à la ligne collatérale. Les Yolofs sont en général bien faits et vigoureusement constitués; néanmoins ce sont bien les nègres les plus indolents qu'il se puisse imaginer. Et en outre leur réputation de voleurs, de querelleurs et d'ivrognes est presque toujours méritée par eux. Aussi leurs villages sont-ils à peine entourés de quelques champs, mal cultivés et encore les esclaves seuls y ont-ils travaillé. Un Yolof libre, surtout s'il appartient aux peuplades de Walo et de Kayer, se croirait déshonoré s'il travaillait la terre. Leur seule occupation est la chasse, la pêche.

Les principales fractions des Yolofs sont :

1° Les nègres du *Walo*; leur chef porte le titre de *Brack;*

2° Les nègres du *Kayer*; leur chef porte le titre de *Damel;*

3° Les nègres du *Baol* ; leur chef porte le titre de *Téyn ;*

4° Les nègres du *Syn* ; leur chef est appelé *Bour ;*

5° Les nègres *Yolofs* proprement dits : leur chef prend également le titre de *Bour*.

Nous aurons occasion de revoir ces diverses peuplades lorsque, tout-à-l'heure, nous ferons ensemble une petite excursion dans leur pays.

Passons aux *Peuls* ou *Foules*. Ceux-ci n'appartiennent pas, comme les Yolofs, à la race nègre ; mais bien à une race dont le teint est de couleur cuivrée. Leurs chefs, comme les anciens Kalifes, prennent le titre d'*Emir-El-Moumenin* (prince des fidèles) titre d'ordinaire corrompu en celui d'*Almamy*. Cette dignité est élective. L'Almamy est nommé par le conseil des *Kiernos* (princes) et ne peut prendre aucune décision de quelque importance sans l'assistance et l'adhésion de ce conseil. Un parallèle peut être facilement établi entre les Peuls et les Yolofs en ce sens que les uns n'ont rien à envier aux autres sous le triple rapport de leur esprit querelleur et pillard, et de leur nature dissimulée. Mais là s'arrête la comparaison. Autant les seconds sont paresseux, autant les premiers

sont actifs, persévérants, sobres et laborieux. La culture est chez eux en grand honneur. En somme, on peut, sans craindre de se trop avancer, les ranger dans la catégorie des peuples agriculteurs et pasteurs.

Les Peuls de la Sénégambie forment les populations :

1° Du *Fouta*, qui comprend le *Damga* et le *Toro* dont le chef porte le titre de *Lam-Toro* ;

2° Le *Bondou ;*

3° Le *Fouta-Dialon ;*

4° Le *Kasso* ;

5° Le *Foulladore.*

Comme les Yolofs, les *Mandingues* sont de race nègre. Il me serait difficile de vous dire la constitution politique de leurs peuplades, attendu que nous n'avons pas en Europe de renseignements certains à cet égard. Tout ce que l'on sait, c'est que les Mandingues sénégambiens habitent principalement les rives de la Gambie et le haut Sénégal ; qu'ils sont, avant tout, peuples pasteurs, mais qu'ils négligent la culture des terres ; enfin que quelques-uns d'entre eux, notamment les Bambarras, sont voyageurs et ont par nature beaucoup d'aptitude pour l'industrie et le commerce.

Ils se subdivisent en *Bambarras*, ou habitants du *Kaarta*, en habitants du *Bambouk*, du *Dentilia*, du *Tenda*, du *Oulli*, du *Yani*, du *Barr*, du *Kabou* et du *Fouine*.

Deux petites nations enclavées au milieu des populations Yolofes et Maldingues, méritent une mention particulière. Ce sont, d'abord, les *Saracolets* qui, bien que d'origine nègre, n'ont rien de commun avec leurs voisins. Ce peuple occupe le pays de Galam, divisé en deux par la rivière Falencé. Chacune de ces deux provinces a son chef qui porte le titre de *Touka*. Le Touka de *Touabo* gouverne celle de *Goney* et le Touka de *Makana* celle de *Kamero*.

Les Saracolets sont fidèles, laborieux, sobres, bons et humains. Ils sont mahométants et plus avancés dans la civilisation qu'aucun autre peuple nègre. La plupart d'entre eux savent lire et écrire.

La seconde nation est celle des *Ghiolas*, on les trouve au sud de la Gambie et sur les bords de la Casamance. C'est une peuplade moins importante que celle des Saracolets, mais qui est, comme celle-ci, industrieuse et commerçante. Ses marchés sont échelonnés avec beaucoup d'habileté à une grande

distance de son territoire en marehant vers l'intérieur de l'Afrique.

Abandonnons la rive gauche du Sénégal pour la rive droite. Ici nous ne trouvons plus la raee africaine proprement dite, la raee nègre. Nous avons à faire à des tribus maures, e'est-à-dire appartenant à la grande famille arabe. Tout tend à le prouver : leur religion est le mahométisme, leurs usages et leurs mœurs rappellent l'orient, leur langue matérielle est l'arabe, enfin on remarque chez eux ce même esprit de turbulence, cette même avidité au pillage, ce même mépris pour la foi donnée, que nous avons déjà trouvé comme type distinetif des tribus arabes, lorsque ensemble nous avons suivi leurs vicissitudes sur le sol de l'Algérie.

Ces tribus maures, au nombre de trois : les *Trarzas*, les *Bracknas* et les *Dewiches* se subdivisent en une multitude de petites tribus ayant chacune son cheick et son nom particulier.

Les Trarzas et les Braeknas, gouvernées ehacune par un roi se composent de tribus des princes, de tribus des guerriers non-tributaires, de tribus de guerriers tributaires et de tribus religieuses.

Les premières sont au nombre de six tant pour les Trarzas, que pour les Bracknas;

Les secondes sont au nombre de trois pour les Trarzas, de deux pour les Bracknas;

Les troisièmes, de vingt-un pour les Trarzas, de dix pour les Bracknas;

Les quatrièmes, de dix-neuf pour les Trarzas et de douze pour les Bracknas.

Toutes ces tribus maures mènent la vie nomade du désert. Leurs besoins sont très restreints et la culture et l'industrie sont parmi elles complètement nulles. Leur bétail et la gomme que chaque année elles recueillent dans les forêts de leur territoire, voilà leurs seuls éléments de richesse. Leur nourriture ordinaire consiste en riz et en mil, que leur fournissent les populations de la rive gauche du fleuve, auxquels elles joignent le lait de leurs troupeaux et la viande qu'elles mangent indifféremment fraîche ou séchée au soleil.

Parmi les tribus religieuses, une doit être citée séparément : c'est celle des *Darmankous*. Elle est composée de marabouts ou prêtres, plus éclairés que les autres, et surtout, chose rare chez les Arabes, très fidèles à leurs promesses et à leurs engagements.

Je m'aperçois que mon sujet m'a entraînée au-delà des limites que je m'étais données, et cependant comme je crois intéressant pour vous de connaître la position et les produits des différents royaumes, je ne veux pas renoncer à mon projet d'excursion dans ces royaumes ; seulement je marcherais aussi rapidement que possible.

Commençons par le royaume de Kayer. C'est dans ce pays, qui se prolonge sur la côte d'Afrique jusqu'au Cap-Vert, que nous visiterons les étangs de Candiole. Les principaux produits qu'il offre en échange au commerce sont les bestiaux, le miel et la cire.

Au sud du Kayer, nous voyons les pays de Baol et de Syn, intéressants pour nous parce que la France plus tard y formera des comptoirs.

A l'ouest de l'île Bifèche, à trois lieues environ de l'embouchure du Sénégal, commence le pays de Walo. Il s'étend à 40 lieues au-dessus de Saint-Louis. Les maregats qui l'arrosent le rendent très fertile et forment un grand nombre d'îles.

A partir de la limite supérieure de Walo nous entrons dans le Fouta. Ses habitants sont des Peuls. Il se divise en trois provinces et fournit au commerce du miel, du morfil, de l'or, des cuirs, des pagnes, du beurre et de la gomme.

Au nord du Sénégal est le Kasso, pays considérable autrefois et qui est réduit aujourd'hui à une seule province, celle de Logo.

A côté du Kasso, visitons le Kaarta qui appartient aux Mandingues. Que d'éléphants dans ce pays! aussi l'ivoire est-elle pour lui, avec l'or, une source inépuisable de richesses.

Le pays de Galam, territoire des Saracolets, attire notre attention par l'ordre et la richesse qui règnent sur tous ses points.

Ici, le sol est assez triste au premier aspect. Ne vous hâtez pas de le juger, vous vous tromperiez étrangement. S'il nous était permis de fouiller dans son sein nous serions éblouis de ses richesses; nous y pourrions puiser l'or, l'argent, le cuivre et le fer. C'est le Bambouck, pays situé entre le haut Sénégal et la rivière Falémé.

Toujours sur les bords de la Falémé, encore un sol précieux, c'est la Dentilia, état Mandingue, renommé pour ses mines de fer et par l'industrie de ses habitants.

Quel terrain accidenté, que de montagnes, que de bois et en même temps quel agréable coup-d'œil! comme la végétation est ici riche et gracieuse! Ne nous en étonnons pas; plusieurs sources

contribuent à fertiliser ce pays. Ce sont celles du Sénégal, de la Gambie, de la Falémé et de Rio-Grande; nous sommes dans le Fouta-Dialon, vaste pays Peul.

En redescendant la Gambie, nous pouvons, si vous voulez, nous arrêter sur la rive droite dans le royaume Yolof de Salum, dont une partie a été envahie par les Mandingues qui y ont formé le petit état de Bara.

Maintenant nous avons vu les principales contrées de la rive gauche du Sénégal. Passons bien vite sur l'autre rive et visitons :

1° Le pays des Trarzas, pays, comme tous ceux de la rive droite du Sénégal, plutôt parcouru par les Maures, qu'habité par eux, mais qui leur appartient. Le territoire des Trarzas est compris entre la rivière Saint-Jean et le Sénégal, au-dessus de l'embouchure duquel il s'étend à une distance de 40 lieues; on y admire les forêts du *Sahel* et d'*El-Hébiar*, où abonde la gomme.

2° Le pays des Bracknas qui s'étend à partir du lac de Cayar jusqu'à une profondeur inconnue dans le désert. C'est là que se trouve la forêt d'Al-Fatack.

3° Le pays des Dewiches dont les bornes sont

également inconnues, et qui s'étend sur la rive droite du Sénégal, tout à fait-à-l'est de Saint-Louis.

Nos diverses explorations sont achevées. Il est temps, car la flotille Dieppoise vient de débarquer, et, nous avons hâte d'aller la retrouver.



CHAPITRE II.

Fondation d'une Colonie française au Sénégal.

1365 — 1783.

Arrivée des marchands Rouennais et des marins Dieppois sur la côte d'Afrique. — Echanges. — Ils s'établissent dans le pays. — Comptoirs et forts français. — Avantages que la ville de Dieppe retire de ce commerce. — Conquêtes des Portugais et des Espagnols. — Les Français reprennent leurs possessions. — Cession des établissements français à la Compagnie des Indes occidentales. — Vente de ces établissements à la Compagnie du Sénégal. — La Hollande fait cession à la France d'Arguin, de Rufisque, de Gorée, de Portudal et de Joal. — Seconde Compagnie du Sénégal. — Troisième Compagnie du Sénégal. — M. Bruë. — Quatrième Compagnie du Sénégal. — Nos possessions en Afrique à ce moment. — Progrès que fait notre Colonie pendant cette période. — Compagnie des Indes. — Période d'accroissement et de grandeur pour le Sénégal. — Importance commerciale et territoriale de la France en Afrique. — Cession de

Portendick. — Guerre en Europe. — Perte du Sénégal et de Gorée. — Reprise de Gorée et abandon du Sénégal. — Traité de 1783. — Le Sénégal nous est rendu.

La flotille vient de jeter l'ancre, marins et marchands descendent à terre et promènent autour d'eux leurs regards investigateurs. Le sol est sablonneux et sans culture, mais que leur importe le sol? Ils ne sont pas des colons, ils n'ont pas affaire des produits territoriaux; ce qu'il leur faut, c'est du négoce, ce sont des comptoirs; c'est un échange des richesses de l'intérieur de l'Afrique avec les mille brimborions que fabrique l'Europe; échange d'autant plus productif qu'ils recevront de l'or, de l'ivoire, des gommes, tous objets précieux et de bonne vente, tandis qu'ils donneront en retour quelques étoffes aux couleurs voyantes, mais communes, des verroteries, des couteaux et quelques armes de rebut, objets de très mince valeur et d'un transport facile et sûr. Aussi sont-ce les habitants qui les occupent. Dieu et leur bon ange les protégent! pourvu que ce ne soit pas des cannibales? La frayeur saisit les honnêtes marchands, un tremblement nerveux les agite. Oh! qu'ils regrettent leur vieille maison et leurs boutiques sombres de Rouen! Oh! que ce beau

soleil des tropiques leur semble terrible et sanglant ! Plus accoutumés au péril, rassurés d'ailleurs par les récits de quelques hardis voyageurs, les marins eux, attendent et espèrent ; et, dans tous les cas, sûrs de la proximité de leurs navires, sûrs de la bonté de leurs armes, ils défient le danger.

Bientôt, attirés par la curiosité, les indigènes accourent. Ce sont de beaux nègres aux formes athlétiques, aux dents d'ivoire. Ils s'extasient à la vue des étoffes rouges ou bleues, des colliers de grosses perles, des bagues et des boucles d'oreille de cuivre. Ils approchent ces objets de leur peau d'ébène et la pensée seule de les posséder les fait bondir de joie. On leur a fait comprendre qu'ils ne les auront que s'ils donnent autre chose en retour ; aussitôt ils courent, ou plutôt ils volent. Déjà voici qu'ils reviennent, leurs femmes et leurs enfants les suivent, tous sont chargés, et l'or, l'ivoire, les provisions de toute nature, fruits, viandes et poissons frais ou séchés, légumes et grains sont jetés en abondance aux pieds des Européens. Bientôt les nègres s'en retournent en agitant triomphalement ces objets qu'ils viennent d'acquérir pour une valeur plus que centuple de ce qu'ils valent réellement.

Voici de nouveaux arrivants que leur instinct avide et curieux a avertis qu'il y avait visages nouveaux et surtout chance de profit. Ceux-ci, comme les nègres, s'ils n'écoutaient que leur nature, aimeraient assez prendre sans donner ; mais l'attitude des blancs leur impose le respect de la propriété et ils se décident, ne pouvant voler, à trafiquer. Les mêmes objets qui ont séduits les nègres ne tentent pas les Maures, ils abandonnent volontiers les articles de quincaillerie et s'attachent aux armes. En échange ils ne donnent guère autre chose que de la gomme et la quantité n'en est pas aussi grande que le voudraient les marchands français ; mais en revanche ils font comprendre à ces derniers, qu'à dater de ce moment, assurés de leurs débouchés, ils en récolteront chaque année autant qu'on leur en voudra acheter et peut-être plus.

Laissons une partie de la flotille reprendre la route de la France, et, rapportant avec elle les richesses si facilement acquises, venir raconter à la patrie le résultat de sa tentative et toutes les chances de succès et de fortune que recèle pour le commerce Européen la côte africaine ; quant à nous, suivons les progrès de ceux qui restent à terre.

Ils ne se bornent pas à de simples échanges, sur

la côte : leur pensée est plus vaste ; ils visent à y établir des relations stables, à y fonder des comptoirs permanents ; tout sourit à ces projets. Depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à l'extrémité du golfe de Guinée, la côte occidentale de l'Afrique se couvre rapidement d'établissements français. On y voit surgir, comme par enchantement, ceux du Sénégal, de la rivière de Gambie, de Sierra-Leone et ceux de la côte de Malaguette (qui portaient les noms de *Petit-Dieppe* et de *Petit-Paris*). Bientôt le besoin de protéger notre commerce se fait sentir, et de cette nécessité résulte la construction successive de forts français sur la côte de Guinée, à la Mine-d'Or, à Acra et à Cormentin.

Si vous êtes allés à Dieppe, sûrement, mes jeunes amis, vous avez admiré les élégants et gracieux ouvrages d'ivoire dans lesquels excelle cette ville. Peut-être ne vous êtes-vous pas demandé d'où lui venait cette espèce de monopole dont elle s'est emparée depuis des siècles, ou si vous vous êtes adressé cette question, peut-être encore n'avez-vous pas pu la résoudre. Déjà vous me comprenez et vous saisissez le rapport qui existe entre ces fines sculptures et l'histoire qui nous occupe. En effet, Dieppe étant la première à trafiquer avec

l'Afrique dut nécessairement chercher à tirer le meilleur parti possible des produits qu'elle en tirait: au lieu de vendre l'ivoire brut, ses habitants en ouvragèrent une partie. Outre cette industrie qui donne à cette ville une très grande renommée; le commerce avec l'Afrique procura aux Dieppois d'immenses bénéfices. Ce commerce consistait principalement dans l'échange de toiles, de couteaux, d'eau-de-vie et de verroteries, contre des cuirs, de l'ivoire, des plumes d'autruches, de l'ambre gris et de la poudre d'or.

Mais tandis que nous sommes en Afrique, voici qu'il se lève sur l'horizon de la France un nuage sombre qui recèle dans ses flancs des terribles orages. C'est le quinzième siècle, ce sont les guerres civiles et étrangères avec leur inévitable cortége d'incendie, de meurtres et de famine. O génie industriel et commercial de ma patrie, replie tes ailes déjà si largement et si noblement ouvertes, arrête ton essor, et que l'espérance de l'avenir et le souvenir d'un passé récent te consolent de l'inactivité du présent. Vous, beaux navires de Portugal et d'Espagne, sillonnez les mers avec orgueil; hâtez-vous, ne laissez pas échapper le moment de votre puissance et mettez à profit notre

inaction forcée. Hâtez-vous de fondre sur nos établissements comme sur une proie facile; et la postérité, oubliant vos devanciers, vous accordera, pendant un temps, la gloire usurpée d'avoir été les innovateurs. Mais, peu à peu la France reprendra ses droits; elle ajoutera à l'établissement du Sénégal, qu'elle n'a jamais perdu, la reprise de possession de tous ceux que vous lui aviez arrachés et que vous aurez gardés moins d'un demi-siècle.

En effet, dès 1626, le commerce français à la côte du Sénégal avait repris toute son activité. Cette fois nous n'y trouvons plus des marchands Rouennais et des marins Dieppois, mais bien des marchands de ces deux villes, réunis en société, qui font régir leurs comptoirs par des directeurs de leur choix et qui pourvoient à leur défense sans l'aide du gouvernement métropolitain.

Leur entreprise florissait, et cependant, soit que l'expérience du passé et le souvenir de nos désastres dans ces parages les aient effrayés, soit que leurs affaires dans la mère-patrie aient réclamé le sacrifice de leur exploitation extérieure, ils ont renoncé à en continuer la poursuite et viennent de vendre leurs établissements (1664).

Les nouveaux acquéreurs sont les agents de la Compagnie des Indes-Occidentales, créée au mois de mai de la même année, par les soins de Colbert, qui réorganisait au même moment celle des Indes-Orientales.

La Compagnie paya 150,000 livres tournois cette cession dont le Gouvernement français lui garantit la propriété sans concurrence, en lui accordant le monopole exclusif du commerce pendant quarante ans, sur toute la côte d'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Depuis près de deux siècles l'Amérique était découverte, les indigènes n'avaient pas voulu se soumettre, encore moins travailler à l'exploitation de cette riche et magnifique terre. D'autre part les Européens y étaient trop peu nombreux et surtout trop inhabiles à supporter les fatigues de la culture sous le climat brûlant des zones tropicales, et résistaient trop mal aux graves maladies qu'il enfante pour accomplir l'œuvre de la mise en culture. La vieille Europe ne savait donc comment tirer parti du sol, quand il lui vint en pensée d'utiliser à cet effet la force herculéenne et le tempérament de fer de la race nègre. De ce besoin et de cette réso-

lution naquit une nouvelle branche d'industrie pour nos établissements de l'Afrique-Occidentale : la traite des nègres.

Peut-être attendez-vous ici quelques détails sur la traite et l'esclavage ; mais comme il me semble que ces détails arrêteraient et entraveraient la marche de mon récit, je les remets à un moment plus opportun.

Ce commerce d'hommes, ce trafic de chair et de sang humain, ne tarda pas à devenir l'exploitation la plus importante de la côte africaine. Chaque jour la traite des noirs prenait un nouveau développement. Cependant, malgré cela, ou plutôt à cause de cela, la Compagnie fléchit sous le poids qu'elle s'était fait trop lourd à porter, en donnant trop d'extension à ses opérations. Le 9 avril 1672, un arrêt royal la contraignit à vendre ses établissements.

Cette vente eut lieu dix-huit mois plus tard, moyennant 75,000 livres tournois et un marc d'or de redevance annuelle (ou la valeur en ambre gris) pendant trente années. Le contrat fut passé en faveur d'une Compagnie spéciale, qui entra immédiatement en possession, mais qui n'obtint qu'en 1679 les lettres patentes du roi et la confirmation

du contrat. Elle prit le titre de Compagnie du Sénégal et reçut le privilége de négocier exclusivement sur la côte d'Afrique, entre le Cap-Vert et le cap de Bonne-Espérance, pendant trente années.

L'impulsion qu'elle donna à nos affaires fut vigoureuse et puissante, aussi était-elle dans une admirable voie de prospérité lorsque éclata la guerre entre la France et la Hollande. Le choc qui en résulta pour elle fut rude ; non-seulement elle le supporta bravement, mais encore, elle en sut tirer bon profit. Des six établissements que possédaient la Hollande sur la côte Africaine, cinq, ceux de l'île de Gorée, les comptoirs de Rufisque, de Portudal, de Joal et Arguin, leur furent enlevés de vive force (1667) et ils ne conservèrent que Portendick. Bientôt les chefs du pays consacrèrent, en quelque sorte, cette conquête en reconnaissant la compagnie comme seule propriétaire et maîtresses de ces territoires et des villes en dépendant. Enfin le traité de Nimègue vint donner une dernière sanction à notre prise de possession.

Certes, la compagnie du Sénégal pouvait et devait être glorieuse. Elle avait eu de beaux succès,

elle avait fait d'importantes conquêtes ; et tout cela, sans aucune perte, sans revers, même momentané, à déplorer. Elle n'avait donc rien à envier sous le rapport du succès militaire et de la gloire des armes. Malheureusement pour elle, il n'en était pas de même sous le rapport financier. Ses conquêtes lui avaient coûté cher, d'un autre côté la guerre avait imposé un temps d'arrêt aux opérations commerciales et à la marche de la marine marchande. Tout cela réuni à la pénurie d'argent qu'entraîne la guerre, avait sapé dans sa base la compagnie ; quelques années après la paix de Nimègue, en 1681, sa ruine était complète, sa seule et dernière ressource était de vendre.

Une nouvelle société, formée sous le titre de Compagnie du Sénégal, côtes de Guinée et d'Afrique, en fit acquisition moyennant 1,010,000 livres tournois, et obtint, elle aussi, un privilége de trente années.

En vérité, mes amis, si nous avions le malheur d'être fataliste, nous pourrions considérer comme un jeu de la fortune l'espèce de malheur qui s'attachait à chacune des compagnies qui exploitaient le commerce. En effet nous les avons vues tomber, les unes après les autres ; et voici que celle-ci qui

nous paraissait si forte et si bien organisée, voici, dis-je, qu'à son tour elle éprouve, sinon une dissolution complète, du moins une atteinte très grave. Le littoral, à partir de Sierra-Leone jusqu'au cap de Bonne-Espérance, est concédé à une autre société de commerce, qui venait d'être fondée sous le titre de Compagnie de Guinée.

Ce démembrement, comme bien vous devez le penser, fut un premier et terrible coup porté à la compagnie du Sénégal. Les persécutions religieuses de cette époque, en tombant sur quelques-uns de ses membres, lui en portèrent un second non moins terrible, et enfin la guerre venant ajouter son fléau à ses désastres, compléta cette ruine en 1694; elle en était réduite à passer un contrat de vente, pour la modique somme de 300,000 livres tournois.

Cette nouvelle compagnie prit le titre de Compagnie royale du Sénégal, cap Nord et côte d'Afrique. Elle obtint un privilége de 30 ans, et ne fut pas plus heureuse que ses devancières. Soit négligence de ses agents, soit incapacité ou même improbité de leur part, toujours est-il qu'elle suivit une voie rétrograde, et qu'en 1697, quand M. Bruë fut nommé directeur et commandant de nos pos-

sessions d'Afrique, le mal était sans remède. L'habileté, les talents et la rigoureuse probité du nouveau directeur ne purent ni arrêter, ni retarder sa chute.

Forcée par autorité du Roi d'entrer en liquidation, accablée de dettes et de procès, elle vendit enfin son privilége à une quatrième compagnie et reçut en échange la somme de 240,000 francs (1709).

Cette quatrième compagnie, après avoir obtenu, elle aussi, que le privilége qu'elle venait d'acheter et qui n'avait plus que dix-sept ans de durée, fut porté à trente, eut le bon esprit d'apprécier M. Bruë et de le conserver.

Bien lui en prit, car c'est sans nul doute aux talents remarquables de ce sage administrateur qu'elle dut les progrès rapides qui signalèrent son début et se continuèrent sans interruption jusqu'au jour où la compagnie des Indes, frappée de l'importance de ces établissements et de tout ce que l'avenir pouvait y réaliser, jugea à propos de lui offrir 1,600,000 livres tournois pour la cession de son privilége.

Si nous voulons bien remarquer que 9 ans s'étaient à peine écoulés depuis la formation de la

compagnie du Sénégal, et qu'ensuite nous comparions le chiffre offert au chiffre qu'elle même avait payé, ce simple rapprochement nous dira mieux que ne le saurait faire un long récit l'heureux et immense accroissement qu'avait pris son commerce. Et si nous ajoutons que tout cela était dû à l'impulsion salutaire donnée par un seul homme, nous ne pourrons mettre en doute le génie de cet homme, non plus que l'art, la prudence et peut-être le bonheur qui dirigèrent chacun de ces actes. Or, cet homme était M. Bruë; outre leur prospérité commerciale, nos établissements d'Afrique lui durent, pendant ce court espace de temps, la formation de nouveaux établissements et l'augmentation de celui, déjà très important, de Galane.

Tandis que les graves agents de la Compagnie du Sénégal délibèrent au sujet des propositions d'achat de la compagnie des Indes, faisons quelques pas rétrogrades et voyons ensemble quels étaient les établissements français à cette époque, et quand ils avaient été créés. Je crois plus avantageux, en ce sens qu'il facilitera nos recherches sur la carte, de suivre dans cette excursion, un ordre topogra-

phique plutôt qu'un ordre chronologique; notre énumération suivra donc la côte en partant du Nord vers le Sud et nous trouverons :

1° L'île et le fort d'Arguin, à quinze lieues sud du cap Blanc et à 90 lieues nord de l'embouchure du Sénégal. Ce point important, je crois vous l'avoir dit, avait été enlevé de vive force aux Hollandais et définitivement cédé par eux lors du traité de Nimègue (1678).

2° L'île Saint-Louis, chef-lieu de nos possessions, est fondée dès l'origine de nos établissements dans ces parages.

3° *Sadel* dans le *Fouta* sur le Sénégal, donné aux Français en 1701 par le *Sirati* (roi) du pays.

4° Le fort Saint-Pierre, élevé en 1715 sur la rive droite de la Falémé.

5° Le fort Saint-Joseph, dans le pays de Galam, sur le Sénégal, bâti en 1698.

6° L'île de Gorée, à une lieue du Cap-Vert, conquise sur les Hollandais, et cédée définitivement à la France par le traité de Nimègue.

7° Rufisque, Portudal et Joal, comptoirs également conquis sur les Hollandais et cédés à la France par le même traité.

8° Les trois comptoirs d'Abreda, de Jereja et

de Bintau formés en 1695, et dont la possession nous avait été garantie par les rois du pays.

9° Le comptoir de l'île de Bissao, fondé en 1688.

10° Enfin, plusieurs autres petits comptoirs et bon nombre de postes fortifiés.

Le bénéfice réel des offres de la compagnie des Indes était trop patent pour qu'un refus fût possible. Toutes les conditions acceptées, le contrat fut passé et les nouveaux acquéreurs entrèrent en jouissance. Bientôt un privilége exclusif et perpétuel leur fut accordé et vint leur donner un nouvel élément de force et de stabilité. Du reste la conduite de la Compagnie fut habile et prudente. Le savoir-faire de M. Bruë était évident, elle eut le bon esprit de se l'attacher et de lui laisser le titre et le pouvoir de directeur. Plus tard elle le rappela à Paris, et là, comme sur les lieux, il rendit d'immenses services à l'administration, dont il devint l'âme et le conseil.

L'organisation civile et militaire de nos établissements fut réglée par la Compagnie, qui se chargea seule de pourvoir à l'ordre et à la sûreté du pays. Un choix bien entendu des hommes à mettre à la tête de la Colonie, fit jouir nos possessions d'une administration sage et paternelle qui veillait

également sur les intérêts généraux et sur l'intérêt de chacun. Le commerce prenait chaque jour une extension nouvelle et nos établissements étaient dans une voie admirable de progrès et de prospérité. La protection royale veillait d'ailleurs sur elle et aidait puissamment à toutes ses entreprises. Cette période ascendante dura un demi-siècle, et dans ce court espace de temps, outre la formation de quelques comptoirs et établissements de médiocre importance, nos possessions en Afrique furent augmentées :

1° De l'importante position de Portendick, Colonie hollandaise à 40 lieues au sud d'Arguin.

2° Du poste fortifié de Podor, construit en 1743, près d'un village nègre du même nom, entre deux bras du Sénégal, à 60 lieues de Saint-Louis.

3° Du comptoir de Natacou, formé dans le pays de Bambouck pour l'exploitation des riches mines d'or de ce pays.

Déjà des explorations avaient été faites dans ce pays de Bambouck au sujet des mines d'or, et leur résultat avait fait naître de si brillantes espérances que les yeux de la France étaient avidement tournés de ce côté. Déjà la Compagnie avait formé des plans et pris ses mesures; déjà, même un com-

mencement d'exploitation avait eu lieu, puisque le matériel nécessaire avait été envoyé de France et que des ordres avaient été donnés en conséquence, lorsque la guerre, en éclatant entre la France et l'Angleterre, vint mettre un terme à cet état prospère.

La marine anglaise envahit rapidement les mers, la circulation de nos navires marchands fut arrêtée et ce premier empêchement porta un coup terrible aux ressources de la Compagnie. Bientôt le danger prit des proportions plus graves et plus effrayantes encore. L'attitude des Anglais se fit tout à fait offensive, le Sénégal et l'île de Gorée tombèrent entre leurs mains et y demeurèrent tout le temps que dura la guerre, c'est-à-dire cinq ans, de 1758 à 1763.

Le traité conclu entre les deux nations à cette dernière date, nous rendit Gorée, mais non le Sénégal qui resta à l'Angleterre. Voici, mes jeunes amis, le texte lui-même de l'article de ce traité qui a rapport à l'Afrique : — « Sa Majesté britannique restituera à la France, l'île de Gorée, dans l'état où elle se trouvait quand elle a été conquise, et Sa Majesté très-chrétienne cède en toute propriété et garantit au roi de la Grande-

Bretagne, la rivière du Sénégal, avec les forts et comptoirs de Saint-Louis, de Podor et de Galam, et avec tous les droits et dépendances de ladite rivière du Sénégal. »

Certes, une pareille concession était onéreuse et surtout humiliante pour la France. La nation le sentit et elle en gémit, mais non pas toutefois sans se promettre de venger un jour toutes ses hontes par l'abaissement de l'arrogance britannique. En attendant le jour si impatiemment désiré d'une éclatante revanche, elle avait son regard sans cesse fixé sur le Sénégal, guettant en quelque sorte le moment opportun pour y rentrer en maîtresse; ce moment arriva enfin, mais seulement seize ans après la cession faite par le gouvernement. Le 30 janvier 1779, les Français reprenaient de vive force le Sénégal; partout sur ses rives était abattu le Léopard anglais et les lis de France reparaissaient orgueilleusement à leur place usurpée. Oh! n'est-ce pas, mes jeunes amis, qu'il est beau de suivre son drapeau national dans ses phases glorieuses? n'est-ce pas qu'il est doux, après avoir pleuré sur ses défaites, de chanter avec une noble joie ses triomphes?

De fait, nous étions les maîtres du Sénégal; nous

l'avions reconquis par la seule force de nos armes, avec le seul aide de notre courage! Mais de droit, il était aux Anglais puisque le traité et son 10e article subsistait toujours. Cet état de chose dura jusqu'à celui de 1783, dont un article spécial abrogea les dispositions du premier et reconnut nos droits à la possession du Sénégal aussi bien qu'à celle de nos autres établissements.

A dater de ce moment finit l'administration particulière d'une compagnie et commence une organisation gouvernementale, émanant et dépendant directement de l'autorité royale.



CHAPITRE III.

Tentation de Colonisation agricole.

1783 — 1848.

Traité de 1783. — Compagnie de la Guyane. — Compagnie de la Gomme ou du Sénégal. — Nouvelle organisation. — Essor du commerce. — Révolution Française — Abolition du privilége commercial en Afrique. — Influence de cet acte. — Ses résultats. — Guerres. — Prise de Gorée par les Anglais. — Paix avec les Indigènes. — Traité d'Amiens. — Reprise de la guerre. — Les Français reprennent et reperdent Gorée. — Défaites successives. — Nullité du commerce. — Paix de 1814 et 1815. — Pertes de la branche la plus importante de notre commerce d'Afrique. — Essais de colonisation agricole. — Traité avec le brack du Walo. — Coutumes. — Guerre avec les Maures Trarzas. — Ligue entre eux, les Foules, les Braknas et le Damel de Kayor. — Traités de paix en 1821. — Travaux agricoles. — Quatre quartiers agricoles. — Abandon de la colonisation agricole. — Guerre avec

les Trarzas. — Paix. — Le prophète Mahomet-Amar. — Guerre avec le brac de Walo et le roi des Trarzas. — Période de paix et de prospérité.

Nous nous sommes arrêtés, mes jeunes amis, en terminant le chapitre dernier, au moment où le traité de 1783 venait d'abroger les dispositions onéreuses à la France de celui de 1778; mais ce que nous n'avons pas dit, c'est la teneur de ce traité d'autant plus importante à connaître cependant, que depuis il a toujours régi, et qu'il régit encore, au moment actuel, les droits respectifs de la France et de l'Angleterre sur la côte occidentale d'Afrique. Avant de passer outre, je remplis cette lacune.

La propriété exclusive de la rivière du Sénégal et de ses dépendances, celle de l'île de Gorée et du comptoir d'Albréda, situé à peu de distance de l'embouchure de la Gambie, fut assurée à la France. L'Angleterre se réserva la possession de la rivière de la Gambie, le fort James au-dessus d'Albréda, et le droit de faire seule la traite de la gomme depuis la rivière Saint-Jean, jusqu'à la baie de Portendick inclusivement; mais il fut expressément stipulé qu'elle ne pourrait former,

ni sur la rivière, ni sur la côte, ni dans la baie, aucun comptoir ou autre établissement permanent.

La partie de la côte africaine située entre la rive gauche de la rivière de la Gambie, et la rivière de Sierra-Léone, ne fut attribuée à personne. Tous les peuples de l'Europe continuèrent à y trafiquer librement et chacun fut maître d'y former des établissements sur les points non encore occupés.

Cependant on songeait en France à relever de son état d'affaiblissement et d'inaction le commerce du Sénégal, et à cet effet le Gouvernement reconstitua une compagnie spéciale à laquelle il accorda le privilége exclusif de la traite de la gomme pour 9 années (1774 à 1793). Cette compagnie était celle de la Guyane et la concession lui était faite à titre d'indemnité pour les pertes récentes qu'elle venait d'éprouver.

Cette compagnie ne jouit pas jusqu'à la fin de son privilége, elle le vendit en 1785 à la compagnie dite de la Gomme, nom qu'elle échangea l'année suivante contre celui de compagnie du Sénégal.

Le gouvernement voulut se décharger des dépenses que lui occasionnait l'entretien de nos possessions, dépenses qui ne s'élevaient pas à

moins de 500,000 livres tournois par an ; il les mit à la charge de la compagnie, moyennant de nouvelles concessions, notamment la prolongation du monopole de la traite de la gomme, pour trois ans de plus, le privilége exclusif de la traite des noirs, et l'extension de son commerce à la côte comprise entre le cap Vert et le cap de Tagrin.

A dater de ce moment notre commerce reprit un brillant essor. Chaque année voyait entrer dans nos ports de lourds vaisseaux marchands richement chargés de bonnes marchandises, chaque année la mère patrie renvoyait à la côte africaine de nombreuses cargaisons; et cependant il résulte de documents officiels que les exportations de notre colonie restaient de beaucoup au-dessous des importations qu'elle recevait de France. Il est facile de se rendre compte de ce résultat qui semble au premier coup-d'œil défavorable à la métropole. C'est que dans ces exportations qui arrivaient dans nos ports n'était pas compris l'achat des noirs qui s'expédiaient directement en Amérique, où leur prix soldé en denrées coloniales revenait ainsi par voie indirecte en France.

Pendant cette période qui, toute prospère qu'elle était, n'était cependant point aussi brillante qu'elle

eût pu l'être si les efforts et surtout le plan trop restreint de la Compagnie du Sénégal lui eussent permis de prendre tout son développement, de grands évènements avaient changé la face de la France, et pour mieux parler la face de l'Europe entière; je veux parler de la révolution de 1789. Après diverses phases, le Gouvernement était aux mains de l'assemblée constituante (1791) lorsque fut rendu un arrêt qui exerça une immense influence sur l'avenir de nos colonies africaines : l'assemblée constituante décréta la dissolution de la Compagnie du Sénégal et déclara le commerce de ce pays, libre pour tous les Français.

Cet acte fait dans un moment opportun, tel, par exemple, que l'avait été la dissolution de la Compagnie des Indes orientales, aurait pu être pour l'Afrique, comme il l'avait été en Asie, une sage et habile mesure. Malheureusement, le moment était mal choisi.

Dès que le commerce fut libre, une nuée de Français s'y abattit, la concurrence aida merveilleusement l'esprit rapace et avide des indigènes, et l'on vit rapidement tripler et même quadrupler le prix des denrées et des marchandises. Chacun croyait simplement faire tort à son voisin et agir

dans ses intérêts en offrant un prix au-dessus du cours aux vendeurs et personne ne songeait que c'était ruiner les intérêts de la France, c'est-à-dire les intérêts de tous. Tel est l'égoïsme de l'homme qu'il faut qu'il se satisfasse, même à ses propres dépens, en sacrifiant aux résultats du moment les espérances de l'avenir et le bien général.

A la concurrence fatale et irréfléchie des Français entre eux, vint, pour aggraver la position, se joindre la concurrence des Américains et d'autres peuples, auxquels la république française paya leur neutralité en les admettant au commerce avec l'Afrique. Cette imprévoyante politique amena ce que l'on aurait du prévoir et éviter : la détresse de la Colonie au profit des étrangers.

Ce n'était pas tout encore, un nouveau motif de ruine vint s'ajouter à ceux-là et porter le coup de grâce au commerce du Sénégal; la guerre le mit en quelque façon entre deux feux. D'une part et du côté du désert, les Maures vinrent attaquer nos possessions; d'autre part et du côté de la mer, les Anglais nous pressaient avec acharnement.

Nous luttâmes longtemps et avec assez de vi-

gueur pour déjouer et repousser les uns comme les autres. Enfin, après la gloire de la résistance, gloire d'autant plus belle que le nombre et les ressources de toutes natures rendaient les Anglais seuls bien supérieurs à nous, le moment de la défaite arriva ; Gorée, faute d'une garnison suffisante, tomba au pouvoir britannique. Le gouvernement du Sénégal, comprenant les difficultés de la position, se hâta de traiter avec les Maures, puis réunissant toutes ses forces, il se retourna bravement vers l'Europe décidé à tenir tête à l'orage, ou à mourir à la peine.

Il concentra toutes les forces de la défense sur Saint-Louis et les Anglais eurent beau faire, toutes leurs tentatives contre ce point furent vigoureusement repoussées. Mais une résistance aussi héroïque ne pouvait se soutenir sans être accompagnée de grands sacrifices. Les comptoirs français de Rufisque, de Joal, de Portudal, de Bissao, de Gambia, de Ouïdah furent successivement délaissés, les uns faute de défenseurs, les autres pour en fournir à Saint-Louis.

Tout commerce était interrompu, les côtes étaient gardées par un étroit blocus, en un mot la malheureuse Colonie était réduite à la dernière

extrémité et les affaires continentales étaient telles qu'il ne lui était même pas permis de compter sur aucun secours. Mais tout à coup un moment de répit est donné; l'espoir revient en même temps. Le traité d'Amiens lui garantissait la paix et lui rendait l'île de Gorée.

Comme vous le savez, mes jeunes amis, cette paix ne fut pas de longue durée et l'Angleterre n'avait pas encore exécuté les termes du traité en nous rendant l'île de Gorée, que les hostilités furent reprises. Bien entendu qu'une fois la guerre rallumée on ne s'inquiéta plus des promesses réciproquement échangées et que l'île de Gorée resta à l'Angleterre.

Cependant la marine française s'émut de voir une des plus belles parties de nos possessions en Afrique entre des mains étrangères et rivales, et quelques-uns de ces Corsaires qui ont joué un si grand rôle dans les guerres maritimes de la république et de l'empire, lorsque, agissant au nom du pouvoir, ils étaient en quelque sorte incorporés à notre armée navale, ces Corsaires, dis-je, résolurent d'arracher par la force ce que le droit aurait dû donner à la France. Aussitôt un coup de main est décidé : réunis à la garnison du Sénégal, nos

braves et aventureux marins attaquent l'île, combattent à outrance l'Anglais qui se défend vaillamment, et aux cris mille fois répétés de *vive la France!* arborent les trois couleurs nationales sur les forts et sur tous les monuments. L'action avait été rapide et bien conduite. Gorée était rendu à la France. Malheureusement les vainqueurs ne surent pas assurer les fruits de leur victoire, ils ne songèrent pas au lendemain; l'affaire avait été hardie et brillante, ce fut tout. En partant ils ne laissèrent que vingt hommes de garnison; certes, c'était donner le champ libre aux Anglais, ceux-ci en profitèrent et quelques jours après en avoir été chassés, ils y rentrèrent, cette fois plus maîtres que jamais, car quelque temps après ils joignirent à la possession de ce point, celle du Sénégal qui, après avoir si courageusement et si longuement résisté, tomba enfin entre leurs mains (1809).

Dès ce moment notre commerce fut nul sur la côte occidentale de l'Afrique et il ne s'y releva qu'à la suite des traités de 1814 et 1815. Ces traités restituèrent à la France, sans aucune réserve, tous les établissements, de quelque nature qu'ils pussent être, qu'elle possédait en Afrique en 1792. Malgré la clarté explicite des termes du traité la reprise

de possession effectuée du Sénégal et de ses dépendances, n'eut lieu que le 1er janvier 1817.

Depuis cette époque la paix européenne a permis au Gouvernement français de travailler beaucoup à la prospérité de ses différentes Colonies et parmi elles le Sénégal ne peut se plaindre d'avoir été oublié. Cependant une des branches les plus importantes de son commerce et peut-être même, pour parler juste, la plus importante, le commerce des noirs venait de lui manquer tout d'un coup par l'abolition de la traite. Sur un autre point, en Amérique, nous avions perdu plusieurs de nos belles colonies agricoles, un moyen bien simple se présentait pour couvrir cette double perte : c'était de naturaliser au Sénégal la culture des denrées coloniales. Le Gouvernement saisit avec ardeur ce projet et travailla immédiatement à sa mise à exécution. Une pensée philantropique stimulait d'ailleurs ses efforts. Il s'agissait d'utiliser les bras des indigènes, on voulait des travailleurs libres et on comptait par ce moyen, non-seulement les façonner à la culture européenne, mais encore et par dessus tout les initier à la civilisation et à la religion chrétienne. Certes, le calcul était bon, il devait réussir; malheureusement les habitants et

le sol se refusèrent également au succès de cette innovation.

Au mois de mai 1818, un plan de colonisation fut présenté au Gouvernement, et dès le mois de juillet de la même année une expédition partait de France, à destination du Sénégal, chargée du personnel et du matériel nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Au mois de février suivant une seconde expédition compléta les ressources envoyées par la première, et dès lors il n'y eut plus qu'à agir sur les lieux mêmes.

D'après les plans auxquels on s'était arrêté, la colonisation devait être tentée d'abord sur le territoire des *Foules* ou *Peuls*, mais on ne put s'entendre avec ces peuples et il fallut s'adresser ailleurs. Les négociations furent plus heureuses avec Amar Boye, brack du Walo, qui céda à la France, en toute propriété et à toujours, les îles et autres terres du Walo, où le gouvernement voudrait former des établissements, moyennant la promesse de *coutumes* annuelles.

Quelques explications sur la valeur qu'à ici ce mot *coutumes* sont, je crois, nécessaires. On appelle ainsi des présents en marchandises que, depuis un temps plus ou moins reculé, le gouverneur du Sé-

négal fait annuellement aux chefs sénégambiens, afin d'obtenir d'eux protection et sûreté pour les Français qui vont commercer ou s'établir sur leurs territoires.

Le traité avec le chef Walo fut signé le 8 mai 1819, le 20 du même mois, des conventions semblables étaient conclues avec le roi des Braknas; nous allions donc coloniser sur les deux rives. Le chef-lieu de la colonisation fut placé à gauche du fleuve, à 40 lieues de son embouchure, sur le plateau de Dagana.

Ces projets excitèrent le mécontentement des Maures Trarzas, leurs intérêts leur semblèrent compromis, en ce sens qu'ils exerçaient depuis longtemps une espèce de domination sur les peuples du Walo, domination qu'ils mettaient à profit pour assujétir ce pays à un tribut annuel. Or, il demeurait évident pour eux que, grâce à la protection française, le Brack du Walo s'affranchissait de cette contribution, d'ailleurs uniquement basée sur le droit du plus fort.

Réunis aux Foules, ils formèrent une ligue dans laquelle ils entraînèrent les propres alliés du Sénégal, les Braknas et enfin le Damel de Kayor.

Les nombreuses fractions de ces peuples, réunies

dans une pensée commune de guerre contre la France, auraient été véritablement redoutables, si nous n'avions eu à notre disposition des moyens capables de compenser la différence numérique, notamment notre artillerie et la supériorité de nos moyens de navigation. Ils demeurèrent quelques temps ligués sans rien entreprendre contre nous; enfin ils se décidèrent à ouvrir les hostilités. Au mois d'août 1819, deux de nos vaisseaux remontaient paisiblement le fleuve lorsque leur marche fut arrêtée par une attaque subite. C'était les Peuls groupés sur la rive, qui les saluaient d'une bruyante décharge d'artillerie. Il y avait là insulte, défi et bravade, plutôt qu'attaque réelle; néanmoins quelques marins furent blessés.

Au même moment à peu près les Trarzas se répandaient dans le pays de Walo, incendiaient des villages, tuaient une cinquantaine d'hommes et en amenaient une centaine prisonniers. Une telle conduite demandait certainement des représailles; elles furent terribles et sanglantes. Les Foules et les Trarzas poursuivis et traqués par nos soldats durent regretter de nous avoir déclaré la guerre. Pourchassés de village en village, ils voyaient en fuyant les flammes dévorer celui qu'ils quittaient,

ils entendaient les derniers cris des traînards où des femmes qu'on égorgeait, et pour toute consolation ils avaient la perspective de voir le lendemain, celui qui allait leur servir d'abri, livré au même sort, ou bien encore d'être, eux, à leur tour au nombre des pauvres traînards. L'artillerie balayait leurs rangs entiers et tout leur courage, toute leur âpreté au combat venait se briser contre les résultats de notre vieille civilisation, contre la discipline et l'habileté de tactique des Français.

La paix était indispensable à nos projets postérieurs ; elle était plus nécessaire encore aux Indigènes que la continuation des hostilités ne pouvait manquer de conduire sinon à une ruine complète, du moins à des pertes tellement sérieuses, que de longues années n'auraient pu, dans la suite, les réparer. On était donc disposé de part et d'autre à conclure la paix ; cependant telles furent les longueurs et les entraves qui arrêtèrent les négociations que cette paix ardemment désirée ne fut signée que le 7 juin 1821, avec Amar-Oulders-Moctar, roi des Trarzas, et le 25 du même mois avec Hamet-Dou, roi des Bracknas.

Ce traité du 7 juin a été plusieurs fois confirmé depuis et il est encore maintenant la règle de nos

rapports avec les peuples de l'intérieur. Un de ses articles, le 3e, est ainsi conçu : — « Le roi Amar-Moctar et les princes Trarzas consentent à céder aux Français, moyenant une coutume qui sera stipulée plus bas, tous leurs droits sur le Walo. Ils s'engagent, non-seulement à respecter tous les établissements qu'il plaira aux Français de former sur la rive gauche du Sénégal, mais encore à les défendre, les conserver et les protéger, et à contribuer de tous leurs moyens à leur prospérité. » — Le 6e article porte textellement : — « Le roi Amar-Moctar et les princes Trarzas s'engagent à ne faire aucune incursion dans le pays de Walo, à n'y commettre ni dégâts, ni pillages, ni vexations, considérant désormais cette contrée comme une dépendance du Sénégal. » Comme vous le voyez, nos alliés n'étaient point oubliés dans nos conventions : outre ce qui les intéressait, il était encore stipulé divers engagements à notre profit et nous recevions le droit, non-seulement de faire des plantations sur leur territoire, mais encore d'y élever des maisons d'exploitation; même des forts, et d'autres travaux de défense.

Le traité du 25 juin, conclu avec les Bracknas, était à peu près identique à celui-ci.

Une fois la paix assurée rien ne s'opposait plus à nos travaux agricoles ; ils furent commencés avec ardeur. On accorda des primes en argent et des secours de toute nature aux planteurs, et les premiers essais portèrent sur la culture du coton et de l'indigo. Non content de venir en aide aux colons, le Gouvernement voulut contribuer directement à la colonisation, et pour cela, il fonda un immense jardin pépiniériste pour la naturalisation des végétaux étrangers.

Alors furent formés dans le pays de Walo, quatre grands cantons ou quartiers agricoles : ceux de *Dagana*, de *Richard-Tal* (point central de la colonisation), de Faf et de *Lamsar*, et en plus un canton rural formé de huit plantations dans les îles voisines de Saint-Louis.

Tous ces travaux coûtèrent énormément à la France, et malgré ces sacrifices, notre espoir fut trompé, l'action desséchante des vents d'est, la mauvaise qualité du sol et par dessus tout les débordements périodiques du Sénégal anihilèrent tous nos efforts, et après huit années d'essais consécutifs, la France abandonna complètement son projet (1830). Alors, les subventions ayant cessé, les planteurs quittèrent le sol africain, et dès l'année suivante,

il ne restait plus aucun vestige de nos essais, si ce n'est quelques débris du jardin pépiniériste de Richard-Tal, seul point sur lequel la culture eut assez bien réussi, soit que les travaux entrepris par l'état eussent été mieux dirigés et suivis avec plus de persévérance, soit plutôt que le sol et la position se fussent par eux-mêmes montrés moins rebelle.

Toujours est-il, mes jeunes amis, que la Métropole, malgré l'insuccès, ne dut pas regretter ce qu'elle avait fait. Car s'il est bien vrai que le mauvais vouloir des indigènes, le refus des uns et la nonchalance du concours des autres, aient pour beaucoup contribué à ce résultat, il faut reconnaître cependant qu'à cette occasion il y a eu rapprochement entre eux et nous, ils ont été appelés à voir de près nos mœurs et nos usages, et ce fait seul nous garantit, qu'il y a eu pour eux profit. En effet, le contact de la civilisation donne à un peuple sauvage ou barbare une idée de cette civilisation, et cette idée par elle-même est une semence précieuse, lente sans doute à se développer parce qu'elle est jetée dans un terrain inculte et non préparé, mais qui doit, à un moment ou à un autre, germer et porter ses fruits.

Le laps de temps que je vous ai montré employé

aux paisibles travaux de la culture avait été en même temps marqué par des guerres intérieures; il est donc nécessaire que je fasse quelques pas en arrière pour vous parler d'un soulèvement des Maures Trarzas, arrivé en 1827.

Depuis quelque temps une sourde rumeur venant de l'intérieur agitait le pays. L'attitude des Trarzas devenait de plus en plus menaçante sans néanmoins qu'ils se fussent encore livrés à aucun acte d'hostilité ouverte, lorsque vers le milieu de l'année, ces populations s'abattirent comme une nuée sur le pays de Walo. Or, cette nuée était terrible, car, sur son passage, elle jetait l'incendie et le pillage. Bientôt se laissant entraîner par son audace elle arriva jusque en vue de Saint-Louis, et y commit des vols à main armée, tandis que sur un autre point elle massacrait impitoyablement des planteurs et des travailleurs nègres.

Le gouverneur du Sénégal ne pouvait laisser de tels faits impunis. Il dirigea sur le point plus particulièrement attaqué, une expédition composée en majeure partie de *Laptots*. Cette expédition agit vigoureusement; elle pourchassa les Maures de village en village, et, tout en leur faisant éprouver de nombreuses pertes, elle mit les habitations

françaises à l'abri de leurs déprédations en les refoulant sur la rive droite.

Une fois arrivé à ce résultat, les amener à demander la paix était chose facile. Il s'agissait tout simplement d'établir une croisière assez active pour intercepter toute communication entre les deux rives ; alors les Trarzas ne pouvant plus se procurer les approvisionnements indispensables à leur subsistance seraient pris par famine. C'est ce qui fut fait et à la disette venant se joindre la perte palpable de la cessation du commerce, les Maures se montrèrent aussi désireux d'obtenir un traité, qu'ils nous étaient naguère hostiles (1829). Le traité fut signé, ou plutôt on confirma celui de 1821.

Le commerce avait repris tout son essor, les escales étaient activement fréquentées, lorsque, l'année suivante, apparut parmi les populations maures, un de ces prophètes fanatiques comme en engendre si fréquemment l'exaltation musulmane, ainsi que vous avez pu le remarquer dans l'histoire de l'Algérie que je vous racontais naguère. C'était un marabout à grande réputation de sainteté et de science, au point de vue arabe, et tout simplement pour nous un rusé ambitieux. Son but était la guerre sainte ; son prétexte, la volonté d'Allah; son

motif réel, l'espoir de devenir puissant et fort, en un mot son propre intérêt.

Il parlait au nom du ciel, il empruntait au Coran le texte de ses discours et souvent ses discours entiers, il connaissait le caractère et le faible des hommes auxquels il s'adressait : évidemment sa parole devait être entendue. Une foule de partisans s'attachèrent à ses pas et commirent, sur un signe de lui, d'affreuses cruautés. Après avoir traversé le Walo et marqué partout son passage d'un sanglant sillon, ce Mohamet-Amar menaça la tranquillité des possessions françaises. Cette audace fut le signal de sa chute. Nos troupes quittèrent Saint-Louis et se portèrent à sa rencontre; attaqué près de Dagana, il fut mis en fuite et, seul, presque abandonné, il cherchait à gagner un refuge, quand les gens du Walo s'emparèrent de lui, et se firent justice de tout le mal qu'il leur avait fait, en le pendant aux branches d'un tamarinier, en face de l'établissement Français de Richard-Tal.

Cette mort donna le signal de la dispersion des révoltés; privés de leur chef, leur exaltation tomba et fit place, sinon à la peur, au moins à la lassitude. Chacun regagna son pays et sa famille, et le calme fut rétabli sur tous les points.

Cet état de chose dura jusqu'en 1833; mais à cette époque le brack de Walo ayant voulu marier sa fille à Mohammed-El-Habid, roi des Maures Trarzas, la France s'y opposa, ne voulant pas permettre une alliance qui aurait si grandement augmenté la puissance des Indigènes en les réunissant dans un pacte de famille. Nos observations n'étant pas écoutées, la guerre fut déclarée et tous nos efforts tendirent à attaquer l'ennemi dans ses intérêts les plus chers, dans ses ressources pécuniaires et commerciale. La traite de la gomme fut exclusivement faite dans les escales des Maures Braknas, les communications entre les deux rives du Sénégal furent interceptées, on relança les Trarzas jusque dans le désert, enfin on mit la côte de Portendick en état de blocus.

Ainsi cernés par terre et par mer, Maures et Nègres demandèrent la paix; elle leur fut accordée moyennant que les choses fussent remises en l'état indiqué par les précédents traités, et moyennant surtout une renonciation positive du roi des Trarzas, tant pour lui que pour sa descendance, à la couronne de Walo et aux droits de sa femme la princesse Guimbotte.

Depuis ce moment la paix n'a plus été troublée

au Sénégal, le commerce y prend chaque jour une extension nouvelle, nos escales sont plus fréquentées que jamais, et si la pensée de la colonisation agricole a été complètement abandonnée, une autre source de richesse est encore à exploiter pour la France, je veux dire les mines d'or, tellement riches, assure-t-on, que dans les lieux où elles gisent, il suffit de ramasser une poignée de terre, de la laver avec soin, pour en retirer une quantité remarquable d'or, à un état presque complet de pureté.

Il est à supposer que le Gouvernement et la science ont l'œil ouvert sur cet élément de fortune pour la France, et que le jour où la possibilité ou l'utilité d'en tirer parti se fera sentir, nous saurons le mettre à profit. En attendant nous pouvons assurer que la paternelle administration de la France ne néglige pas une mine plus précieuse encore, parce que le filon ne s'en perd jamais, le commerce et l'industrie, et nous pouvons prédire, sûrs de n'être pas démentis par l'avenir, nous pouvons prédire, tant au Sénégal qu'à nos autres Colonies, la continuation de la période de prospérité dans laquelle les a placés la longue paix continentale.

CHAPITRE IV.

Chapitre Complémentaire.

Etablissements français au Sénégal. — Population. — Européens. — Indigènes libres. — Engagés à temps. — Captifs. — Organisation gouvernementale et administrative. — Instruction publique. — Hôpitaux. — Cultes. — Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Sœurs hospitalières. — Clergé du Sénégal. — Etablissements d'utilité publique à Saint-Louis et à Gorée. — Industrie. — Fabriques. — Professions manuelles. — Tisserands. — Pagnes. — Utilité de l'occupation et du commerce français au Sénégal. — La gomme. — Sa récolte. — Escales. — Harmattau ou vent d'est, grains ou tornados. — Tremblements de terre. — Mines d'or.

De toutes les possessions déjà mentionnées et

auxquelles il faut joindre celles acquises depuis le moment où je vous en donnais la dernière nomenclature, savoir :

1° Les îles Babagué, Safal et Gueber, dans le voisinage de Saint-Louis, cédées à la France en 1799.

2° Le fort de Bakel, dans le pays de Galam, acquis à la France en 1818.

3° Les îles de Carabanne et de Dhiogué, et les territoires de la pointe de Dymbering et de Séghiou, sur la Cazamance, acquis en 1827, 1836 et 1837.

4° L'île de Gambia, au confluent des rivières de Bunk et de Sierra-Léone, cédée en 1785.

5° L'île Borodero, à l'embouchure de la rivière Formose, appartenant à la France depuis 1786.

Et divers autres comptoirs ou forts de moindre importance, la France a restreint ses possessions aux établissements suivants :

1° Sur le fleuve du Sénégal,

L'*île Saint-Louis*, et les îles voisines;

Le poste militaire de *Richard-Tal ;*

Le poste militaire de *Dagana ;*

Le fort de Bakel;

2° Sur la Côte,

L'île de Gorée;

3° Dans la Gambie,
Le comptoir d'Albréda ;
4° Dans la Cazamance,
Le comptoir de Séghiou.

Parmi ces différents points, aucun, même la ville capitale de Saint-Louis, ne mérite une mention ou une visite particulière. Toutes les pensées des résidents français sont tournées vers le commerce, aucun soin n'est accordé ni à l'architecture, ni aux travaux d'arts. D'ailleurs la population française, formée presque exclusivement de commerçants, y est très peu nombreuse; elle varie entre 150 et 200. Nos établissements sont habités, outre les blancs :

1° Par les indigènes libres ou de sang mêlé qui professent en général le mahométisme. Ils conservent les mœurs et les usages africains et s'adonnent, de préférence à toute autre occupation, à la navigation de la rivière ou au cabotage sur la côte. Leur nombre s'élève de 5 à 6,000.

2° Par les nègres, engagés à temps. Les lois abolitives de la traite ne pouvaient avoir ici une effet aussi immédiat qu'en Amérique, car nos possessions placées au centre même de popula-

tions indépendantes et faisant ce commerce, il était impossible d'exiger que les colons manquassent de bras, lorsque autour d'eux les marchés regorgeaient d'esclaves. Pour tout concilier, le Gouvernement adopta une mesure qu'avait déjà prise l'Angleterre, les engagements à temps : c'est-à-dire que dès le moment où l'on achetait un nègre à l'intérieur on lui donnait son affranchissement immédiat; il n'était plus esclave, mais il devait quatorze années de travail à son nouveau maître et ne devenait réellement libre qu'au bout de ce temps. Ce système est encore en vigueur; mais depuis l'abandon de la colonisation agricole, le besoin de travailleurs ayant considérablement diminué, le nombre des engagés diminue aussi; maintenant on en compte à peine 1,500. Pour vous donner une idée de la dépréciation morale de la race nègre je crois qu'il me suffit de vous donner le chiffre du rachat d'un engagé à temps, fort, robuste, travailleur et âgé de 18 à 20 ans. En vérité, c'est à n'y pas croire, une tête humaine est cotée ici à peu près au même prix qu'un bon cheval de labour en France, sa valeur est de 3 à 400 francs.

3° Les esclaves noirs sont désignés dans le pays sous le nom de captifs en captifs de cases. Le sort

de ces malheureux est ici bien moins dur que dans les Colonies agricoles. Traités à peu près comme les domestiques en France, à cette différence près qu'ils sont forcés de demeurer au service du maître, service qu'ils n'ont pas choisi d'ailleurs, leur sort ressemble beaucoup au sort des domestiques européens. Ils ont en général un grand respect et une sorte d'attachement religieux pour la maison de leurs maîtres, qui d'ordinaire sont comme eux des noirs, ou tout au moins des hommes de couleur. Le nombre des captifs va à un peu plus de 10,000.

Si nous faisons le total de ces trois populations et que nous y ajoutions les 200 Européens, nous trouverons repartis entre nos divers établissements 17 à 18,000 habitants, dont environ 3,000 chrétiens et le reste musulman, avec une très minime partie d'idolâtres.

On compte en outre 350 hommes de troupe européenne et 70 fonctionnaires. La différence de caste n'existe nullement au Sénégal; pour preuve, c'est que parmi les fonctionnaires figurent bon nombre d'hommes de couleur.

Je crois inutile de vous entretenir longuement du Gouvernement de Sénégal; il me semble qu'il

doit me suffire de vous dire que, de même que dans nos établissements des Indes, le pouvoir et la haute administration du pays sont aux mains d'un gouverneur, et que le commandement de l'île de Gorée est confié à un commandant particulier qui rend compte de ses actes au gouverneur de Saint-Louis, et reçoit ses ordres. Comme dans l'Inde encore, deux chefs d'administration sont placés sous les ordres du gouverneur, qui est, en outre, assisté d'un conseil privé et d'un conseil du contentieux. Pour tous les détails sur ces emplois, ainsi que sur la législation et sur l'organisation des impôts directs et indirects, reportez-vous à ce que je vous ai dit dans la précédente partie.

Le service des ports, de la douane, de la justice, de la police, de l'instruction publique, des hôpitaux et des cultes sont établis et bien réglés tant à Saint-Louis qu'à Gorée.

Arrêtons-nous à ces trois dernières branches de l'organisation européenne au Sénégal, et en commençant, hâtons-nous de dire que là, comme sur tous les autres points du globe, nous trouvons les grandes institutions du catholicisme, concourrant à la grande œuvre de la régénération sociale par la

civilisation. Entrons, soit à Saint-Louis, soit à Gorée, dans l'école primaire gratuite des filles, nous y trouvons de saintes femmes, à l'âme pieuse, au cœur dévoué, qui consacrent leurs jours à soigner, diriger et instruire de pauvres enfants, et qui prennent encore sur leur sommeil le temps de prier pour elles. Ce sont des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny.

Entrons à l'hôpital de Saint-Louis, vaste et commode bâtiment, bien distribué, bien aéré et surtout admirablement tenu. L'œil seul d'une femme peut veiller ainsi à tous ces menus détails; la main seule d'une femme, et d'une femme animée des sentiments de la foi, peut verser sur toutes les blessures un baume assez puissant pour donner à ces figures malades cet air de suave résignation; la voix seule d'une femme peut calmer, comme sont ici calmées, les angoisses de la mort, les cris de la douleur, les blasphèmes de l'impiété et du désespoir. Il est inutile d'ajouter que cet hospice est desservi par des religieuses.

Ah! bénies soyez-vous, saintes et pieuses filles, qui quittez ainsi votre patrie, votre famille et, qui revêtues pour toute force de l'amour de Dieu, affrontez la mer et ses dangers, la terre lointaine et

ses incertitudes. Bénies soyez-vous ! votre tâche est noble et belle, vous aussi vous remplissez un sublime apostolat, mission d'amour, de dévouement et de douce foi. Continuez, continuez votre œuvre avec ardeur, sans songer aux peines et aux dégoûts; continuez, car si vous ne trouvez ici-bas que tribulations et épreuves, la couronne vous attend au ciel, brillante couronne aux fleurons de gloire et d'immortalité ! continuez et que les anges vous louent et que les hommes s'inclinant avec respect, honorent ici-bas chacun de vos pas, bénissent et conservent chacune de vos paroles; soyez mille fois bénies, et dans votre vie toute de miséricorde et de charité, vous, déjà plus qu'à moitié arrivées au port, ne nous oubliez pas, nous pauvres chrétiens qui luttons contre les tempêtes et les orages de la vie, ne nous oubliez pas et priez pour nous. Enfin en vous disant qu'il y a des chrétiens au Sénégal c'est vous dire qu'il y a aussi un clergé dévoué à toutes les souffrances, miséricordieux à toutes les fautes. Un vicaire apostolique, résidant à Saint-Louis, est le chef de cette pieuse milice qui combat l'erreur et l'infidélité avec les armes chrétiennes, c'est-à-dire avec l'onction de la charité et la force de la parole

sainte. Du reste nos prêtres africains. charitables à tous, musulmans ou catholiques, croyants ou infidèles, s'ils n'arrivent pas à convaincre tous les habitants, du moins ont-ils obtenu ce résultat immense de faire respecter et bénir la religion de Jésus-Christ à ceux-là même qui la méconnaissent et en pratiquent une diamétralement opposée.

Avant d'aller plus loin, passons en revue les établissements d'utilité publique, créés au Sénégal. Nous trouvons à Saint-Louis et à Gorée, outre l'école primaire des jeunes filles, une école primaire pour les garçons également gratuite, et dirigée par un instituteur, nommé par le Gouvernement français; un conseil de santé; une prison civile; un comité de commerce et enfin à Saint-Louis, l'hôpital dont je vous ai déjà parlé et une bibliothèque publique riche d'environ 2,000 volumes.

Passer de ces établissements à l'industrie de la Colonie, c'est une transition naturelle et facile. Malheureusement je n'aurai pas sur cette matière grand chose à vous dire, et cela s'explique facilement. Au Sénégal la presque totalité des objets de consommation est tirée du dehors, par conséquent

les professions industrielles ne peuvent prendre qu'un très faible développement. A ce motif déjà bien suffisant vient encore s'en joindre un autre : le très petit nombre d'Européens et l'absence presque absolue de besoins d'objets fabriqués pour les indigènes, si éloignés encore de l'état de civilisation.

Il n'existe au Sénégal que deux sortes de fabriques, des briqueteries et des chaufourneries. La chaux tirée de coquillages est assez bonne et il s'en fait quelques exportations pour le Cap-Vert et Cayenne.

Les principales professions manuelles exercées à Saint-Louis sont celles de menuisier, de charpentier, de maçon, de calfat, de forgeron, d'orfèvre et de tisserand. La plupart des ouvriers sont des captifs. Nous ne nous arrêterons un instant qu'à la dernière de ces professions, à celle des tisserands.

Les tisserands nègres de Saint-Louis et de Gorée, qui joignent tous à ce métier celui de griot, c'est-à-dire ménétrier et baladin, tissent comme ceux de l'intérieur des bandelettes d'étoffes de 9 à 10 centimètres de largeur et longues d'environ deux mètres. La réunion de 4 ou 6 de ces bandelettes

forme la *pagne*, vêtement principal des Indigènes des deux sexes. Ces pagnes sont en coton du pays avec un mélange de fils de laine et de soie de couleurs éclatantes disposées avec régularité et quelquefois avec beaucoup d'art en dessins eompliqués. La multiplicité des couleurs et l'arrangement des dessins en détermine le prix, qui varie depuis la forte somme de 400 francs jusqu'à la très modique valeur de 5 à 6 francs.

Chose à remarquer, c'est que le nombre des tisserands est à lui seul plus fort que celui de tous les autres ouvriers réunis. On n'en est pas surpris si l'on fait attention que les habitants du pays, tout en employant les tissus de l'Europe et de l'Inde, donnent toujours une préférence marquée aux pagnes nationales.

Voici, mes jeunes amis, que ma tâche touche à sa fin, il ne me reste plus, pour avoir achevé l'histoire de nos Colonies Françaises, qu'à vous dire quelques mots sur le commerce du Sénégal.

Etablissons d'abord l'utilité de notre occupation quelque restreinte qu'elle soït. J'emprunte pour vous le redire le passage suivant : « Les peuples riverains du Sénégal, sans être précisément sou-

mis à la domination de la France, vivent sous l'influence du Gouvernement local. Familiarisés dès longtemps avec les usages de l'Europe, ces populations, qui sont en contact immédiat avec nous, présentent aux produits de notre sol et de nos manufactures des consommateurs dont le nombre, déjà fort grand, peut s'accroître indéfiniment; car il est reconnu que le Sénégal est l'un des points de départs les plus favorables pour s'avancer à travers les populations africaines, chez lesquelles l'industrie européenne cherche à pénétrer.

Outre un grand nombre d'objets de l'intérieur de l'Afrique que le Sénégal nous donne comme échange, objets que je vous ai déjà nommés, la possession de ce pays nous assure l'exploitation à peu près exclusive du commerce de la gomme, matière de première nécessité pour nos fabriques.

La gomme se récolte sur un arbre du genre des acacias; les Maures et les Nègres l'appelent *Nerech* quand il donne de la gomme blanche et *Nébued*, quand il donne de la gomme rouge. Ces deux espèces d'acacias gommiers sont très répandues dans les sables blancs et mobiles qui couvrent une partie du sol du Sénégal; en certains endroits ils

forment même de grandes forêts ; c'est là que la gomme est récoltée par les tribus maures. Le commerce de ce produit leur appartient du reste presque exclusivement.

Les Maures viennent en faire l'échange avec nos produits français dans des endroits désignés à cet effet, sous le nom d'*Escale*, et où ils ont coutume de camper du 1er janvier au 1er août, époque de la traite. Ces escales, situées sur la rive droite du fleuve, étaient autrefois assez nombreuses ; aujourd'hui elles sont réduites à trois, celle des *Barmankous*, vaste plaine presque entièrement submergée par les grandes eaux, à 25 lieues au-dessus de Saint-Louis ; celle du *Désert* dont le siége est tantôt à *Lawa*, à une lieue au-dessus de la précédente, et tantôt à *Gayé* à quinze lieues plus haut ; enfin, celle du *Coq* à l'endroit du même nom, à environ dix-huit lieues de *Gayé*. L'emplacement de ces escales n'appartient point à la France ; aucun établissement n'y est formé. Le commerce s'y fait sous les tentes des Maures ou à bord des embarcations françaises.

Comme toutes les récoltes, celle de la gomme est sujette à des variations ; seulement, en sens inverse des autres végétaux, le vent d'est lui est fa-

vorable. Quand il souffler peu dans le courant de l'année, il y a pénurie. On remarque cependant que cette récolte ne manque jamais deux années de suite.

Ce vent d'est qu'aime le gommier, est terrible et mortel aux autres production. On le nomme dans le pays *harmattan*. Non-seulement il est sec et brûlant, mais encore il apporte avec lui, du Sahara, un sable fin qui obscursit l'air, voile le soleil et serait insupportable, si dans le courant de la journée la brise de mer ne venait en quelque sorte l'abattre et porter un peu de fraîcheur. L'harmattan qui tue les plantes et les oiseaux et incommode même l'homme, a, lui aussi, son influence salutaire : ici, remarquez avec moi l'excessive bonté du Créateur qui fait tourner à notre profit, même ce que nos yeux affaiblis et aveuglés considèrent de prime abord comme un fléau. Outre et sans compter le bien qu'il fait aux gommiers, il purifie l'air, le dégage des principes nuisibles laissés par la mauvaise saison, et au prix d'une souffrance passagère détruit un élément malsain et morbide.

En parlant de l'harmattan, je dois réparer un oubli de ma part. Les ouragans proprement dits n'existent pas au Sénégal; en revanche les orages

y sont très fréquents. On les nomme *Grains* ou *Tornados*.

Sauf deux légères secousses de tremblement de terre à Saint-Louis en 1832 et 1836, on ne se souvient au Sénégal d'aucune perturbation de ce genre.

FIN.

TABLE.

QUATRIÈME PARTIE.

Établissements français de l'Inde.

—

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de Pondichéry, 1503 — 1677

CHAPITRE II.

Gouvernement de Lally.

CHAPITRE III.

Suite de l'histoire de nos établissement dans l'Inde.

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

CINQUIÈME PARTIE

Possessions Françaises à Madagascar.

CHAPITRE PPEMIER.

Béniowswi fonde Louisbourg.

CHAPITRE II.

Les Ovas. — Radama et Ranavalo.

CHAPITRE III.

Sainte-Marie,

SIXIÈME PARTIE.

St-Pierre et Miquelon.

CHAPITRE PREMIER.

Domination française à Terre-Neuve.

CHAPITRE II.

Colonie de St-Pirre et Miquelon.

SEPTIÈME PARTIE.

Le Sénégal et ses dépendances.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau du Sénégal.

CHAPITRE II.

Fondation d'une Colonie française au Sénégal.

CAAPITRE III.

Tentative de Colonisation agricole. 1768 — 1848

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

FIN DE LA TABLE DES QUATRE DERNIÈRES PARTIES.

